SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Tuesday, October 30, 2012
Wednesday, October 31, 2012

Le mardi 30 octobre 2012
Le mercredi 31 octobre 2012

Issue No. 27

Third (final) meeting on:

Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act

Thirteenth meeting on:

The study of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2013

Fascicule n° 27

Troisième (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires

Treizième réunion concernant :

L'étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013

INCLUDING:
THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act)

Y COMPRIS :
LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires)

WITNESSES:
(*See back cover*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

49775-49778

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare
Buth
Callbeck
Chaput
* Cowan
(or Tardif)
De Bané, P.C.
Gerstein
Hervieux-Payette, P.C.
* LeBreton, P.C.
(or Carignan)
McInnis
Nancy Ruth
Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Finley (*October 31, 2012*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Neufeld (*October 30, 2012*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Gerstein (*October 30, 2012*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Greene (*October 26, 2012*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Marshall (*October 26, 2012*).

The Honourable Senator Callbeck replaced the Honourable Senator Mitchell (*October 26, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare
Buth
Callbeck
Chaput
* Cowan
(ou Tardif)
De Bané, C.P.
Gerstein
Hervieux-Payette, C.P.
* LeBreton, C.P.
(ou Carignan)
McInnis
Nancy Ruth
Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 31 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 30 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Gerstein (*le 30 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 26 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 26 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Callbeck a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 26 octobre 2012*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 30, 2012
(72)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:36 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Finley, Hervieux-Payette, P.C., McInnis, Nancy Ruth, Neufeld and Smith (*Saurel*) (12).

Other senators present: The Honourable Senators Marshall, Mitchell and Ringuette (3).

In attendance: Sylvain Fleury and Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 24, 2012, the committee continued its examination of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 26.*)

WITNESSES:

Office of the Superintendent of Financial Institutions:

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

Department of Finance Canada:

Ian Pomroy, Senior Tax Policy Officer.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Kathleen Kelly, Executive Director;

Joan Arnold, Senior Director;

Kim Gowing, Director.

Mr. Ménard made a statement and, together with Mr. Pomroy, Ms. Kelly, Ms. Arnold and Ms. Gowing, answered questions.

At 11:21 a.m., the committee suspended.

At 11:26 a.m., the committee resumed.

At 11:26 a.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry, on division.

It was agreed that clause 3 carry, on division.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 30 octobre 2012
(72)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 36, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Finley, Hervieux-Payette, C.P., McInnis, Nancy Ruth, Neufeld et Smith (*Saurel*) (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Marshall, Mitchell et Ringuette (3).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 octobre 2012, le comité poursuit son examen du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 26 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du surintendant des institutions financières :

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.

Ministère des Finances Canada :

Ian Pomroy, agent de la politique de l'impôt.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Kathleen Kelly, directrice exécutive;

Joan Arnold, directrice principale;

Kim Gowing, directrice.

M. Ménard fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Pomroy, Mme Kelly, Mme Arnold et Mme Gowing, répond aux questions.

À 11 h 21, la séance est suspendue.

À 11 h 26, la séance reprend.

À 11 h 26, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 2.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 3.

It was agreed that clause 4 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 4.

It was agreed that clause 5 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 5.

It was agreed that clause 6 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 6.

It was agreed that clause 7 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 7.

It was agreed that clause 8 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 8.

It was agreed that clause 9 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 9.

It was agreed that clause 10 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 10.

It was agreed that clause 11 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 11.

It was agreed that clause 12 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 12.

It was agreed that clause 13 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 13.

It was agreed that clause 14 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 14.

It was agreed that clause 15 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 15.

It was agreed that clause 16 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 16.

It was agreed that clause 17 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 17.

It was agreed that clause 18 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 18.

It was agreed that clause 19 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 19.

It was agreed that clause 20 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 20.

It was agreed that clause 21 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 21.

It was agreed that clause 22 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 22.

It was agreed that clause 23 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 23.

It was agreed that clause 24 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 24.

It was agreed that clause 25 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 25.

It was agreed that clause 26 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 26.

It was agreed that clause 27 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 27.

It was agreed that clause 28 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 28.

It was agreed that clause 29 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 29.

It was agreed that clause 30 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 30.

It was agreed that clause 31 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 31.

It was agreed that clause 32 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 32.

It was agreed that clause 33 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 33.

It was agreed that clause 34 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 34.

It was agreed that clause 35 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 35.

It was agreed that clause 36 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 36.

It was agreed that clause 37 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 37.

It was agreed that clause 38 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 38.

It was agreed that clause 39 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 39.

It was agreed that clause 40 carry, on division.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 40.

It was agreed that clause 41 carry, on division.

It was agreed that clause 42 carry, on division.

It was agreed that clause 1 which contains the short title carry, on division.

It was agreed that the title carry, on division.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate without amendment.

At 11:35 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 41.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 42.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat sans amendement.

À 11 h 35, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, October 31, 2012
(73)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., McInnis, Nancy Ruth, Smith (*Saurel*) and Wallace (12).

Other senator present: The Honourable Senator Dallaire (1).

In attendance: Sylvain Fleury and Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 28, 2012, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2013. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 13.*)

WITNESSES:

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Ronnie Campbell, Assistant Auditor General;

Wendy Loschiuk, Assistant Auditor General;

Jerome Berthelette, Assistant Auditor General;

Richard Domingue, Principal.

OTTAWA, le mercredi 31 octobre 2012
(73)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., McInnis, Nancy Ruth, Smith (*Saurel*) et Wallace (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Dallaire (1).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 28 février 2012, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 13 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint du Canada;

Wendy Loschiuk, vérificatrice générale adjointe du Canada;

Jerome Berthelette, vérificateur général adjoint du Canada;

Richard Domingue, directeur principal.

Mr. Ferguson made a statement and, together with Mr. Campbell, Ms. Loschiuk, Mr. Berthelette and Mr. Domingue, answered questions.

At 8:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Ferguson fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Campbell, Mme Loschiuk, M. Berthelette et M. Domingue, répond aux questions.

À 20 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Barbara Reynolds

Acting Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITEE

Tuesday, October 30, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 30 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, a examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 30, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act, met this day at 9:36 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. My apologies for starting a wee bit late. I was reading my bill one more time in the hopes that I would understand it.

[*Translation*]

Honourable senators, this morning we will continue our study of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act.

[*English*]

This morning we welcome the Chief Actuary of Canada, Mr. Jean-Claude Ménard. Mr. Ménard, welcome. We also welcome back Treasury Board Secretariat personnel Kathleen Kelly, Executive Director; Joan Arnold, Senior Director; and Kim Gowing, Director; and, from the Department of Finance, we welcome Ian Pomroy, Senior Tax Policy Officer, Personal Income Tax Division.

We are dealing with Bill C-46, honourable senators, which is the pension for parliamentarians.

Mr. Ménard, you have a few opening remarks. You have the floor at this time.

[*Translation*]

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary, Office of the Superintendent of Financial Institutions: Honourable members of the committee, thank you for the opportunity to appear before you today.

The primary role of the Office of the Chief Actuary is to provide actuarial services to the federal and provincial governments that are Canada Pension Plan stakeholders. While I report to the Superintendent of Financial Institutions, I am solely responsible for the content and actuarial opinions reflected in the reports prepared by my office.

The OCA conducts statutory actuarial valuations on the CPP, Old Age Security Program, and pension and benefits plans covering the federal Public Service, the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police, federally appointed judges, and Members of Parliament. Since 2001, we have also performed annual actuarial reviews of the Canada Student Loans Program.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 30 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, se réunit aujourd'hui, à 9 h 36, pour étudier le projet de loi article par article.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Veuillez m'excuser de ce léger retard. Je lisais le projet de loi une fois de plus dans l'espoir de le comprendre.

[*Français*]

Honorables sénateurs, ce matin nous allons continuer notre étude du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous accueillons l'actuaire en chef du Canada, M. Jean-Claude Ménard. Soyez le bienvenu, monsieur Ménard. Nous accueillons aussi de nouveau les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor : Mme Kathleen Kelly, qui est directrice exécutive; Mme Joan Arnold, directrice principale et Mme Kim Gowing, directrice. Nous entendrons aussi M. Ian Pomroy, agent de la politique de l'impôt à la Division de l'impôt des particuliers du ministère des Finances.

Chers collègues, nous étudions le projet de loi C-46, qui porte sur les allocations de retraite des parlementaires.

Monsieur Ménard, vous avez une déclaration préliminaire. La parole est à vous.

[*Français*]

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières : Honorables membres du comité, je vous remercie de m'avoir offert la possibilité de vous parler aujourd'hui.

Le rôle premier du Bureau de l'actuaire en chef est de fournir des services actuariels aux gouvernements fédéral et provinciaux qui participent au Régime de pensions du Canada. Bien que je relève du surintendant des institutions financières, je suis seul responsable du contenu des rapports actuariels préparés par le bureau et des opinions actuarielles qui y sont exprimées.

Notre mandat consiste à effectuer des évaluations actuarielles législatives du Régime de pensions du Canada, du Programme de la sécurité de la vieillesse et des régimes de retraite et d'assurance des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires. Depuis 2001, le bureau effectue également l'examen actuariel annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants.

In addition, whenever an amendment is made that has a significant impact on the financial status of a public pension plan falling under the statutory responsibilities of the Chief Actuary, the OCA must submit an actuarial report to the appropriate minister.

Changes to the pension plan for members of the House and Senate were recently introduced in Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, and more recently in Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act. The main changes put forth to members' retirement allowances, that is their pensions, are as follows.

[*English*]

The contribution rates paid by members will be increased to bring their share of their plan's current service cost from 14 per cent to 50 per cent, thereby splitting the cost 50-50 between the members and the government. With this equal cost sharing, members will contribute just over 20 per cent of their pensionable earnings by 2017 compared to the current rate of 7 per cent. In dollars, this represents an after-tax contribution increase for a member of the House of Commons from about $6,000 in 2012 to $21,000 by 2017. For a member of the Senate, the after-tax contribution increase would be from about $5,000 in 2012 to over $18,000 by 2017.

Regarding the second modification, the age at which plan members can retire with an unreduced pension will be raised from 55 to 65 effective January 1, 2016.

Third, retirement allowances will be permitted before age 65, subject to a reduction.

Fourth, benefits paid will be coordinated with those paid by the Canada or Quebec Pension Plans.

Fifth, the rate of interest that is credited to the pension accounts will be reduced from 10.4 per cent to the same interest rate as the funding valuation interest rate, which would allow the accounts to be more closely aligned with the actuarial liabilities of this pension plan.

Sixth, the expected total savings to the government are about $29 million by 2017-18.

Finally, the retirement allowance for the Prime Minister will be reduced from two thirds of his salary as a Prime Minister to 3 per cent per year of service as Prime Minister. Also, the age at which this is payable will increase from 65 to 67.

I want to point out that there is no unreduced pension, no payment that can be paid before the age of 67 for the Prime Minister.

En outre, chaque fois que des modifications ayant d'importantes répercussions sur la situation financière sont apportées à un régime de pension public à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le bureau doit soumettre un rapport actuariel au ministre intéressé.

Des changements au régime de retraite des députés et des sénateurs ont été présentés récemment dans le projet de loi projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures et plus spécifiquement dans le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Les motivations les plus significatives aux allocations de retraite des parlementaires sont les suivantes.

[*Traduction*]

Le taux de cotisation des parlementaires sera haussé en vue d'augmenter la portion des coûts du service courant acquittée par les parlementaires de 14 à 50 p. 100, ce qui entraînera un partage des coûts à parts égales (50-50) entre les parlementaires et le gouvernement. Avec cette répartition égale des coûts, les membres cotiseront, à compter de 2017, un peu plus de 20 p. 100 de leurs gains ouvrant droit à pension en comparaison du taux de cotisation présent de 7 p. 100. En dollars, ceci se traduit par une augmentation de la cotisation annuelle d'un député, après impôt, d'environ 6 000 $ en 2012 à 21 000 $ en 2017. Pour un membre du Sénat, la cotisation annuelle après impôt passera d'environ 5 000 $ en 2012 à plus de 18 000 en 2017.

En ce qui a trait à la seconde modification, l'âge auquel les parlementaires pourront toucher une pension non réduite passera de 55 à 65 ans à compter du 1er janvier 2016.

Troisièmement, les parlementaires pourront commencer à recevoir une allocation de retraite réduite avant l'âge de 65 ans.

Quatrièmement, le calcul des prestations de retraite tiendra compte des prestations versées par le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec.

Cinquièmement, le taux d'intérêt crédité au solde des comptes de retraite sera réduit, passant de 10,4 p. 100 à un taux égal au taux d'intérêt utilisé pour l'évaluation actuarielle de la capitalisation. Ceci permettra un alignement plus précis entre les comptes de retraite et le passif actuariel du régime.

Sixièmement, ces mesures permettront au gouvernement d'épargner environ 29 millions de dollars d'ici 2017-2018.

Enfin, l'allocation de retraite du premier ministre passera des deux tiers de son traitement annuel de premier ministre à 3 p. 100 par année de service comme premier ministre. De plus, son allocation de retraite sera payable à l'âge de 67 ans plutôt qu'à 65 ans.

Je tiens à souligner que pour le premier ministre, il n'y a pas d'allocation de retraite réduite et qu'aucune allocation ne peut être versée avant l'âge de 67 ans.

Thank you very much for the opportunity to appear before this committee to discuss the amendments to the Members of Parliament Retiring Allowances Act. I will be pleased to answer any questions you might have.

The Chair: Mr. Ménard, thank you very much for your remarks. Just a point of clarification before we go on: In item 1, on the final page of your presentation, you say, "The contribution rates paid by members will be increased to bring their share of their plan's current service cost from 14 per cent to 50 per cent." The 50 per cent I understand. How does the 14 per cent compare to the 7 per cent? Is it not going from 7 per cent to 50 per cent?

Mr. Ménard: No, the 14 per cent is the proportion of the current service costs. Right now, the current service costs of the plan, as it stands, are 52 per cent of pensionable earnings. In other words, your plan cost for all the members — 300 in the House of Commons and 100 in the Senate — is about 52 per cent of the pensionable earnings. Right now, the 7 per cent represents 14 per cent of this cost. Going forward, the contribution rate will represent 50 per cent of the current service cost.

The Chair: Thank you. That clarifies that. I will now go to my list, and the first person on my list is Senator Marshall, who is the sponsor of the bill.

Senator Marshall: Thank you. My first question is who set the new rates. Would that have been done by your office?

Mr. Ménard: Do you mean the contribution rates?

Senator Marshall: Yes.

Mr. Ménard: Yes.

Senator Marshall: You set the new rates. Okay.

I want to talk about the minimum benefits and the minimum death benefits. I am looking at the actuarial report. One of the concerns I have heard expressed is whether members will live long enough to receive the benefits that they paid into the plan.

Could you talk about the minimum benefits? It is my understanding that if a member does not live long enough to collect what they paid in, their estate will get the funds back if they have no survivors. Could you explain that and the minimum death benefit where people have purchased prior service through the plan?

Mr. Ménard: Thank you for your question. About the specifics of the minimum death benefits, I would like to turn the question over to Ms. Arnold, if that is possible.

Joan Arnold, Senior Director, Treasury Board of Canada Secretariat: The minimum benefit is presently established or set out in section 61 of this statute of the Members of Parliament Retiring Allowances Act. The way in which it works is that, if a

Je vous remercie de nouveau de l'occasion qui m'a été offerte de me présenter devant le comité pour discuter des modifications à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président : Monsieur Ménard, je vous remercie de votre exposé. J'aimerais simplement avoir une précision avant de poursuivre : au premier point, à la dernière page de votre document, vous indiquez que « Le taux de cotisation des parlementaires sera haussé en vue d'augmenter la portion des coûts du service courant acquittée par les parlementaires de 14 à 50 p. 100. » Je comprends le 50 p. 100. En quoi le 14 p. 100 se compare-t-il à 7 p. 100? Cela ne passe-t-il pas de 7 à 50 p. 100?

M. Ménard : Non, le 14 p. 100 est la portion des coûts du service courant. Actuellement, le coût du service courant du régime représente 52 p. 100 des gains ouvrant droit à pension. Autrement dit, le coût du régime pour l'ensemble des parlementaires — 300 à la Chambre des communes et 100 au Sénat — s'élève à environ 52 p. 100 des gains ouvrant droit à pension. Actuellement, le 7 p. 100 représente 14 p. 100 de ce coût. À l'avenir, le taux de cotisation représentera 50 p. 100 du coût du service courant.

Le président : Merci. La mise au point est faite. Je vais maintenant consulter la liste, et la première personne sur la liste est le sénateur Marshall, qui est le parrain du projet de loi.

Le sénateur Marshall : Merci. Ma première question consiste à savoir qui a établi les nouveaux taux. Cela a-t-il été fait à votre bureau?

M. Ménard : Parlez-vous du taux de cotisation?

Le sénateur Marshall : Oui.

M. Ménard : Oui.

Le sénateur Marshall : Vous avez établi les nouveaux taux. Très bien.

J'aimerais parler des prestations minimales et des prestations minimales de décès. J'étudie le rapport actuariel. Une des préoccupations qui ont été soulevées est la question de savoir si les parlementaires vivront assez longtemps pour recevoir les prestations pour lesquelles ils ont versé des cotisations au régime.

Pourriez-vous parler des prestations minimales? Je crois comprendre que si un parlementaire ne vit pas assez longtemps pour recevoir les prestations pour lesquelles il a cotisé, les prestations seront versées à la succession si le parlementaire n'a aucun survivant. Pourriez-vous nous l'expliquer et nous parler des prestations minimales de décès pour lesquelles les gens ont payé des cotisations au régime?

M. Ménard : Merci de la question. Pour ce qui est des détails au sujet des prestations minimales de décès, j'aimerais demander à Mme Arnold de répondre, si vous le permettez.

Joan Arnold, directrice principale, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Actuellement, la prestation minimale est établie ou prévue à l'article 61 de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Voici comment cela fonctionne : au

member or former member dies and there is no person to whom a survivor benefit is payable and if the total amount of contributions paid by the member exceeds the total of what they have already received, then that excess would be paid to their estate.

Senator Marshall: We are only talking about the principle portion, are we not? What will be paid to the estate? There will not be any interest on that, will there? The fund could have that money for 20 or 30 years.

Ms. Arnold: It appears as though this provision is not set up in the same way as return of contributions or withdrawal allowance are, which do have interest. These particular benefits are just the total amount of contributions that the member or former member has paid.

Senator Marshall: There would be no interest paid. What about the matching portion that the government pays? There would be no return of that to the estate, would there?

Ms. Arnold: No, there would not.

Senator Marshall: What happens in the case of a survivor if the survivor continues on and collects a portion of the pension? When the survivor passes away and all of the principal amount has not been paid out, does that go into the estate?

Ms. Arnold: Yes, it does, under the provisions of section 61.

Senator Marshall: Okay. Can you also talk about the minimum death benefit? When the survivor dies, if someone has purchased prior service, the impression left is that the contributions and interest are paid right away into the estate. Is that correct?

Ms. Arnold: I am not certain how elective service would be different.

Senator Marshall: I am reading from the actuarial report. It says that if a parliamentarian or pensioner dies leaving no eligible survivor or if the survivor dies, the amount by which the sum of the parliamentarian's contributions and interest paid on prior service contributions exceeds any annuity payments is payable to the parliamentarian —

It would be all the contributions that they made for current service plus the amount that they paid to purchase past service. When you purchase past service, you have to pay interest on that amount, and that is the interest that would also be payable.

Senator Marshall: There is no interest, per se, given for the fact that it has been sitting in the pension plan for 20 years?

Ms. Arnold: No, there is not in this particular instance where an individual dies and the benefits they have received do not exceed the amount that they have contributed.

Senator Marshall: Thank you.

décès d'un parlementaire, actuel ou ancien, si personne n'a droit au versement de la prestation de décès et que le montant global des cotisations payées par le parlementaire dépasse le montant reçu, l'excédent des cotisations sera versé à sa succession.

Le sénateur Marshall : Nous parlons seulement du capital, n'est-ce pas? Quel montant sera versé à la succession? Il n'y aura pas d'intérêt sur ce montant, n'est-ce pas? Les fonds peuvent avoir été dans le régime pendant 20 ou 30 ans.

Mme Arnold : Il semble que cette disposition n'est pas rédigée de la même façon que les dispositions sur le remboursement des cotisations ou l'allocation de retrait, qui comportent des intérêts. Ces prestations exceptionnelles ne portent que sur le montant total des cotisations payées par le parlementaire ou l'ancien parlementaire.

Le sénateur Marshall : Aucun intérêt ne serait versé. Qu'en est-il de la portion payée par le gouvernement? Aucune partie de ce montant ne serait versée à la succession, n'est-ce pas?

Mme Arnold : Non, en effet.

Le sénateur Marshall : Que se passe-t-il dans le cas d'un survivant si celui-ci reçoit une partie de la pension? Au décès du survivant, si le capital n'a pas été entièrement remboursé, ce montant est-il alors versé à la succession?

Mme Arnold : Oui, en vertu des dispositions de l'article 61.

Le sénateur Marshall : D'accord. Pouvez-vous aussi parler de la prestation minimale de décès? Au décès du survivant, si quelqu'un a procédé au rachat de service antérieur, il semblerait que les cotisations et les intérêts sont directement versés à la succession. Est-ce exact?

Mme Arnold : Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement pour le service accompagné d'options.

Le sénateur Marshall : Je cite le rapport actuariel. On y indique que « si un parlementaire ou un pensionné décède sans laisser de survivant admissible, ou si le survivant décède, le montant représentant l'excédent des cotisations et de l'intérêt versé au titre des cotisations de service antérieur sur toutes les rentes qui ont été payées au parlementaire et au survivant admissible est versé à sa... »

Il s'agirait de toutes les cotisations versées pour le service actuel, plus le montant payé pour racheter le service antérieur. Lorsqu'on rachète le service antérieur, il faut payer l'intérêt sur ce montant; c'est donc cet intérêt qui serait aussi versé.

Le sénateur Marshall : En somme, il n'y a pas d'intérêt, étant donné que ce montant est resté dans le régime de retraite pendant 20 ans?

Mme Arnold : Non, il n'y en a pas dans le cas précis où une personne décède et que les prestations qu'elle a reçues n'excèdent pas le montant de ses cotisations.

Le sénateur Marshall : Merci.

The Chair: Thank you for helping to clarify that, Senator Marshall.

Senator Buth: Thank you for your comments. First, I want to clarify that this pension is not a fund that is managed separately like the Canada Pension Plan. Is that correct?

Mr. Ménard: Right.

Senator Buth: The contributions from MPs and senators go into general revenue, and the payments come out of general expenses when the member retires?

Mr. Ménard: Yes.

Senator Buth: The second point of clarification is that, in point 5, you indicate that this is not an interest rate that is applied to the plan but that this interest rate is just used to calculate the liabilities of the plan.

Mr. Ménard: Yes.

Senator Buth: How was the 50 per cent amount calculated?

Mr. Ménard: Very good question. I like that. When I said earlier that the current service cost is 52 per cent of the pensionable earnings, that is based on an interest rate of 5.2 per cent, not the 10.4 per cent credited in the accounts. Having used 10.4 per cent — and in previous reports you could see the result — the current service cost would have been 27 per cent, not 52 per cent.

There is another element of complexity, and it is the basic plan versus the retirement compensation arrangement. For every pension benefit provided over the tax limits, the interest rate to calculate the value of these benefits is half of the 5.2 per cent. We are using a 2.6 per cent nominal rate, with an inflation of 2.4 per cent in this report, so it is a very low interest rate to use to finance the RCA component. That is the reason why every benefit that is provided over the tax limit is very costly.

Senator Buth: What are the tax limits?

Ian Pomroy, Senior Tax Policy Officer, Personal Income Tax Division, Department of Finance Canada: Under the tax rules, a defined benefit registered pension plan could provide yearly service benefit of 2 per cent of earnings, up to a specified dollar amount. For 2012 I believe it is $2,647. Benefits in excess of that must be provided through a retirement compensation arrangement. The reason is that tax deferral is provided on savings in a registered pension plan, so benefits above those limits need to be funded on a non-tax-assisted basis.

Le président : Merci d'avoir contribué à préciser ce point, sénateur Marshall.

Le sénateur Buth : Merci de vos commentaires. Premièrement, j'aimerais qu'il soit clairement établi que ce régime de pension n'est pas un régime géré de façon distincte comme le Régime de pensions du Canada. Est-ce exact?

M. Ménard : Oui.

Le sénateur Buth : Les cotisations des députés et des sénateurs sont incluses dans les recettes générales tandis que les paiements versés lorsque le parlementaire prend sa retraite proviennent des frais généraux?

M. Ménard : Oui.

Le sénateur Buth : Le deuxième point sur lequel j'aimerais avoir des précisions, c'est qu'au point 5, vous indiquez que ce taux d'intérêt n'est pas utilisé pour le régime, mais qu'il s'agit simplement du taux d'intérêt utilisé pour le calcul du passif actuariel du régime.

M. Ménard : Oui.

Le sénateur Buth : Comment a-t-on calculé le montant du 50 p. 100?

M. Ménard : C'est une très bonne question. J'aime bien cela. Plus tôt, lorsque j'ai indiqué que les coûts du service courant représentent 52 p. 100 des gains ouvrant droit à pension, cela est fondé sur un taux d'intérêt de 5,2 p. 100 et non sur le taux de 10,4 p. 100 crédité au solde des comptes. En utilisant le taux de 10,4 p. 100 — et vous pourriez voir le résultat dans les rapports antérieurs —, les coûts du service courant auraient représenté 27 p. 100 et non de 52 p. 100.

Il y a un autre facteur de complexité : il s'agit de la différence qui existe entre le régime de base et le régime compensatoire. Pour toute prestation prévue au régime qui excède les limites imposées par les règles fiscales, le taux d'intérêt utilisé pour le calcul de la valeur de ces prestations est la moitié du taux de 5,2 p. 100. Dans ce rapport, nous utilisons un taux nominal de 2,6 p. 100 et un taux d'inflation de 2,4 p. 100. Il s'agit donc de taux d'intérêt très bas pour ce qui est du financement du régime compensatoire. Voilà pourquoi tout avantage qui excède les limites imposées par les règles fiscales est très coûteux.

Le sénateur Buth : Quelles sont les règles fiscales?

Ian Pomroy, agent de la politique de l'impôt, Division de l'impôt des particuliers, ministère des Finances Canada : En vertu des règles fiscales, un régime de pension à prestations déterminées pourrait offrir des prestations de retraite représentant 2 p. 100 des gains, jusqu'à un certain montant préétabli. Pour 2012, ce montant est de 2 647 $, je crois. Les avantages qui excèdent ce montant doivent être offerts dans le cadre d'un régime compensatoire. Cela tient au fait qu'un report d'impôt est offert pour les cotisations versées à un régime de pension agréé, ce qui signifie que les avantages excédant ces plafonds doivent être financés dans un mécanisme ne donnant pas droit à une aide fiscale.

Senator Buth: Am I correct in assuming that 2 per cent of earnings is what goes into our pension plan and then the RCA, which is a separate contribution that we make, is 18 per cent because we are going up to 20 per cent of our pensionable earnings?

Mr. Ménard: Are you asking about the difference going forward between the costs of each plan?

Senator Buth: Yes. Thank you for clarifying the question.

Mr. Ménard: It is just that I do not have this number right, and if I give a number, it should be right. I have to go back to the report. As you can imagine, for those who have read the report, there are a lot of numbers in this report.

In the current plan, when we look at the 52 per cent, the 52 per cent is divided: 16 per cent in the basic plan and 36 per cent in the RCA, overall for the whole plan.

Senator Buth: In determining the contribution, did you take into account, then, the differences between the years of service that would be different between MPs and senators?

Mr. Ménard: This is again an excellent question. Let me say that when we calculated the 52 per, it is based on averages. On average, members enter the plan at age 50, they leave the plan at age 60 and, on average, and they die at age 90. This 52 per cent means that people will contribute for about 10 years, on average, and will receive their benefit for 30 years.

Senator Buth: On average?

Mr. Ménard: Yes.

The Chair: That is the House of Commons?

Senator Buth: No, that is everyone.

Mr. Ménard: That is everyone. If you look at the specifics for senators, the age of entry is, on average, 60. The age of termination is 75. We have analyzed data for the past 50 years. Senators will likely die at about the same age as members of the House of Commons, at age 90. There is an average of 15 years of contributions, compared to 15 years of benefits received.

Senator Buth: Thank you.

I was going to say that there is more hope for Senator Mitchell getting past 79.

The Chair: He was having us all die at 79 the other day. In fact, it might be opportune for us to call on Senator Mitchell now.

Senator Mitchell: Thank you very much. I really appreciate having the chance to talk to you. I was in contact with Mr. Clement's office trying to get information from the Treasury Board and they said, "Please don't call anymore" and that you were not available to meet.

There is no doubt that these pensions are too rich and we need to do something. To pay in half seems reasonable, but it is a question of half of what? I would like to get it priced. I know it is

Le sénateur Buth : Ai-je raison de dire que les cotisations au régime de pension représentent 2 p. 100 des gains et que le régime compensatoire — pour lequel nous versons une cotisation distincte — représente 18 p. 100, parce que nous cotisons jusqu'à 20 p. 100 des gains ouvrant droit à pension?

M. Ménard : Vous voulez parler de la différence de coûts entre les régimes à l'avenir?

Le sénateur Buth : Oui, je vous remercie de clarifier la question.

M. Ménard : C'est seulement que je n'ai pas le chiffre exact, et si je vous donne un chiffre, il doit être exact. Il faudrait que je retourne lire le rapport. Tous ceux qui l'ont lu savent qu'il y a beaucoup de chiffres dans ce rapport.

Dans le régime actuel, les 52 p. 100 en vigueur se répartissent en deux taux : 16 p. 100 pour le régime de base et 36 p. 100 pour le régime compensatoire, donc 52 pour le régime dans son ensemble.

Le sénateur Buth : Quand vous avez déterminé les taux de cotisation, avez-vous pris en compte les différences entre les années de service des députés et des sénateurs?

M. Ménard : Encore une fois, c'est une excellente question. Je dois vous dire que le calcul de 52 p. 100 se fonde sur des moyennes. En moyenne, les gens adhèrent au régime à l'âge de 50 ans et le quittent à l'âge de 60, et toujours en moyenne, ils décèdent à l'âge de 90 ans. Le taux est de 52 p. 100 parce que les gens contribuent au régime pendant une dizaine d'années, en moyenne, et reçoivent des prestations pendant 30 ans.

Le sénateur Buth : En moyenne?

M. Ménard : Oui.

Le président : À la Chambre des communes?

Le sénateur Buth : Non, cela englobe tout le monde.

M. Ménard : Tout le monde. Chez les sénateurs, l'âge moyen d'entrée en fonction est plutôt de 60 ans, l'âge de la retraite, 75. Nous avons analysé les données des 50 dernières années. Les sénateurs décèdent environ au même âge que les députés, soit vers 90 ans. C'est en moyenne 15 ans de cotisation, par comparaison avec 15 ans de prestations.

Le sénateur Buth : Merci.

J'allais dire qu'il y a encore de l'espoir que le sénateur Mitchell dépasse les 79 ans.

Le président : Il nous a tous fait mourir à 79 ans l'autre jour. D'ailleurs, c'est peut-être le bon moment de donner la parole au sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. Je suis très heureux d'avoir la chance de vous parler. J'ai appelé au bureau de M. Clement pour avoir de l'information du Conseil du Trésor, et on m'a dit : « Ne rappelez plus. » On m'a dit qu'il n'était pas possible de vous rencontrer.

Il ne fait aucun doute que ces pensions sont trop élevées et qu'il faut faire quelque chose. Il semblerait raisonnable de n'en payer que la moitié, mais la moitié de quoi? J'aimerais avoir des chiffres

very complicated. I am approaching it from what I can derive from your report. I am not an actuary. I have done four calculations and all of them would indicate that $80,000 a year for an MP is probably over-valued. I will just stick to the MP figures, but it would be similar for a senator.

If a pension fund does what a pension fund should do, the MP puts money in, the government should put money into the pool and it should accrue to a level. When they retire and are able to take their pension, maybe there is a gap between those two things so it continues to accrue, then a life annuity is bought and it pays out until they die.

I calculated some figures. I took an MP who starts at age 40 and stays in until 65. I assumed your rate at 5.2 per cent. I did not factor in as much the reduced percentage on the RCA, but that is a refundable tax so that tax comes back and I see that entry. These figures may vary a little in that regard. They pay for 25 years. They pay $80,000 — $79,898 actually — for 25 years at 5.2 per cent. That is government and MPs together and not 50-50, actually. The MP is paying more than 50 per cent. The MP is actually paying 52 per cent or 53 per cent because the CPP is in there now. That is a small point.

That would accrue to $4.1 million. Assuming that that retiree then immediately starts, which they would as an MP, and lives to 90, which you are suggesting the average do, you could buy a life annuity at 5.2 per cent for $1.9 million that would pay until they were 90. These are all complicated, but I accept yours because you are an actuary. That would leave $3.2 million on the table. It would not even take the money that the MP member has paid in and accrued. It would take no government money at all. In that case, the member would actually be paying 100 per cent and then leaving some.

I could go on with other examples. When you are in for a shorter period of time, of course it does not accrue quite as dramatically, but 45 to 55, and you said the average is about 10 years. That is about a $48,000 pension, except if you take it to 55 it is now discounted to $42,000. Then the accrual in that case would be just over $1 million. If you lived to 85 and paid $42,000 per year based on that, you could buy an annuity for $648,000. Therefore you would be leaving $350,000 or $400,000 on the table and you would have only used about 20 per cent of the government's share. That is one way in which I find intuitively it is over-valued.

You will say, "Well, wait a minute, we have all this actuarial stuff." Well, let us go to your actuarial figures. They say there is a pool — only notational, which is another problem — of $992 million, almost $1 billion. However, it has a $175-million

précis. Je sais que c'est très compliqué. C'est ce que je déduis de votre rapport. Je ne suis pas actuaire, mais j'ai fait quatre calculs, et ils me montrent tous que 80 000 $ par année pour un député est probablement excessif. Je m'en tiens aux chiffres sur les députés, mais c'est probablement semblable pour les sénateurs.

Dans n'importe quelle caisse de retraite, il serait normal que le député cotise à une certaine hauteur, puis le gouvernement paie sa part pour que les prestations atteignent un seuil X. Quand une personne prend sa retraite et peut commencer à toucher des prestations, il peut y avoir un écart entre ces deux choses, pour que le fonds continue de croître, puis on achète une rente viagère, qui est versée à la personne jusqu'à sa mort.

J'ai fait quelques calculs. J'ai pris un député élu à l'âge de 40 ans, qui reste en poste jusqu'à 65 ans. J'ai présumé d'un taux de 5,2 p. 100. Je n'ai pas tant tenu compte du pourcentage réduit du régime compensatoire, mais il correspond à un impôt remboursable, donc on peut voir une entrée d'argent en bout de ligne. Les chiffres peuvent peut-être varier un peu pour cela. Les cotisations s'échelonnent sur 25 ans. Elles sont de 5,2 p. 100 de 80 000 $ — 79 898 $, en fait — pendant 25 ans. Pour le gouvernement et le député, et ce n'est pas 50-50, en fait. Le député paie plus que 50 p. 100. Le député paie en fait 52 ou 53 p. 100, à cause que le RPC est inclus, soit dit en passant.

Le total s'élèverait à 4,1 millions de dollars. Si le retraité commence immédiatement à toucher des prestations, comme il en a le droit en tant qu'ancien député, et qu'il vit jusqu'à 90 ans, soit l'âge moyen d'après vos données, on pourrait prendre une rente viagère à 5,2 p. 100 pour 1,9 million de dollars qui paierait les prestations jusqu'à l'âge de 90 ans du retraité. Ce sont tous des calculs bien compliqués, mais j'accepte les vôtres parce que vous êtes actuaire. Resteraient donc 3,2 millions de dollars. Ainsi, on n'utiliserait même pas tout l'argent que le député a versé dans le régime, ni les intérêts. On n'utiliserait pas du tout l'argent du gouvernement. Dans ce cas, le député paierait 100 p. 100 de son régime et il resterait même un peu d'argent.

Je pourrais vous donner d'autres exemples. Quand on siège moins longtemps, il est certain que les cotisations ne rapportent pas autant, mais supposons qu'une personne siège de 45 à 55 ans. Vous avez dit que la moyenne était d'environ 10 ans. Cela fait une pension d'environ 48 000 $, sauf si on la touche à 55 ans, c'est alors réduit à 42 000 $. Le résiduel serait alors d'un peu plus d'un million. Si une personne vit jusqu'à 85 ans et reçoit 42 000 $ par année en fonction de ces calculs, on pourrait acheter une rente viagère de 648 000 $. Donc, il resterait 350 000 $ ou 400 000 $, et on n'utiliserait qu'environ 20 p. 100 de la part du gouvernement. C'est pour cette raison, entre autres, que j'ai l'impression que c'est surévalué.

Vous allez me dire : « Attendez, il y a toutes les données actuarielles. » Eh bien, regardons-les, les données actuarielles. On dit qu'il y a un compte — seulement notionnel, ce qui est un autre problème —, de 992 millions de dollars, soit presque un milliard de

excess. Even your actuarial figures have a 21 per cent extra price. It is over-valued by 21 per cent. All you need to generate it is $817 million to cover the expenditures of the pension fund now.

That raises another issue, which says if that $992 million was actually in a fund being managed and paying 5.2 per cent it would generate, give or take, $50 million a year. All you need to pay out the pensioners that you are covering with that fund is $32 million a year. You can say, "Well, yes, but it is indexed." Yes, but if inflation is going up, so are the returns going up. I do not believe it is going to be 5.2 per cent for the next 30 years, but even at 5.2 per cent it looks to me to be overpriced.

The Chair: Shall we let Mr. Ménard answer your question?

Senator Mitchell: Yes, I will let him jump in here, and then I have another couple of areas.

The Chair: He may forget the front part of your question.

Mr. Ménard: At the beginning I had only two comments; now I have four.

Let us start with the 25 years of service. Your example is possible, but I would like to remind honourable senators that, when I look at the data at the last valuation date, only nine MPs have more than 20 years of service, which means about 3 per cent of the workforce. It is a bit higher for senators. Approximately 15 per cent of senators have more than 20 years of service. To use an example of 25 years of service is possible but not necessarily representative of the situation of the plan. That is my first point.

My second point is about the RCA component, and forgive me for all the complexity embedded in that. If you are in the private sector and you want to finance your benefit over the tax limits, it will be called a kind of supplementary employee retirement plan — I forget the other name but it is something over the tax limits. Most of the time it is not registered, is paid on a pay-as-you-go basis, and is not financed. In the MP's, both the basic plan and the retirement compensation arrangement components are registered. Having the RCA component registered gives you the opportunity to deduct all your contributions to the plan. Even in the private sector, they cannot use a high interest rate even if it is funded privately.

Senator Mitchell: They can do that under personal pension plans, PPPs, which they use. Not only that but if it is all covered by tax, as in our case, why would you use the lower rate on it? If it is all tax deductible, why would you use the 2.8 per cent after-tax rate, which Mr. Pomroy referred to? It is all tax covered unless the earnings are not.

dollars. Cependant, il compte un surplus de 175 millions de dollars. Même vos données actuarielles sont surévaluées de 21 p. 100. Ces chiffres sont 21 p. 100 trop élevés. On a seulement besoin de générer 817 millions de dollars pour absorber les dépenses de la caisse de retraite en ce moment.

Cela me mène à une autre question. Si ces 992 millions se trouvaient dans un fonds administré, à un taux d'intérêt de 5,2 p. 100, il rapporterait environ 50 millions par année. Il ne faut que 32 millions de dollars par année pour payer les prestations des retraités qui ont cours. Vous allez me dire qu'il faut tenir compte de l'indexation. Oui, mais si le taux d'inflation augmente, le rendement va augmenter lui aussi. Je ne pense pas qu'il va être de 5,2 p. 100 pendant les 30 prochaines années, mais même à 5,2 p. 100, les estimations me semblent excessives.

Le président : Est-ce que nous pouvons laisser M. Ménard répondre à votre question?

Le sénateur Mitchell : Oui, je vais le laisser intervenir, puis j'aimerais aborder quelques autres éléments.

Le président : Il risque d'oublier le début de votre question.

M. Ménard : Au début, je n'avais que deux observations à faire, maintenant j'en ai quatre.

Commençons par les 25 ans de service. Votre exemple est possible, mais j'aimerais rappeler à tous les sénateurs que selon les données des dernières évaluations, seulement neuf députés comptent plus de 20 ans de service, ce qui représente environ 3 p. 100 de l'effectif. C'est un peu plus chez les sénateurs. Environ 15 p. 100 des sénateurs comptent plus de 20 ans de service. L'exemple de 25 ans de service est donc possible, mais pas nécessairement représentatif de la situation actuelle. C'est ma première observation.

J'aimerais ensuite parler du régime compensatoire, et je vous prie d'excuser toute la complexité qui l'entoure. Dans le secteur privé, si l'on veut financer les prestations au-delà des limites fiscales, on parlera de facteur supplémentaire en ce qui a trait au régime de retraite de l'employé, si l'on peut dire, j'oublie l'autre terme, mais c'est quelque chose qui dépasse les limites fiscales. La plupart du temps, il n'y a pas des fonds enregistrés, c'est une indemnité versée au moment du départ, qui n'est pas financée. Dans le cas des députés, le régime de base comme le régime compensatoire sont enregistrés. Le fait que le régime compensatoire soit enregistré permet aux prestataires de déduire toutes leurs cotisations au régime. Même dans le secteur privé, on ne peut pas appliquer de taux d'intérêt élevé, même s'il s'agit de financement privé.

Le sénateur Mitchell : C'est possible dans les régimes de pension individuels, soit les RPI, et il y en a qui en utilisent. Et ce n'est pas tout, s'il y a des déductions d'impôt, comme dans notre cas, pourquoi appliquerait-on un taux inférieur? Si les sommes sont totalement déductibles d'impôt, pourquoi utiliserait-on le taux après impôt de 2,8 p. 100 que M. Pomroy a mentionné? Tout est déductible d'impôt, à moins que les gains ne le soient pas.

Mr. Pomroy: It is true that RCA contributions are deductible, but when those contributions go to the RCA, there is a 50 per cent refundable tax paid to the government. That reduces the amount of funds in the plan to earn income. That is why the cost is higher for the RCA component. It essentially puts those funds on a non-tax-assisted basis.

Senator Mitchell: Have you not reduced that rate more than 50 per cent from 5.2 per cent to 2.4 per cent, which is greater than a 50 per cent reduction?

Mr. Ménard: The reduction is from 5.2 per cent to 2.6 per cent, which is 50 per cent. It is also reflected this way in the public accounts.

Senator Mitchell: There is an entry in your report of tax being paid back, is there not? I see an entry where you actually get the tax paid back; but I am interrupting you. The refundable tax is paid back. For past contributions it is $187 million.

Mr. Pomroy: RCA refundable tax is refunded when the benefits are paid out. If you follow the math through, it essentially puts RCA funding on a non-tax-assisted basis, which is the purpose. It funds benefits that are over and above the registered pension plan tax deferral limit.

Mr. Ménard: My last point is about the age of 55, which you mentioned. When you look at the mortality rates used and the improvements going further and compare them, for example the mortality rates of the plan and the general population, you can see that the members are living much longer than the general population. Indeed, at least five groups in the population live longer than Canadians on average: members of the RCMP, who have a stringent health medical test at entry and 40 years later, so we could see the difference in their mortality rates; judges, probably because they are nominated late in life and need to at least have good health to sustain their functions; members of Parliament; Ontario teachers; and teachers from British Columbia. It is probably true for all teachers in Canada, but I do not have data for the other groups.

My point here is to say that the age of 85 is not what we use going forward. Once we factor in the survivor benefit, the age of 90 is the more appropriate figure to use.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Good morning, Mr. Ménard. I think it is very important for us to pay our fair share, 50 per cent of the cost of our pension plan, but 50 per cent of what? The contribution rate, as provided for 2017, is high, nearly 23 per cent. I went and looked at the Report on the Administration of the Members of Parliament Retiring Allowances Act. In the tables presented to us, it obviously talks about an account and all that, but the money is deposited to the government's general account, and these are

M. Pomroy : C'est vrai que les cotisations au régime compensatoire sont déductibles, mais quand elles sont versées au régime, il y a un impôt remboursable de 50 p. 100 qui est payé au gouvernement. Cela réduit les sommes qui peuvent générer des revenus dans le régime. C'est pourquoi le coût est plus élevé pour la composante du régime compensatoire : il n'y a aucune aide fiscale qui s'applique à ces fonds.

Le sénateur Mitchell : N'avez-vous pas réduit le taux de plus de 50 p. 100, puisqu'il est passé de 5,2 à 2,4 p. 100? C'est une réduction de plus de 50 p. 100.

M. Ménard : Le taux est passé de 5,2 à 2,6 p. 100, ce qui équivaut à 50 p. 100. C'est aussi présenté de cette façon dans les comptes publics.

Le sénateur Mitchell : Il y a une entrée dans votre rapport pour les remboursements d'impôt, n'est-ce pas? Je vois une entrée pour le remboursement d'impôt, mais je vous interromps. L'impôt remboursable est remboursé. Pour les cotisations passées, cela équivaut à 187 millions de dollars.

M. Pomroy : L'impôt remboursable applicable au régime compensatoire est remboursé au moment où les prestations sont versées. Si vous suivez bien le calcul, cela soustrait le régime compensatoire à toute mesure d'aide fiscale, ce qui est le but. Il sert à financer les prestations versées au-delà de la limite de report d'impôt qui s'applique au régime de retraite enregistré.

M. Ménard : Ma dernière observation porte sur l'âge de 55 ans, que vous avez mentionné. Si l'on compare les taux de mortalité que vous avez utilisés et les améliorations prévues aux taux de mortalité du régime et de la population en général, on peut voir que les prestataires de ce régime vivent beaucoup plus longtemps que la population en général. De fait, il y a au moins cinq groupes dans la population qui vivent en moyenne plus longtemps que le Canadien moyen : les membres de la GRC, qui doivent subir un examen médical rigoureux à leur entrée en poste ainsi qu'au bout de 40 ans, de sorte qu'on peut voir la différence dans leur taux de mortalité; les juges, probablement parce qu'ils sont nommés tard dans leur vie et qu'ils ont besoin d'être en bonne santé, c'est le moins qu'on puisse dire, pour exercer leurs fonctions; les députés; les enseignants de l'Ontario et les enseignants de la Colombie-Britannique. C'est probablement vrai pour tous les enseignants du Canada, mais nous n'avons pas de données sur les autres groupes.

Ce que je veux dire par là, c'est que l'âge de 85 ans n'est pas le point de référence pour l'avenir. Si l'on tient compte de la prestation de survivant, l'âge de 90 ans serait la référence la plus appropriée.

[*Français*]

Le sénateur Bellemare : Bonjour, monsieur Ménard. Je crois très important de payer notre juste part, 50 p. 100 du coût de notre régime de pension, mais 50 p. 100 de quoi? Le taux de cotisation, tel qu'il est prévu pour 2017, est élevé. Il près de 23 p. 100. Je suis allée voir le rapport sur l'application de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Dans les tableaux qui nous sont présentés, c'est sûr qu'on nous parle d'un compte et tout cela, mais c'est déposé dans les fonds

somewhat notional accounts. I looked at contributions paid in and pensions paid out, and I did some compliance calculations to try to understand it all. The figures showed that contributions, based on the way they will be determined in 2017, will pay for half of pensions paid out in 2017. Although there are some actuarial aspects, this is above all a pay-as-you-go plan, and, consequently, what I understand is that current senators and MPs will pay 50 per cent, not of the reduced pension plan that will be adopted, but 50 per cent of the cost of previous pension plans promised, with very high rates before 1995 and until today.

généraux du gouvernement et ce sont des comptes un peu notionnels. J'ai regardé les cotisations versées puis les pensions payées et j'ai fait des petits calculs de conformité pour essayer de comprendre. Les chiffres démontraient que les cotisations — de la manière qu'elles vont être déterminées en 2017, vont payer la moitié des pensions versées en 2017. Même s'il y a des aspects actuariels, c'est avant tout un régime par répartition et donc, ce que je comprends, c'est que les sénateurs et les députés dans la période courante, vont payer 50 p. 100 non pas du régime de retraite réduit que l'on va adopter, mais 50 p. 100 du coût des régimes antérieurs des pensions qui ont été promises, avec des taux très élevés avant 1995 et jusqu'à aujourd'hui.

So I wondered whether it was really Parliament's intention to do that because we have always understood that we would pay 50 per cent of the cost of pension promises, not 50 per cent of the cost of promises made in previous years.

Alors, je me suis demandé si c'était vraiment l'intention du législateur de faire cela parce qu'on a toujours compris que l'on paierait 50 p. 100 du coût des pensions promises et non pas 50 p. 100 du coût des promesses qui ont été faites dans les années antérieures.

Is my understanding correct? If so, what would the contribution rate be if we paid 50 per cent of our pensions?

Est-ce que je comprends bien? Si oui, quel serait le taux de cotisation si on payait 50 p. 100 de nos pensions?

Mr. Ménard: Excellent question. Indeed, it is a question that I considered myself when we prepared this actuarial report. You are right: the contribution paid is roughly equal to benefits paid, and that is true of a mature plan, and this plan is mature. It is just coincidence that the two are equal.

M. Ménard : Excellente question. Effectivement, c'est une question que je me suis posé lorsqu'on produisait ce rapport actuariel. Vous avez raison, la cotisation versée égale à peu près les bénéfices versés et c'est vrai lorsqu'on est dans un régime mature et ce régime est mature. Ce n'est qu'une coïncidence que les deux soient égaux.

When you look at the future and the recent past, it is virtually the same in that we are financing the pension promise in advance, compared with having a fully financed pay-as-you-go plan tomorrow morning. The 50 per cent of the cost, that is your pension, would be equal to 50 per cent of the benefits paid in the year.

Quand on regarde dans le futur et dans un passé récent, c'est à peu près la même chose que l'on finance à l'avance la promesse de pension par rapport à si demain matin c'était pleinement financé par répartition. Le 50 p. 100 du coût, donc votre pension, équivaudrait à 50 p. 100 des bénéfices payés dans l'année.

Senator Bellemare: Let us assume that the inflation rate rises sharply, that life expectancy increases again for people who are currently retired, and that public service salaries and those of MPs and senators do not rise with the cost of living. Does that mean that the contribution rate will increase again beyond the 20 per cent or so? In other words, what is the risk that our current contribution rates will become very high percentages of salary?

Le sénateur Bellemare : Prenons l'hypothèse selon laquelle le taux d'inflation augmente beaucoup, que l'espérance de vie augmente encore pour les gens qui sont actuellement à la retraite, et que les salaires dans la fonction publique et chez les députés et les sénateurs ne suivent pas le coût de la vie. Est-ce à dire alors que le taux de cotisation va encore augmenter au-delà de 20 p. 100 et quelque? En d'autres mots, quel est le risque que nos taux de cotisation dans l'état actuel deviennent des pourcentages très élevés des salaires?

Mr. Ménard: Once again, that is an excellent question. When you look at the part on sensitivity tests in the actuarial report, you see that, if you change the inflation assumption in relation to changes in the salary assumption, the impact is much greater on inflation. In other words, that reflects the fact that the member will contribute for approximately 10 years and will receive benefits for 30 years. I looked at the previous actuarial reports, and the cost cited in some reports for current services was as high as 60 per cent, and the interest rate was higher, but, at that point, the inflation assumption was also much higher.

M. Ménard : Encore une fois, c'est une excellente question. Quand vous regardez la partie sur les tests de sensibilité dans le rapport actuariel, vous voyez qu'en modifiant l'hypothèse sur l'inflation par rapport à modifier l'hypothèse sur les salaires, l'impact est beaucoup plus grand pour l'inflation. Autrement dit, cela reflète le fait que le membre va cotiser environ dix ans et va recevoir le bénéfice pendant 30 ans. J'ai regardé dans les rapports actuariels précédents et il y a eu des rapports où on donnait jusqu'à 60 p. 100 comme coût pour services courants et le taux d'intérêt était plus élevé, mais à ce moment l'hypothèse sur l'inflation était aussi beaucoup plus élevée.

So when you look at the cost of the plan, you have to look at interest rates, inflation and salary increases, and inflation can have a significant impact on the cost of the plan in future. If inflation rises, costs will increase.

Senator Bellemare: At the same time, can it be said, based on the coincidences in my calculations, that, if we calculated the contribution rates whereby MPs and senators paid half of what they were promised, the contribution rate would increase to 23 per cent and to 46 per cent for the government? Would it be the same contribution rate?

Mr. Ménard: Yes, roughly. It is not calculated to a single decimal place, but you would get roughly the same result.

Senator De Bané: Mr. Ménard, you say you submit a report to the Minister of Finance on all pension plans to which the government contributes.

Mr. Ménard: Not quite. My opening remarks were probably not clear enough. I said the report is submitted to the appropriate minister, depending on the act or program concerned. For example, the actuarial report on the Canada Pension Plan is submitted to the Minister of Finance. However, the report on the Old Age Security Pension is sent to the Minister of Human Resources and Skills Development, and, lastly, in this case, it is forwarded to the President of the Treasury Board. Consequently, the minister who receives the actuarial report differs depending on the program.

Senator De Bané: Are those reports to the various ministers eventually tabled in Parliament?

Mr. Ménard: They are all tabled in Parliament.

Senator De Bané: I have another question. Parliamentarians who have contributed to the Canada or Quebec pension plans for the maximum number of years, that is since those programs started in 1966, receive these payments every month and their salaries are not reduced. Do you agree with that?

Mr. Ménard: Yes.

Senator De Bané: Then by what logic are parliamentarians who are eligible for the Canada or Quebec pension plan being told: when you reach retirement age, at that point, what you have contributed, what belongs to you, your Canada or Quebec pension plan, will be have to be deducted from your parliamentary pension? Would you tell me the logic in that?

Mr. Ménard: Of course, senator. The vast majority, if not virtually all, defined benefit pension plans in Canada are integrated into or coordinated with the Quebec Pension Plan or the Canada Pension Plan. Under the Public Service Pension Plan, for example, the pension promise is 2 per cent per year of service, including Canada Pension Plan benefits. Consequently, what the Public Service Pension Plan gives you is a replacement of 1.4 per cent up to approximately $50,000 of salary and 2 per cent above $50,000.

Donc, quand on regarde le coût du régime, il faut regarder le taux d'intérêt, l'inflation et l'augmentation des salaires; et l'inflation peut avoir un impact important sur le coût du régime dans le futur. Si l'inflation monte, les coûts vont augmenter.

Le sénateur Bellemare : En même temps, est-ce que les coïncidences de mes petits calculs permettent de dire que si on calculait les taux de cotisation de sorte que les députés et les sénateurs paient la moitié des promesses qu'on leur fait, est-ce que le taux de cotisation serait élevé à 23 p. 100 et 46p. 100 pour le gouvernement? Est-ce que ce serait le même taux de cotisation?

M. Ménard : Oui, à peu près. Ce n'est pas à la décimale près mais vous auriez à peu près le même résultat.

Le sénateur De Bané : Monsieur Ménard, vous nous avez dit que vous faites un rapport sur tous les régimes de pension auxquels le gouvernement contribue au ministre des Finances.

M. Ménard : Pas tout à fait. Mes notes d'ouverture n'étaient probablement pas assez claires, je mentionnais que c'était au ministre intéressé, dépendamment de la loi ou du programme dont il s'agit. Par exemple, le rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada est acheminé au ministre des Finances. Par contre, celui sur la pension de sécurité de la vieillesse est acheminé au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences; et finalement, dans ce cas-ci, c'est acheminé au président du Conseil du Trésor. Donc, dépendamment du programme, le ministre qui reçoit le rapport actuariel est différent.

Le sénateur De Bané : Ces rapports aux différents ministres sont-ils éventuellement déposés au Parlement?

M. Ménard : Ils sont tous déposé au Parlement.

Le sénateur De Bané : Une autre question : concernant les parlementaires qui ont contribué au Régime de pensions du Canada ou du Québec pour le nombre maximum d'années, donc depuis le commencement de ces programmes en 1966, ces parlementaires qui reçoivent ce versement tous les mois ne voient pas leur salaire de parlementaire diminuer — vous êtes d'accord avec ça?

M. Ménard : Oui.

Le sénateur De Bané : Maintenant, en vertu de quelle logique dit-on aux parlementaires qui sont admissibles au Régime des pensions du Canada ou du Québec : lorsque vous atteindrez l'âge de la retraite, à ce moment-là, ce que vous avez contribué, ce qui vous appartient, votre Régime des pensions du Canada ou du Québec, devra être déduit de votre pension comme parlementaire. Voulez-vous me donner la logique de cela?

M. Ménard : Bien sûr, sénateur. Une très grande majorité, sinon la quasi-totalité des régimes de retraite au Canada à prestations déterminées, sont intégrés ou coordonnés avec le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada. Dans le Régime de retraite de la fonction publique, par exemple, la promesse de pension c'est 2 p. 100 par année de service, incluant le Régime de pensions du Canada. Donc, sur vos salaires jusqu'à environ 50 000 dollars, ce que le Régime de

And the difference between 1.4 per cent and 2 per cent is 0.6 per cent, which is equal to what you will receive from the Quebec Pension Plan or the Canada Pension Plan.

There is the same type of integration under your plan, which is being proposed under Bill C-46, but the pension promise in that case is 3 per cent. Consequently, that 3 per cent accumulation will be reduced for up to $50,000 in salary to reflect the fact that you accumulate pension rights under the Quebec Pension Plan or the Canada Pension Plan on that portion of earnings, and the 3 per cent applies in full to any portion of earnings over $50,000. That is the situation regarding benefits.

As for contributions, your contribution will be smaller for the first $50,000 and larger for salary above $50,000, $50,100 being the maximum level of earnings eligible for the Quebec Pension Plan or the Canada Pension Plan for 2012.

Senator De Bané: You said that all pensions come out of the government's budget, or at least the public sector budget, but you did not mention the various Crown corporations. Are they also valued by the Chief Actuary, or does that not concern you?

Mr. Ménard: That does not concern us.

Senator De Bané: I see. What troubles me personally are the consequences of the current legislation. Personally, I will be retiring from the Senate in the next 12 months and will therefore not be affected by these changes, which will come into force in 2016 or 2017, but for those who are here today, and who will be here after 2016 or 2017, putting them on the same footing, with the same contributions, as public servants who work 37.5 hours a week and who are protected by collective agreements, and asking that of parliamentarians who work 100 hours a week, there is something that bothers me for the next people entering Parliament.

There is no comparison with parliamentarians who are here for an indeterminate period of time. For many years, I have seen turnover of more than 30 per cent every four years among parliamentarians in the House of Commons. I have seen the trouble they have getting resettled later on. We come from a system that was far too generous 40 years ago, and today we are saying, "You are like public servants, who are unionized and work 37.5 hours a week." To my mind, that defies understanding. There is an ideology behind this that does not reflect basic common sense.

Mr. Ménard: I have a very brief comment on that. Unfortunately, I am not a compensation specialist, and it is very hard for me to say what is fair compensation and what are fair working conditions for anyone in society. My role, when I am given the provisions of a plan, is to value that plan based on the rules, to

retraite de la fonction publique vous donne c'est 1,4 p. 100 de remplacement et, au-dessus de 50 000 dollars, c'est 2 p. 100. Et la différence entre 1,4 et 2, c'est 0,6 p. 100 qui sont l'équivalent de ce que vous allez recevoir par le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada.

Dans votre régime, ce qui est proposé dans le projet de loi C-46, c'est le même type d'intégration, mais la promesse pension, cette fois-ci, est de 3 p. 100. Donc ces 3 p. 100 d'accumulation vont être réduits jusqu'à un salaire de 50 000 dollars pour tenir compte du fait que dans cette tranche de salaire vous accumulez des droits à pension par le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada, et pour toute la portion de salaire au-dessus de 50 000 dollars, les 3 p. 100 s'appliquent pleinement. Voila pour ce qui concerne les bénéfices.

Au niveau des cotisations, vous allez avoir une cotisation moindre pour les premiers 50 000 dollars, et une cotisation plus élevée pour le salaire au-dessus de 50 000 dollars, 50 100 dollars étant le maximum des gains admissibles pour l'année 2012 au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada.

Le sénateur De Bané : Vous nous avez dit toutes les pensions qui émargent au budget du gouvernement ou, en tout cas, du secteur public, mais vous n'avez pas fait allusion aux différentes sociétés de la Couronne. Est-ce qu'elles sont également évaluées par l'actuaire en chef ou est-ce que cela ne vous concerne pas?

M. Ménard : Cela ne nous concerne pas.

Le sénateur De Bané : Je vois. La chose qui m'inquiète personnellement, ce sont les conséquences de la législation actuelle. Personnellement, je vais prendre ma retraite comme sénateur dans les 12 prochains mois, donc je ne serai pas affecté par ces changements qui vont entrer en vigueur en 2016, 2017. Mais je trouve que, pour ceux qui sont ici aujourd'hui, et qui vont être là après 2016, 2017, les mettre sur le même pied, avec les mêmes contributions que les fonctionnaires qui travaillent 37.5 heures par semaine — et qui sont protégés par les conventions collectives —, et demander cela à des parlementaires qui travaillent 100 heures par semaine, il y a quelque chose ici qui me choque, pour les prochaines personnes qui vont rejoindre le Parlement.

Il n'y a aucune comparaison avec le travail des parlementaires qui sont là pour une durée indéterminée. J'ai vu durant de nombreuses années un roulement de plus de 30 p. 100, tous les quatre ans, des parlementaires de la Chambre des communes. J'ai vu la difficulté qu'ils ont à se replacer plus tard. Nous venons d'un système qui était beaucoup trop généreux il y a 40 ans, et aujourd'hui leur disons qu'ils sont comme les fonctionnaires qui sont syndiqués et qui travaillent 37,5 heures par semaine. Pour moi, cela dépasse l'entendement. Il y a une idéologie en arrière de cela qui ne tient pas compte du bon sens élémentaire.

M. Ménard : J'aurais un commentaire très bref. Malheureusement je ne suis pas un spécialiste de la rémunération, et il est très difficile pour moi de dire ce qui est une rémunération juste et quelles sont les conditions de travail justes pour qui que ce soit dans la société. Mon rôle c'est, lorsqu'on me donne les

work very hard and to set the most reasonable actuarial assumptions, but I cannot really venture an opinion on the resulting workload or working conditions.

provisions du régime, de l'évaluer avec les règles, de travailler de façon très ardue, pour avoir les hypothèses actuarielles les plus raisonnables; mais je ne peux pas vraiment me prononcer sur la charge de travail et les conditions de travail qui s'ensuivent.

[*English*]

Senator De Bané: For me the challenge is to attract the best and the brightest as members of Parliament. I am very much concerned about this system as it goes to the opposite extreme of what we had 40 years ago, which was totally unreasonable. I am concerned that Parliament will not attract the best and the brightest, as it should.

[*Traduction*]

Le sénateur De Bané : Pour moi, le défi est d'attirer au Parlement les personnes les plus compétentes et les plus brillantes. Je suis très inquiet, parce que ce système est à l'autre extrême par rapport à ce qu'on avait il y a 40 ans, qui n'était absolument pas raisonnable. J'ai peur que le Parlement n'arrive plus à attirer les candidats les plus compétents et les plus brillants, comme ce devrait être le cas.

The Chair: Ms. Kelly, did you wish to comment on this? I would like to give you the opportunity. It sounds very much like argument on policy, but you have the opportunity.

Le président : Madame Kelly, vouliez-vous dire quelque chose à ce sujet? J'aimerais vous donner la chance de réagir à cela. On dirait bien qu'il s'agit d'une question politique, mais vous pouvez nous dire ce que vous en pensez.

Kathleen Kelly, Executive Director, Treasury Board of Canada Secretariat: I would agree that it really is a policy question and a total compensation question. It is not our areas of expertise.

Kathleen Kelly, directrice exécutive, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je suis d'accord avec vous que c'est vraiment une question politique et de rémunération. Ce n'est pas de notre ressort.

Senator Finley: First, my admiration for the mental acuity and agility of Senators Mitchell and Bellemare. I certainly could not have — I am just a country boy. What can I say? I have a unique situation. A pension plan for me is like buying oats for a dead horse.

Le sénateur Finley : Pour commencer, je dois dire que j'admire l'agilité mentale des sénateurs Mitchell et Bellemare. Je n'aurais certainement pas pu... Je ne suis qu'un petit gars de la campagne. Qu'est-ce que je peux vous dire? Ma situation est unique. Un régime de retraite pour moi, c'est comme d'acheter de l'avoine pour un cheval mort.

I would like to go at the details of the plan. You mentioned a variety of other units that you perform actuarial services and audits for, including RCMP, judges and so on. Are they all part and parcel of the same plan, or is this federal parliamentarian plan a totally stand-alone plan?

J'aimerais me pencher sur les détails de ce régime. Vous avez mentionné toute une série d'autres groupes à qui vous offrez des services actuariels et pour qui vous faites des vérifications, dont la GRC, les juges, et cetera. Est-ce qu'ils adhèrent tous au même régime ou est-ce que le régime des parlementaires fédéraux est totalement unique?

Mr. Ménard: All members of the house and the members of the Senate are covered by the same pension plan.

M. Ménard : Tous les députés et tous les sénateurs sont couverts par le même régime de retraite.

Senator Finley: Are the RCMP and judges part of this plan, too?

Le sénateur Finley : Est-ce que les membres de la GRC et les juges ont le même plan que nous?

Mr. Ménard: The judges have their own pension plan. The RCMP have their own pension plan.

M. Ménard : Les juges ont leur propre régime de retraite. La GRC a son propre régime de retraite.

Senator Finley: Right now there are roughly 400 people contributing to this plan. Am I right?

Le sénateur Finley : En ce moment, il y a environ 400 personnes qui cotisent à ce régime, n'est-ce pas?

Mr. Ménard: Yes.

M. Ménard : Oui.

Senator Finley: Would a plan such as this be considered, in actuarial terms, a boutique plan?

Le sénateur Finley : Sur le plan actuariel, est-ce que ce régime est considéré comme un régime de niche?

Mr. Ménard: It is a small plan, if that is what you mean by boutique.

M. Ménard : C'est un petit régime, si c'est ce que vous voulez dire par « de niche ».

Senator Finley: I look at boutique plans as very special plans that allow certain options, for example, that might not be available to other plans. In this plan there are two options that are clearly missing, in my view. One is the option to opt out, and the

Le sénateur Finley : Pour moi, un régime de niche est un régime très spécial qui permet certaines options, par exemple, qui ne seraient pas possibles dans d'autres régimes. Dans ce régime, il y a deux options qui manquent clairement, à mon avis. La première

second is perhaps to engineer, within the various categories of payment and benefit, something that is more suitable to the individual member. For example, we have some MPs who are in their mid to late 20s, with no family. We have middle aged MPs and old, retiring senators. We have a whole squad of people here and I am not sure that one size necessarily fits all.

I am not arguing the fact that the pension plan must be remedied in terms of what we pay and everything else, but I am somewhat disenchanted by the fact that there is so little option here. It is a bam, you have got it. That is it; take it or leave it. What would be your comments on the boutiqueness, the size? What would be the impact of people opting out? How much would it cost to give us more choice?

Mr. Ménard: That is a very good question and I think you made valid points. Opting out is not an option right now. My role, again, is to value the plan provisions. If Parliament wants to change the provisions of this plan, then I will do the necessary valuation. I think you explained very well that using an average does not pick all the elements of specific members.

I would like to give an example in comparing myself to my son. He is working at Statistics Canada. He is 29 years old and I am 56. If I look at the current service costs or the contributions paid, it is the same for all members. Obviously, on his head it costs less and on my head it costs more. The demography of the plan will always lead to a difference between classes of participants.

Senator Finley: However, in this case surely we must have very clear groupings of people. I am not saying that all should be able to opt out, but I think there should be an option for someone to do so if they want. You have very clear classifications. I am not saying should or should not. I am trying to get an impact. For example, let us say that 10 per cent of the members across that broad range decided to opt out. What would be the effect on the overall plan?

Mr. Ménard: Today it is very difficult for me to tell you what the impact of this would be.

Senator Finley: Were you ever asked to do actuarial numbers or scenarios?

Mr. Ménard: We were never asked to do these scenarios.

Senator Finley: Were you asked to do scenarios of options that might apply of 1 per cent, 2 per cent, 3 per cent, or perhaps whatever other categories these fall into? I am not arguing with my government and what they want to do, but I am interested in the process that was gone through. Were you asked to price out choices?

est l'option de retrait et la deuxième, celle de la personnalisation, selon les diverses catégories de cotisations et de prestations, pour que le régime s'adapte mieux aux besoins de chaque membre. Par exemple, il y a des députés dans la mi- ou la fin vingtaine, qui n'ont pas de famille. Il y a des députés au mitan de leur vie et de vieux sénateurs, près de l'âge de la retraite. Il y a toutes sortes de personnes différentes ici, et je ne suis pas certain que le même régime convienne à tous.

Je ne conteste pas le fait qu'il faut revoir le régime de retraite, les cotisations que nous payons et le reste, mais je suis un peu découragé de voir qu'il y a si peu d'options. On n'a pas choix d'y adhérer. C'est tout, c'est à prendre ou à laisser. Que pourriez-vous nous dire sur la taille de ce régime, sur son petit côté « de niche »? Qu'est-ce qui arriverait si des gens décidaient de ne pas y participer? Combien nous en coûterait-il pour avoir plus de choix?

M. Ménard : C'est une très bonne question, et je pense vos arguments sont valables. Il n'est pas possible de se retirer du régime en ce moment. Je vous répète, cependant, que mon rôle est d'évaluer les dispositions du régime. Si le Parlement souhaite les modifier, il devra faire l'examen nécessaire. Je pense que vous expliquez très bien que le recours à des moyennes ne permet pas de saisir toutes les particularités des membres.

J'aimerais vous donner un exemple, je vais me comparer à mon fils. Il travaille à Statistique Canada. Il a 29 ans, j'en ai 56. Actuellement, le coût des services, des contributions, sont les mêmes pour tous les membres. Évidemment, les coûts qui s'appliquent à lui sont moins élevés que ceux qui s'appliquent à moi. Les différences démographiques entre les participants au régime vont toujours causer des différences entre les diverses catégories de participants.

Le sénateur Finley : Cependant, je suis certain que dans ce cas, il doit y avoir des regroupements de personnes très clairs. Je ne dis pas que tout le monde devrait avoir le droit de se soustraire au régime, mais je pense qu'il devrait y avoir une option de retrait. Vous avez des catégories très claires. Je ne dis pas qu'il faut ou ne faut pas faire ceci ou cela. J'essaie de comprendre l'effet qu'aurait cette mesure. Par exemple, si 10 p. 100 des adhérents au régime décidaient de se prévaloir d'une option de retrait, quelle en serait l'incidence sur l'ensemble du régime?

M. Ménard : Il m'est très difficile de vous répondre.

Le sénateur Finley : Vous a-t-on déjà demandé de faire des calculs actuariels ou de dresser des scénarios?

M. Ménard : On ne nous a jamais demandé de dresser de tels scénarios.

Le sénateur Finley : Vous a-t-on demandé de dresser des scénarios applicables à 1, 2 ou 3 p. 100 des participants ou à une catégorie quelconque? Je ne suis pas en désaccord avec ce que veut le gouvernement, je m'intéresse au processus qui a mené à cette décision. Vous a-t-on demandé de calculer le coût de différentes options?

Mr. Ménard: One thing that is clear, as I mentioned earlier, is the 52 per cent of service cost is composed of 16 per cent for the basic plan and 36 per cent for every benefit that is financed over the tax limits. Obviously, if the benefits are changed, it will change this costing. However, my role is not to even look at the options; it is to cost the options that are decided by Parliament.

Senator Finley: Surely in order to determine option A, B or C or any combination of them, they would have to cost those out by going to you, would they not? You are the only person who can do that.

Mr. Ménard: Thank you. It is a big responsibility.

Senator Finley: That is what I am hearing.

Mr. Ménard: Again, if it is the wish of Parliament to change the plan going forward, we will be pleased to do the work.

Senator Finley: I can say with reasonable assuredness that you were not asked to cost out options or dropouts.

Mr. Ménard: We were not asked, no.

The Chair: Flowing from that, Mr. Ménard, I would ask you to look at Bill C-46, clause 3, which adds a new section to the legislation, proposed section 2.7. The proposed section says:

> (1) The Chief Actuary shall fix contribution rates for the purpose of the provisions of this Act that require contributions to be made at the applicable contribution rate.
>
> (2) In fixing contribution rates for the purpose of any provision of this Act, the Chief Actuary may fix a rate for all of the members of the Senate or House of Commons or for any class of members specified by the Chief Actuary.

One class could be senators. What would the criterion be for you to specify that you are setting a rate under this section for senators only, which would be different from the members of the House of Commons?

Mr. Ménard: This provision, although not written like that, exists right now. In other words, when I talk about the 52 per cent and your contribution rate of 7 per cent, not all members are contributing 7 per cent. If you have accrued the maximum pension and are not accruing any more pension rights, then the contribution rate is different.

These provisions are for if the plan provision is different for a specific member. The Chief Actuary could then calculate another contribution rate that would be more appropriate for the situation based on plan provisions, not on demography.

The Chair: Did you tell me what criterion you would be following then?

M. Ménard : Comme je l'ai clairement indiqué plus tôt, le 52 p. 100 du coût afférent du service est divisé de la façon suivante : 16 p. 100 sert à payer le régime de base et 36 p. 100 à payer les avantages financés au-delà des limites fiscales. Bien entendu, si l'on modifie les avantages, cela aura un impact sur le coût. Toutefois, mon travail n'est pas d'analyser des options, mais bien de calculer le coût des options adoptées par le Parlement.

Le sénateur Finley : Tout de même, avant de définir des options ou une combinaison d'options, le gouvernement doit vous demander de calculer les coûts associés, non? Vous êtes le seul qui peut faire ces calculs.

M. Ménard : Merci. C'est une lourde responsabilité.

Le sénateur Finley : C'est ce qu'on me dit.

M. Ménard : Encore une fois, si le Parlement désire modifier le régime, nous serons heureux de faire les calculs nécessaires.

Le sénateur Finley : Je peux dire avec une certitude raisonnable que l'on ne vous a pas demandé de calculer le coût de différentes options, y compris celle du retrait du régime.

M. Ménard : Personne ne nous a formulé cette demande.

Le président : Monsieur Ménard, pour faire suite aux questions du sénateur Finley, je vous demanderais de lire l'article 3 du projet de loi C-46 qui propose d'ajouter un nouvel article à la loi, soit l'article 2.7. Il dit ceci :

> (1) L'actuaire en chef fixe des taux de cotisation pour l'application des dispositions de la présente loi qui exigent des cotisations au taux de cotisation applicable.
>
> (2) Lorsqu'il fixe des taux de cotisation pour l'application des dispositions de la présente loi, l'actuaire en chef peut fixer un taux applicable aux sénateurs ou aux députés ou à toute catégorie de parlementaires qu'il précise.

Les sénateurs pourraient constituer une catégorie. Sur quels critères vous appuieriez-vous pour calculer le taux de cotisation des sénateurs, en vertu de cet article, un taux qui serait différent de celui des députés?

M. Ménard : Cette disposition existe déjà, quoique le libellé soit différent. Autrement dit, ce ne sont pas tous les députés qui sont assujettis au taux de 7 p. 100 pour le 52 p. 100 des gains admissibles. Ceux qui ont accumulé le montant maximal pour la retraite et qui n'accumulent plus de droits de retraite ont un taux différent.

Ces dispositions ne s'appliquent que si un député est assujetti à une disposition différente du régime. L'actuaire en chef calculerait alors un taux de cotisation propre au député concerné, en fonction des dispositions du régime et non en fonction des facteurs démographiques du groupe.

Le président : Vous ne m'avez pas dit quels seraient les critères.

Mr. Ménard: The simplest one is to say that if you have more than 25 years of service. It is possible, but not frequent. Then when a member has accrued the maximum pension rights and you are not accruing any more, then the contribution rate is not 7 per cent. I think it is 1 per cent, taking into account the inflation component of the plan.

The Chair: Yes. I understand that, as well.

Senator Callbeck: Thank you all for coming today to help us answer our questions.

I agree that changes should be made to the pension plan. However, I have two or three questions regarding members of Parliament and senators. You read in the newspaper that the contribution right now between the taxpayer and the member of Parliament is 7 to 1, or 8 to 1 sometimes. Is that right?

Mr. Ménard: It is 6 to 1; 6 and some decimals after that.

Senator Callbeck: Do you have a breakdown as to what that is for senators and what it is for MPs?

Mr. Ménard: I think it is in the report. I could come back and give you the number, but it is probably more efficient to do so here.

Based on this report, it is $1 for $6.35 for the group —

Senator Callbeck: Right, but I am interested in the breakdown.

Mr. Ménard: — and for senators, it is $1 compared to $4.44.

Senator Callbeck: It is $4.44 compared to 6.1?

Mr. Ménard: Yes. That number is available in this report.

Senator Callbeck: What is the average age that a senator takes a pension and the average age that an MP takes a pension?

Mr. Ménard: The average age for MPs is around 60. For a member of the Senate, it has been 70 — even 65, or in the sixties — but now it is more at 75.

Senator Callbeck: Are you saying a senator takes it at 75 and an MP at 60?

Mr. Ménard: Yes, on average.

Senator Callbeck: So that is the average length of time that the senator gets a pension compared to the average length of time that an MP takes the pension.

Mr. Ménard: Sorry?

Senator Callbeck: The average length of time that the senator gets the pension —

Mr. Ménard: As I said earlier, a member of Parliament will receive a pension for about 30 years and a member of the Senate will do so for about 15 years.

M. Ménard : Le plus simple serait de fixer un seuil à 25 ans de services. C'est possible, mais on ne voit pas cela souvent. Ainsi, une fois qu'un député aurait accumulé le maximum de droits de pension, son taux passerait de 7 p. 100 à environ 1 p. 100, je crois, en tenant compte du taux d'inflation applicable au régime.

Le président : D'accord. C'est aussi ce que j'avais compris.

Le sénateur Callbeck : Merci à tous d'être venus répondre à nos questions.

Je suis d'accord qu'il faut modifier le régime de retraite. Cependant, j'aurais deux ou trois questions à vous poser au sujet des députés et des sénateurs. On peut lire dans les journaux que le taux de cotisation actuel des parlementaires, comparativement à celui des contribuables, s'élève à 7 ou 8 pour 1. Est-ce exact?

M. Ménard : C'est 6 pour 1; enfin, 6 et des poussières.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous une ventilation de ce taux pour les sénateurs et les députés?

M. Ménard : Je crois que c'est dans le rapport. Je pourrais vous fournir plus tard la réponse, mais ce serait probablement plus productif de le faire tout de suite.

Selon le rapport, le taux est de 6,35 $ pour 1 $ pour le groupe...

Le sénateur Callbeck : D'accord, mais ce qui m'intéresse, c'est la ventilation de ce taux.

M. Ménard : ... et pour les sénateurs, c'est 4,44 $ pour un 1 $.

Le sénateur Callbeck : Donc, c'est 4,44 $ pour 1 $ comparativement à 6 pour 1?

M. Ménard : Oui. Cette information est contenue dans le rapport.

Le sénateur Callbeck : Quel est l'âge moyen de la retraite pour un sénateur comparativement à un député?

M. Ménard : Pour un député, l'âge moyen est de 60 ans, alors que pour un sénateur, il était de 70 ans — et même 65 ans ou dans la soixantaine —, mais il s'établit maintenant à 75 ans.

Le sénateur Callbeck : Vous dites qu'un sénateur prend sa retraite à 75 ans comparativement à 60 ans pour un député?

M. Ménard : En moyenne, oui.

Le sénateur Callbeck : Donc, c'est le nombre d'années, en moyenne, qu'un sénateur reçoit des prestations de retraite comparativement à un député.

M. Ménard : Pardon?

Le sénateur Callbeck : Le nombre d'années en moyenne qu'un sénateur reçoit des prestations de retraite...

M. Ménard : Comme je l'ai mentionné plus tôt, un député touche des prestations de retraite pendant environ 30 ans comparativement à environ 15 ans pour un sénateur.

Senator Callbeck: It is half. Have you ever looked at or considered having separate plans for the senators as compared to members of Parliament?

Mr. Ménard: We were not asked for that proposal.

Senator Callbeck: It seems to me there are big differences here. I understand that the deputy ministers have a pension plan; is that correct?

Mr. Ménard: I think they do.

Senator Callbeck: How many deputy ministers would there be?

Mr. Ménard: Oh, I do not know.

Senator Ringuette: There are 60-some.

Senator Callbeck: It seems strange that the deputy ministers have their own pension plans, and there are fewer than 100 of them, but this has never been considered for the Senate. There are tremendous differences here between senators and MPs.

Mr. Ménard: Again, this information is in the actuarial report. We have to do financial statements for both the Senate and the House of Commons; we have to calculate this information. This information is in the actuarial report.

I want to stress that the principle here is same plan provisions, so same contribution rate. That is the principle behind this. It is a different demographic, yes — a different experience of the plan.

Senator Callbeck: That is fine. Obviously, no thought has been given to this, and I just find it very strange.

[*Translation*]

Senator L. Smith: My question will probably be of interest to most senators and members of Parliament. Can you explain how the increase in contributions will actually affect net salary? You have set forth both amounts, especially for younger members of Parliament. If you are 38 or 40 years old and you have a family, how will that affect you?

[*English*]

Second, for senators to understand the income they earn now and their take-home pay, there is a natural question. Presently, if I am in the private sector, I can deduct up to 22 per cent or 25 per cent of my salary to my RRSP.

How does it work now when you calculate all the deductions for senators' pay? Will the increase enable us to have less of a hit on take-home pay when you talk of an amount of something like a $30,000 contribution? I wonder if you can help explain that.

Le sénateur Callbeck : Donc, deux fois moins longtemps. Avez-vous étudié la possibilité de créer un régime de pension pour les sénateurs et un pour les députés?

M. Ménard : On ne nous a pas demandé d'analyser cette option.

Le sénateur Callbeck : Il me semble qu'il y ait de grandes différences entre les deux groupes. Si j'ai bien compris, les sous-ministres disposent de leur propre régime de retraite, c'est exact?

M. Ménard : Je crois que oui.

Le sénateur Callbeck : Combien y a-t-il de sous-ministres?

M. Ménard : Ça, je l'ignore.

Le sénateur Ringuette : Il y en a une soixantaine.

Le sénateur Callbeck : Ça me paraît étrange que les sous-ministres aient leur propre régime de retraite, alors qu'ils sont moins d'une centaine, mais que l'on n'ait jamais envisagé cette possibilité pour les sénateurs. Les différences entre les sénateurs et les députés sont énormes.

M. Ménard : Encore une fois, vous trouverez les données pertinentes dans le rapport actuariel. Nous devons dresser des états financiers, tant pour la Chambre des communes que pour le Sénat, et les données de ces états financiers sont fournies dans ce rapport.

Je tiens à insister sur le fait que tous les participants au régime sont assujettis aux mêmes dispositions et au même taux de cotisation. C'est ainsi que fonctionne le régime. Il est vrai que les facteurs démographiques sont différents et que le nombre d'années n'est pas le même entre les deux groupes.

Le sénateur Callbeck : D'accord. De toute évidence, cette option n'a pas été envisagée. Ça me paraît très étrange, c'est tout.

[*Français*]

Le sénateur L. Smith : Ma question intéressera probablement la plupart des sénateurs et des membres du Parlement. Pouvez-vous expliquer comment l'augmentation de la contribution affectera réellement le salaire net? Vous avez mis les deux montants, spécialement pour les membres du Parlement qui sont plus jeunes. Si vous avez 38 ans ou 40 ans et que vous avez une famille, comment cela vous affectera-t-il?

[*Traduction*]

Ensuite, pour aider les sénateurs à comprendre l'impact de cette mesure sur leur revenu et leur salaire net, une question s'impose. Actuellement, dans le secteur privé, on peut cotiser jusqu'à 22 ou 25 p. 100 de son salaire à un REER.

Quel sera l'impact de cette augmentation sur les retenues à la source des sénateurs? Prenons une cotisation, disons, de 30 000 $, l'augmentation proposée permettra-t-elle aux sénateurs de toucher un salaire net plus élevé? J'aurais besoin de plus d'explications.

[*Translation*]

Mr. Ménard: First of all, I will give you a general answer, and then I will ask Mr. Pomroy to supplement my response.

In my opening remarks, I said that the annual after-tax contribution would increase from approximately $5,000 in 2012 to slightly more than $18,000. You can therefore see the impact on disposable income, and that is the result of the contribution, which will increase in gross terms from 7 per cent of your salary to approximately 22 per cent.

[*English*]

Senator L. Smith: If it is $1,250 per month to hit the $18,000, and you are getting $7,000 per month net now, that means you will get $6,200. It is an extra $800 a month hit, is that right? It is over and above the base. If you are contributing $400-plus a month and you add the $800, it is $1,250, which gives you $18,000 after tax. I want to ensure I understand this.

Mr. Ménard: I will let my colleague answer that question.

Mr. Pomroy: As Mr. Ménard indicated, the after-tax cost, taking into account the deductibility of the contribution, would increase from about $5,000 to $18,000. However, I guess you are asking what the net impact is, is that right?

Senator L. Smith: In private life, you are able to take X per cent of your salary for RRSP contributions. This to me is a pension, so it is equivalent to an RRSP because you cannot put that money into your RRSP. Do you get the maximum deductibility through this plan that you would get through an RRSP?

If you earn $130,000 a year, 25 per cent of that is roughly $30,000. My understanding is that, with $130,000 less the $30,000, your taxable income would be $100,000 and then you would have your take-home pay. That is a rough estimate.

I am wondering how this system takes into consideration RRSP rules that we would have on the private side. I ask so there is an understanding. Hopefully, you will have a service centre for each of the senators and members of Parliament so they can phone you up and see how each personal situation is effected to the T.

How are you working it?

Mr. Pomroy: I can give a background on the system of RPP and RRSP limits and their integration. Someone's RRSP limit is equal up to 18 per cent of their earnings, up to a dollar maximum; I believe it is $22,970 for 2012.

If you are a member of a pension plan, because the limits are integrated, your RRSP limit takes into account the savings you are doing through your pension plan. Therefore, there is a subtraction from your 18 per cent, or the $22,970, of the estimated amount that is going into a defined benefit plan on

[*Français*]

M. Ménard : Je vais vous donner tout d'abord une réponse générale et ensuite, je demanderai à M. Pomroy de compléter ma réponse.

Dans mes remarques d'ouverture, j'indiquais que la cotisation annuelle après impôt passerait d'environ de 5 000 $ en 2012, à un peu plus de 18 000 $. Donc, vous voyez l'impact sur le revenu disponible. C'est le résultat de la cotisation qui, en termes bruts, passe de 7 p. 100 de votre salaire à environ 22 p. 100.

[*Traduction*]

Le sénateur L. Smith : Si une cotisation annuelle de 18 000 $ équivaut à un montant mensuel de 1 250 $, cela signifie qu'un salaire mensuel net de 7 000 $ passerait à 6 200 $. On parle d'une augmentation de 800 $ par mois par rapport à la cotisation de base actuelle, n'est-ce pas? Si l'on ajoute 800 $ à la cotisation mensuelle actuelle de 400 $, ça fait 1 250 $, soit une cotisation après impôt de 18 000 $. Je veux m'assurer de bien comprendre.

M. Ménard : Je vais laisser à mon collègue le soin de vous répondre.

M. Pomroy : Comme l'a souligné M. Ménard, si l'on tient compte de la déduction fiscale de la cotisation, la cotisation après impôt passerait de 5 000 $ à 18 000 $. Mais je crois que vous voulez savoir quel sera l'impact sur le salaire net, c'est exact?

Le sénateur L. Smith : Dans le secteur privé, on peut cotiser un certain pourcentage de son salaire à un REER. À mon avis, le régime de retraite, c'est comme un REER, car l'argent versé en cotisations n'est plus disponible pour être investi dans un REER. Le régime de retraite permet-il aux participants de profiter d'une déduction fiscale équivalant à celle d'un REER?

Un travailleur qui gagne 130 000 $ par année peut cotiser environ 30 000 $ à un REER. Si j'ai bien compris, les 100 000 $ qui restent constituent le revenu imposable utilisé pour calculer le salaire net. Ce sont des estimations.

Je me demande si le régime tient compte des règles du REER. Je cherche à bien comprendre. J'espère que les sénateurs et les députés disposeront chacun d'un centre de service avec lequel ils pourront communiquer afin d'obtenir des précisions sur leur situation personnelle.

Quel est le calcul?

M. Pomroy : Je peux vous parler des différences entre un RPA et un REER, de leurs plafonds de cotisation et de leur intégration. Le plafond de cotisation à un REER pour un travailleur s'élève à 18 p. 100 de son salaire jusqu'à concurrence d'un montant maximal qui a été fixé à 22 970 $, je crois, pour 2012.

Puisque le plafond de cotisation à un régime de retraite est intégré, celui du REER tient compte des économies réalisées en vertu du régime de retraite. Donc, on déduit du 18 p. 100 ou du 22 970 $ le montant estimatif des cotisations à un régime de pension à prestations déterminées. Puisque la déduction fiscale associée à

behalf of someone each year. Therefore, since this plan is essentially at the max, members of this plan do not have very much RRSP room at all because they are accruing the maximum benefit under the RPP. Their savings through the RPP essentially achieves the maximum of what is available through either an RRSP or an RPP.

Senator L. Smith: As the RRSP contribution limits increase, as there has been some discussion that it could go up in time to incent people to save more money, would that naturally be taken into consideration with the calculation?

Mr. Pomroy: Currently, there is an 18 per cent contribution limit, and, for defined pension benefit plans, there is a 2 per cent per year of service benefit limit. Both of those are subject to annual dollar limits, so the 18 per cent contribution for RRSPs is subject to a $22,970 dollar limit. The 2 per cent per year of service for defined benefit RPPs is subject to a $2,600 benefit limit.

The dollar limits are indexed to average wage growth, so the $22,970 for RRSPs and the $26,470 per year of service benefit for defined benefit RPPs, those limits are indexed to average wage growth.

Senator L. Smith: I just hope there would be a system set up so each individual has direct access to you folks so they can understand both from the pension and from their individual earnings position how this affects them. That would appear to be a question that most people are asking. Will there be that service for each individual?

Mr. Pomroy: All I can say is if individuals have questions about their RRSP contribution limit, they should be calling the Canada Revenue Agency and looking at their notice of assessment when they receive that, which would indicate their RRSP limit every year.

Senator L. Smith: It would be helpful from the value-added service concept that people with pensions — there are 400 of them — would have service provided by people within our own group to understand exactly the implications, as opposed to going to the Canada Revenue Agency, which sometimes does not respond as quickly.

The Chair: Senator Finley wanted to follow up on this point. Mr. Ménard or Mr. Pomroy, did you have anything further?

Mr. Pomroy: I cannot speak for information that would be provided on the changes to the plan. That would be for my colleagues to comment on.

Ms. Kelly: We would continue directing you to your pension administration centre through the Senate. We of course would be working with them in the background, but they would be your point of contact.

Senator Finley: My question just got answered. That is, there would be access through Senate services to deal with this on a specific senator-by-senator basis.

votre régime est essentiellement équivalente à la déduction maximale permise, votre plafond de cotisation à un REER est très bas. Un participant à un RPA reçoit essentiellement la déduction maximale permise pour un REER.

Le sénateur L. Smith : L'augmentation du plafond de cotisation à un REER — il en a été question afin d'encourager les gens à épargner davantage — sera-t-elle prise en considération aux fins du calcul de la déduction fiscale de la cotisation à un RPA?

M. Pomroy : Pour le moment, le plafond de cotisation au REER est établi à 18 p. 100 du revenu annuel et à 2 p. 100 par année pour les régimes de pensions à prestations déterminées. De plus, les deux régimes sont assujettis à un montant maximal de cotisation, soit 22 970 $ pour les REER et environ 2 600 $ pour les RPA.

Les montants maximaux, soit 22 970 $ pour les REER et 26 470 $ pour les RPA, sont indexés en fonction du salaire moyen au pays.

Le sénateur L. Smith : J'espère seulement qu'on mettra sur pied un système qui permettra aux parlementaires de vous contacter afin d'obtenir des précisions sur leur pension ou leurs revenus, car la plupart des parlementaires semblent avoir des questions à ce sujet. Offrira-t-on un tel service?

M. Pomroy : Tout ce que je peux vous dire, c'est que ceux qui ont des questions au sujet de leur plafond de cotisation au REER devraient communiquer avec l'Agence du revenu du Canada et consulter l'avis de cotisation qu'ils ont reçu de l'agence et sur lequel figure le montant du plafond.

Le sénateur L. Smith : Il serait utile, et ça s'inscrirait dans la lignée des services à valeur ajoutée, si les parlementaires — nous sommes environ 400 — pouvaient communiquer avec des ressources capables de les aider à comprendre les conséquences de ces décisions, au lieu de communiquer avec l'Agence du revenu du Canada qui met parfois du temps à répondre.

Le président : Le sénateur Finley aurait une question complémentaire sur le sujet. Les témoins auraient-ils quelque chose à ajouter?

M. Pomroy : Je ne peux pas vous dire ce qui sera offert une fois les changements apportés au régime. Il faudrait poser la question à mes collègues.

Mme Kelly : On vous dirait de continuer à communiquer avec le bureau des pensions du Sénat. Bien entendu, nous serons là pour l'aider, mais le bureau des pensions serait votre ressource.

Le sénateur Finley : Vous venez de répondre à ma question. On pourrait obtenir des réponses individuelles auprès du bureau du Sénat.

Ms. Kelly: I cannot speak for them, but that would be your point of contact for pension information.

The Chair: Thank you. Senator Chaput from Manitoba is next.

[*Translation*]

Senator Chaput: I would like to repeat a question that has previously been asked to ensure I have a clear understanding, and it concerns the calculation of retirement benefits to reflect benefits paid by the Canada Pension Plan.

Here is a specific example. A senator retires and receives his pension. Let us say, for example, that he receives a retirement benefit of $3,000 a month from the Senate and $700 from the CPP. Will the $3,000 figure be changed as a result of the $700 amount, and will the senator then receive only $2,300 in Senate retirement benefits?

Mr. Ménard: If he was a member of the Senate for 40 years, your answer is correct.

Senator Chaput: I am not talking about 40 years.

Mr. Ménard: That is because the calculated CPP amount of $700 is based on a career spread over 40 years. So we are talking about integration in this case. If you have contributed to various pension plans in the course of your career as a senator, and each is integrated with the Canada Pension Plan, there will be an appropriate reduction for each of those plans based on the number of years of service for which you have contributed to that plan.

Senator Chaput: All right, I will restate my question. The senator has contributed to CPP since his first day on the job. Consequently, that contribution would result in a specific amount; let us say a hypothetical amount totalling $600 a month from the Canada Pension Plan.

If I correctly understand Bill C-46, that $600 amount will be deducted, for that senator, from the Senate pension benefit?

Mr. Ménard: No, unfortunately, well, not unfortunately, but that is because I do not want to contradict the senator.

Senator Chaput: Look, I do not know; I am asking questions.

Mr. Ménard: I will explain it to you right away. If you have been a member of the Senate for 10 years, for example, since your $600 amount is divided by four, your $3,000 pension benefit will be reduced by approximately $150, not $600.

Senator Chaput: So it is reduced based on the number of years spent in the Senate?

Mr. Ménard: Exactly.

Mme Kelly : Je ne voudrais pas parler pour lui, mais c'est au bureau des pensions du Sénat qu'il faudrait adresser vos questions sur le régime de retraite.

Le président : Merci. Passons maintenant à madame la sénatrice Chaput, du Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : J'aimerais reposer une question qui a déjà été posée afin de m'assurer que je comprends bien et ça concerne le calcul des prestations de retraite en tenant compte des prestations versées par le Régime de pensions du Canada.

Je vais vous donner un exemple concret; un sénateur prend sa retraite et reçoit sa prestation. À titre d'exemple, disons qu'il bénéficie d'une prestation de retraite du Sénat d'une somme de 3 000 $ par mois et qu'il bénéficie d'une somme provenant du RPC de 700 $. La somme de 3 000 $ sera-t-elle modifiée à cause de la somme de 700 $ et le sénateur ne recevra-t-il alors qu'une somme de 2 300 $ pour sa prestation de retraite provenant du Sénat?

M. Ménard : S'il avait été membre du Sénat pendant 40 ans, votre réponse est la bonne.

Le sénateur Chaput : Je ne parle pas de 40 ans.

M. Ménard : C'est parce que le calcul de la somme de 700 $ du RPC est basé sur une carrière s'échelonnant sur 40 ans. Donc, là, on parle de l'intégration. Si vous avez, à titre de sénateur, cotisé à différents régimes de retraite durant votre carrière et que chacun est intégré avec le Régime de pensions du Canada, il y aura une réduction appropriée pour chacun des régimes en fonction du nombre d'années de service pour lesquelles vous avez cotisé dans ce régime.

Le sénateur Chaput : D'accord, je reprends ma question. Le sénateur a cotisé au RPC depuis sa première journée au travail. Donc, cette cotisation se résumerait à une telle somme; disons une somme hypothétique totalisant 600 $ par mois et provenant du Régime de pensions du Canada.

Si je comprends bien le projet de loi C-46, cette somme de 600 $ sera déduite, pour le sénateur, de la prestation de retraite provenant du Sénat?

M. Ménard : Non, malheureusement; eh bien enfin, pas malheureusement, mais c'est parce que je ne veux pas contredire la sénatrice.

Le sénateur Chaput : Écoutez, je ne sais pas; je pose des questions.

M. Ménard : Je vous explique tout de suite. Si vous avez été membre du Sénat pendant, par exemple 10 ans — parce que votre somme de 600 $ se divise bien par quatre —, votre prestation de retraite de la somme de 3 000 $ sera environ réduite de 150 $ et non pas de 600 $.

Le sénateur Chaput : C'est donc réduit en fonction du nombre d'années passées au Sénat?

M. Ménard : Exactement.

Senator Chaput: And not based on the number of years you have contributed to the plan.

Mr. Ménard: That is correct, starting in 2016.

Senator Chaput: Very well. I believe that, when you answered Senator De Bané, you mentioned that this was a model based on other pension plans. Is this done anywhere else?

Mr. Ménard: Yes. The vast majority of defined benefit plans in Canada are integrated with the Canada Pension Plan or the Quebec Pension Plan.

Senator Chaput: Thank you, Mr. Ménard.

Mr. Ménard: You are quite welcome.

[*English*]

The Chair: Senator Chaput's question begs a follow-up question, and that is what if, for the Canada Pension Plan or Quebec Pension Plan that you are receiving, you decide to divide that or share that with your partner or your spouse. What impact does that election have on the time that you might serve in Parliament and in the Senate?

Mr. Ménard: It has no impact. Let us take a couple where a person is receiving $600 for CPP, the other partner is receiving $400, and they have lived together all their lives. That is important for the calculation. Then if they split, they will both receive $500. The earnings are not split; it is the amount received.

Most of the time people do that for income tax purposes. You will then receive $500 because you have split, but you still have the same reduction of $150. In other words, the pension split has no impact on the integration.

The Chair: Thank you. Next is Senator Hervieux-Payette from Quebec.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: All right, we are on the verge of understanding something, but I would like one minor point clarified. With regard to the Quebec Pension Plan, that money is administered by the Caisse de dépôt, but has the Government of Quebec been consulted on the subject, as to whether the contribution will henceforth be reduced because this has been integrated with the federal plan? In this case, does some negotiation have to be conducted with the other level of government?

Mr. Ménard: I am not aware that there have been any negotiations. All I can say is that this has no impact on the Caisse de dépôt et placement or on the Quebec Pension Plan. All we are talking about here is the benefit received from the pension plan for parliamentarians. There is no impact on the books or anything else of the Caisse de dépôt et placement or the Quebec Pension Plan.

Le sénateur Chaput : Et non pas en fonction des années de contribution dans le régime.

M. Ménard : C'est exact, et ce, à partir de 2016.

Le sénateur Chaput : Très bien. Vous avez mentionné, je crois, lorsque vous avez répondu au sénateur De Bané, que c'était un modèle qui se calquait sur d'autres régimes de pensions? Cela se fait-il ailleurs?

M. Ménard : Oui. La grande majorité des régimes à prestations définies au Canada sont intégrés avec le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec.

Le sénateur Chaput : Merci, monsieur Ménard.

M. Ménard : Je vous en prie.

[*Traduction*]

Le président : J'aurais une question complémentaire. Qu'arrive-t-il si un couple décide de se partager les prestations du Régime de pensions du Canada ou Régime des rentes du Québec? Cela a-t-il des conséquences sur les années de service à la Chambre des communes ou au Sénat?

M. Ménard : Cela n'a aucun impact. Prenons un couple dans lequel un des conjoints touche une prestation mensuelle de 600 $ du RPC et l'autre une prestation de 400 $. Disons qu'ils ont toujours vécu ensemble, car c'est important dans le calcul. S'ils se séparent, ils recevront tous les deux une prestation mensuelle de 500 $. Ce sont les prestations qui sont divisées et non les revenus.

La plupart du temps, les gens font cela pour des raisons fiscales. Ils reçoivent tous les deux une prestation de 500 $, mais profitent de la même déduction, soit 150 $. Donc, cela n'affecte en rien l'intégration.

Le président : Merci. Passons maintenant à madame la sénatrice Hervieux-Payette, du Québec.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : Bon, on va bientôt finir par comprendre quelque chose, mais j'aimerais avoir une petite précision. Concernant le Régime de pensions du Québec, l'argent est administré par la Caisse de dépôt, mais est-ce que le gouvernement du Québec a été consulté à ce sujet, à savoir que, dorénavant, la contribution sera réduite parce que cela a été intégré au fédéral? Est-ce que, dans ce cas, il n'y a pas une négociation à mener avec l'autre palier de gouvernement?

M. Ménard : Je ne suis pas au courant à savoir s'il y a eu des négociations. Tout ce que je peux indiquer, c'est que cela n'a aucun impact pour la Caisse de dépôt et placement ou pour la Régie des rentes du Québec. Tout ce dont on parle ici, c'est de la prestation reçue qui provient du Régime de retraite des parlementaires. Il n'y a aucun impact sur les livres ou quoi que ce soit pour la Caisse de dépôt et placement et la Régie des rentes du Québec.

Senator Hervieux-Payette: We would normally be receiving two at the federal level. When you have a salary equivalent to that of a senator, there is one for which it is hardly even worth completing the forms in order to get it because it would be sent back to the government the next morning in any case. So as regards pension benefits, I filled out the old age pension form for Quebec, but not for Canada. I viewed the plans as being interconnected; if you take something away here, you add it there, or vice versa.

In any case, we would ultimately not be contributing or receiving less, except that, as my colleague said, we cannot opt out or have a tailor-made solution. If I want to contribute more to one place or another and get more, that is not possible. There is no flexibility in the system.

Mr. Ménard: Integration means taking into account the percentage represented by the Canada Pension Plan or Quebec Pension Plan benefit associated with your years of service as a member of Parliament. That reduces the benefits received because, instead of having 3 per cent per year of service based on up to $50,000 of salary, if the proposed coordination factor is 60 years, you will have an accumulation rate of 2.6 per cent. For salary greater than $50,000, you will receive 3 per cent per year of service. With those two components in your pension plan, as a parliamentarian, you will get 3 per cent per year of service.

Senator Hervieux-Payette: If I have contributed in the private sector over 30 years, those 30 years of contributions that have accumulated will not be affected?

Mr. Ménard: Not at all.

Senator Hervieux-Payette: Only your lifetime as a parliamentarian is considered.

Mr. Ménard: Absolutely. Your understanding is correct.

Senator Hervieux-Payette: My next question is this: where then do you get this 90-year figure? I have been in politics for more than 30 years. I do not know many people who have made it to 100. To arrive at an average age of 90, some people have to die at 60 or 70 and others at 100. Where did you get that figure? It does not seem to reflect reality at all.

Mr. Ménard: It is a major challenge to get to 100.

Senator Hervieux-Payette: Indeed.

Mr. Ménard: It is much easier to live to 90 now than it was in the past. I could give you some information on a study on mortality rates by cause of death conducted by the Conference Board of Canada comparing Canada to 17 other countries. In that study, a score was assigned based on whether a country was good, better or not as good as the others. For combating mortality caused by cardiovascular disease, we were given an A, which means that we are among the top countries. That is why

Le sénateur Hervieux-Payette : Au fédéral, normalement, on en recevrait deux. Quand on a un salaire équivalant à celui des sénateurs, il y en a une dont cela ne vaut même pas la peine de remplir les formulaires pour la recevoir, parce qu'on la renverrait de toute façon au gouvernement le lendemain matin. Alors quand on parle de prestations de retraite, moi j'ai rempli le formulaire pour le Québec, mais pas pour le Canada concernant la pension de vieillesse. Je voyais ça comme le principe des vases communicants; si on enlève là, on rajoute là ou bien l'inverse.

De toute façon, à la fin, on ne contribuerait pas ou on ne recevrait pas moins. Sauf que, comme le dit mon collègue, on ne peut pas faire de *opting-out*, ni de choses faites sur mesure. Si je désire contribuer plus à un endroit ou à un autre et recevoir plus, ce n'est pas possible. Il n'y a pas de flexibilité dans le système.

M. Ménard : L'intégration consiste à tenir compte de la proportion de la rente du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec associée à vos années de service, en tant que membre du Parlement. En effet, cela réduit les bénéfices reçus car, au lieu d'avoir 3 p. 100 par année de service pour un salaire allant jusqu'à 50 000 $, si la coordination proposée est de 60 ans, vous aurez 2,6 p. 100 comme taux d'accumulation. Pour un salaire supérieur à 50 000 $, vous aurez 3 p. 100 par année de service. Avec ces deux composantes, dans votre régime de retraite, en tant que parlementaire, vous aurez 3 p. 100 par année de service.

Le sénateur Hervieux-Payette : Si j'ai contribué pendant 30 ans dans le secteur privé, cette contribution de 30 ans qui s'est accumulée ne sera pas touchée?

M. Ménard : Pas du tout.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ce n'est que la vie en tant que parlementaire qui est considérée.

M. Ménard : Tout à fait. Votre compréhension est exacte.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma prochaine question est la suivante : où donc avez-vous pris ce chiffre de 90 ans? Je suis en politique depuis plus de 30 ans. Je n'en connais pas tellement qui se sont rendus à 100 ans. Pour arriver à une moyenne d'âge de 90 ans, il faut que certains meurent à l'âge de 60 ou 70 ans, et d'autres à 100 ans. Où avez-vous pris ce chiffre? Il ne semble pas du tout refléter la réalité.

M. Ménard : Atteindre 100 ans représente un défi majeur.

Le sénateur Hervieux-Payette : En effet.

M. Ménard : Atteindre 90 ans est maintenant beaucoup plus facile que par le passé. Je pourrais vous donner des informations sur une étude réalisée par le Conference Board du Canada qui se penchait sur les taux de mortalité par cause de décès en comparant le Canada à 17 autres pays. L'étude accordait une note selon qu'on soit bon, meilleur ou moins bon que les autres. Pour ce qui est de combattre la mortalité à cause des maladies cardiovasculaires, on a obtenu note de A, ce qui signifie que l'on

men have been catching up to women at an accelerated rate in the past 10 years or so, since deaths related to cardiovascular disease have sharply declined.

As for cancer, we were assigned a C. That is no doubt due to diet and lack of exercise, among other things. However, it suggests that other countries are doing better. If that is the case, we can aspire to do as much, as a result of which the 90-year figure is becoming much easier to achieve.

Senator Hervieux-Payette: Where does your assumption come from?

Mr. Ménard: The actuarial report of the Canada Pension Plan shows life expectancy. It indicates that a 65-year-old Canadian man can currently hope to live to the age of 84, while a woman's life expectancy is 86. In 30 or 40 years, people that age will probably live 3 or 4 years longer.

When I say 90 years, I am also taking the value of the survivor benefit into account because, when a member dies, if he or she leaves a survivor, 60 per cent of the pension must still be paid.

There are approximately 250,000 individuals 90 years of age or more in Canada. In 20 years, we predict there will half a million. We see that mortality rates have declined significantly in the past 15 to 20 years. That has always been the trend, but it has recently accelerated.

Senator Hervieux-Payette: We generally talk about Canadians' life expectancy; we talk about Statistics Canada data, as you do. However, when you come up with this 90-year figure, no one knows where it comes from.

I do not blame you for being the prudent actuary that you are. I am simply saying that, if someone asks me tomorrow morning why we in the Senate live to be so old, I will be forced to refer them to your office. Between you and me, despite your explanation, 500,000 out of 34 million or 35 million people still does not represent the majority of people who will reach 90 years of age, and we are talking about an average.

I will consider that idea your hypothesis, and I will try to get to 100 in order to verify it.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we are running a little tight on time, but we are still okay. I would ask senators to try to keep your questions succinct and to the point. Mr. Ménard has been very helpful walking us through the various sections. I know Treasury Board is here to help get us ready for clause by clause, and rather than asking Treasury Board to go through each clause, which we will be doing as senators, I ask them to stay here and be available if we have a problem on any clause. Also, senators, before starting clause-by-clause consideration, if you have any specific clauses you do not understand or would like clarification on, the Treasury Board is here.

se classe parmi les meilleurs pays. C'est pourquoi, depuis une dizaine d'années, les hommes rattrapent les femmes à un rythme accéléré, étant donné que les décès reliés aux maladies cardiovasculaires ont beaucoup diminué.

Pour ce qui est du cancer, on obtient une note de C. Ce phénomène est dû, entre autres, à l'alimentation ou au manque d'exercice, sans doute. Toutefois, cela sous-entend que d'autres pays font mieux. Et si c'est le cas, on peut aspirer à en faire autant, d'où ce chiffre de 90 ans qui devient beaucoup plus facile à atteindre.

Le sénateur Hervieux-Payette : Votre hypothèse vient d'où?

M. Ménard : Le rapport actuariel du Régime de pensions du Canada indique l'espérance de vie. Il montre que, actuellement, un homme de 65 ans, dans la population canadienne, peut espérer vivre jusqu'à 84 ans; dans le cas d'une femme, son espérance de vie est de 86 ans. Dans 30 ou 40 ans, ces personnes vivront probablement de trois à quatre ans de plus.

Lorsque je parle de 90 ans, je tiens également compte de la valeur de la rente du survivant. Car quand le membre décède, s'il laisse un survivant, 60 p. 100 de la pension doit continuer à être payée.

Au Canada, on compte environ 250 000 personnes âgées de 90 ans et plus. Dans 20 ans, on prévoit qu'il y en aura un demi-million. On voit que les taux de mortalité ont baissé de façon significative depuis 15 à 20 ans. La tendance a toujours existé, mais elle s'est accélérée récemment.

Le sénateur Hervieux-Payette : Généralement, on parle de l'espérance de vie des Canadiens, on parle des données de Statistique Canada, comme vous le faites. Or, quand vous arrivez à ce chiffre de 90 ans, personne ne sait d'où il vient.

Je ne vous blâme pas d'être l'actuaire prudent que vous êtes. Je dis tout simplement que si demain matin quelqu'un me pose la question à savoir comment il se fait qu'on vive si vieux au Sénat, je serai obligé de les référer à votre bureau. Entre vous et moi, malgré votre explication, 500 000 personnes sur 34 ou 35 millions ne représentent toujours pas la majorité des gens qui se rendront à 90 ans — et on parle en moyenne.

Je considérerai cette notion comme étant votre hypothèse et j'essaierai de me rendre à 100 ans pour la vérifier.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, il ne nous reste pas beaucoup de temps. Je vous demanderais de poser des questions brèves et d'aller à l'essentiel. M. Ménard nous a beaucoup aidés en examinant les divers articles. Les représentantes du Conseil du Trésor sont ici pour nous assister en vue de l'étude article par article. Au lieu de leur demander d'examiner chaque article, ce que nous faisons en tant que sénateurs, je leur demanderais de rester ici et de nous épauler si un article pose un problème. Par ailleurs, honorables sénateurs, avant d'entamer l'étude article par article, vous pouvez demander des explications ou des précisions aux représentantes du Conseil du Trésor.

Let us finish up with Mr. Ménard first. Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Thank you. I guess I want to follow up on Senator Finley's questioning with respect to what research had been done with regard to an opting out proposal or the Senate having its own plan, like the deputy ministers. I think ministers have their own separate plans as well.

Your assumption that we will all live until age 90 I think has been established to be somewhat questionable, but I am not an actuary. You make the assumption that we will live until age 90, but you say that MPs will retire at age 65, although the average was age 60. Therefore, they will be receiving 25 years' worth from the plan, from your calculation. When you look at senators, assuming that we all live until we are 90 and assuming that we will retire at 75, it means that we will receive 15 years of pension.

From my perspective as a senator, I find that this proposal is a kind of double-dipping from me through the fact that I will contribute on average 10 years longer to the plan than an MP and will receive 10 years less from the plan as compared to MPs. Just looking at 10 years more contribution to the plan, senators will have to put at least $180,000 more into the plan than an MP.

I have a question with regard to the different scenarios that should have been researched before any kind of legislation was drawn up. If you have all the numbers to argue that we would all die, on average, at age 90, the MPs will retire at age 65 and therefore receive 25 years in pension and senators work 10 years longer but receive 10 years less in pension, was there a thought into have a cap in the plan of 25 years' contribution for MPs and 15 years for senators? That is another option that should definitely have been researched.

That is not thinking outside the box from any private sector or, I assume, to the deputy ministers' plan, that there is a cap on contribution just like there is a cap on the earnings.

Mr. Ménard: Could I answer?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Ménard: First, I want to make a correction. The ministers are covered by the same plan. They do not have the same salary, but they are covered by the same plan. That is important to mention.

The only person who has another plan is the Prime Minister. You have seen that the benefits of this plan have been reduced from two thirds of his salary to 3 per cent per year of service. If he serves 11 years as a prime minister, for example, then his pension will move from two thirds to one third, and it will be paid at age 67.

When I look at the demography of the plan, members of the house contribute for 10 years and senators for 15 years, on average. As you said, assuming age of death at 90, you have the difference in the period of benefits received.

Terminons tout d'abord les discussions avec M. Ménard. Le sénateur Ringuette?

Le sénateur Ringuette : Merci. Je veux poursuivre dans la même veine que le sénateur Finley, concernant la recherche qui a été menée sur la possibilité que les sénateurs se retirent ou qu'ils aient leur propre régime, comme les sous-ministres. Je pense que les ministres ont leur propre régime aussi.

Votre hypothèse selon laquelle nous allons tous vivre jusqu'à 90 ans est quelque peu remise en question, mais je ne suis pas actuaire. Vous supposez que nous vivrons jusqu'à 90 ans, mais vous avez dit que les députés prendraient leur retraite à 65 ans, alors que la moyenne est de 60 ans. Vous estimez que les députés vont recevoir une pension durant 25 ans. En tant que sénateurs, si nous vivons tous jusqu'à 90 ans et que nous prenons notre retraite à 75 ans, nous allons recevoir une pension durant 15 ans.

En tant que sénateur, cette proposition me semble plutôt défavorable, car nous cotisons au régime en moyenne 10 ans de plus que les députés et nous recevons des prestations durant 10 ans de moins qu'eux. Compte tenu des 10 ans de cotisation supplémentaire, nous versons au moins 180 000 $ de plus dans le régime par rapport aux députés.

J'ai une question sur les divers scénarios qu'il fallait examiner avant de présenter ce projet de loi. Vos chiffres indiquent qu'en moyenne, nous allons mourir à 90 ans, que les députés prendront leur retraite à 65 ans, qu'ils vont recevoir une pension durant 25 ans et que nous travaillons 10 ans de plus, mais nous recevons une pension durant 10 ans de moins. Avez-vous songé à imposer un plafond de 25 ans de cotisation pour les députés et de 15 ans pour les sénateurs? Il fallait étudier cette autre possibilité.

Ce n'est pas sans rappeler le secteur privé, ou le régime des sous-ministres, je présume. Nous pouvons fixer un plafond de cotisation, tout comme il y a un plafond pour les revenus.

M. Ménard : Puis-je répondre?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Ménard : Tout d'abord, je précise que les ministres sont couverts par le même régime, même s'ils ne gagnent pas le même salaire. C'est important de le mentionner.

Seul le premier ministre est couvert par un autre régime. Les avantages de ce régime sont réduits des deux tiers de son salaire pour passer à 3 p. 100 par année de service. Si le premier ministre est en poste durant 11 ans, sa pension va passer de deux tiers à un tiers et elle commencera à 67 ans.

En moyenne, les députés cotisent au régime pendant 10 ans, et les sénateurs pendant 15 ans. Comme vous l'avez dit, le nombre d'années de prestations diffère si la personne décède à 90 ans.

When you ask about proposals, again, we were given this bill a few weeks ago and we costed the bill according to the provisions in Bill C-46. We have not done the costing that you are alluding to. Of course, if it is the wish of the Parliament to do more work on that, we will.

Senator Ringuette: The bottom line, from my perspective — and you have confirmed this — is that, on average, an MP will be contributing for 10 years and will be entitled to 25 years of benefits. Senators contribute for 15 years. This is your cap scenario, for instance.

Then the bottom line of all of this is that senators will be the big losers and will be contributing to MPs' pension.

Mr. Ménard: Again, the principle is they have the same plan provisions, so therefore it is the same current service cost. If a senator —

Senator Ringuette: All numbers considered, you have said yourself that you consider that MPs only pay for 10 years yet are eligible for 25 years of pension under this plan. This is not the situation for senators.

I honestly think that there has not been a lot of mature reflection put into this. What can I say?

[*Translation*]

Senator Bellemare: Mr. Ménard, my question concerns the transition period. The bill provides for contribution rate increases of 1 per cent in January 2013, 1 per cent in January 2014 and 1 per cent in January 2015.

However, the contribution rate will rise by approximately 10 points in January 2016 and 12 points in January 2017. Those are more than proportionate increases.

Mr. Ménard: The increases are more significant in 2016 and 2017 than in 2013, 2014 and 2015.

Senator Bellemare: Transition periods are usually longer when changes are major. Do you feel that 2013 to 2017 is a reasonable transition period? In 2016 and 2017, the impact on parliamentarians' net salaries will be significant, and it may represent a pay cut in cases where salaries do not increase.

Would it not be preferable to consider a slightly longer transition period in order to avoid affecting net salaries? If we reach 50 per cent of the cost of pensions, what will that mean in terms of years for people who are paying a mortgage and tuition fees for their children?

Mr. Ménard: That transition period is consistent with the objective of achieving a 50-50 cost share in 2017.

Senator Bellemare: If my understanding is correct, public servants currently pay 35 per cent of the cost of their pension plan and the government pays 65 per cent?

Mr. Ménard: Yes.

Concernant les propositions dont vous avez parlé, je rappelle que nous avons établi les coûts en fonction du projet de loi C-46, que nous avons reçu il y a quelques semaines. Nous n'avons pas établi les coûts selon les autres hypothèses que vous avez soulevées. Bien sûr, nous allons y travailler davantage si c'est la volonté du Parlement.

Le sénateur Ringuette : Vous avez confirmé qu'au bout du compte, les députés cotisent en moyenne au régime pendant 10 ans et qu'ils ont droit à 25 ans de prestations. Les sénateurs cotisent pendant 15 ans. Le plafond pourrait être fixé ainsi.

Au fond, les sénateurs sont les grands perdants et ils cotisent pour la pension des députés.

M. Ménard : Comme les députés sont couverts par le même régime, les coûts des services sont les mêmes, en principe. Si un sénateur...

Le sénateur Ringuette : Si on tient compte de tous les chiffres, vous avez dit que les députés cotisent seulement durant 10 ans, mais qu'ils ont droit à une pension de 25 ans, selon ce régime. Ce n'est pas le cas des sénateurs.

Pour être honnête, je pense que le projet de loi n'a pas été mûrement réfléchi. Que puis-je dire de plus?

[*Français*]

Le sénateur Bellemare : Monsieur Ménard, ma question porte sur la période de transition. Le projet de loi prévoit une augmentation du taux de cotisation de 1 p. 100 en janvier 2013, de 1 p. 100 en janvier 2014 et de 1 p. 100 en janvier 2015.

Toutefois, en janvier 2016 le taux de cotisation augmentera d'environ 10 points et en janvier 2017, il augmentera de 12 points. Il s'agit d'augmentations plus que proportionnelles.

M. Ménard : Les augmentations sont plus importantes en 2016 et 2017 qu'en 2013, 2014 et 2015.

Le sénateur Bellemare : Habituellement, lorsque les changements sont majeurs, les périodes de transition sont longues. Est-ce que 2013 à 2017 vous semble une période de transition raisonnable? En 2016 et 2017, l'impact sur le salaire net des parlementaires sera important et cela peut représenter une baisse de salaire dans le cas où les salaires n'augmentent pas.

Est-ce qu'il ne serait pas préférable d'envisager une période de transition un peu plus longue pour éviter d'affecter les salaires nets? Si on arrivait à 50 p. 100 du coût des pensions, qu'est-ce que cela impliquerait en termes d'années pour les gens qui payent une hypothèque et des frais de scolarité pour leurs enfants?

M. Ménard : Cette période de transition est alignée sur l'objectif d'atteindre un partage de coût de 50-50 en 2017.

Le sénateur Bellemare : Si je comprends bien, les fonctionnaires payent actuellement 35 p. 100 du coût de leur régime de retraite et le gouvernement paye 65 p. 100?

M. Ménard : Oui.

Senator Bellemare: Public servants pay 35 per cent of the cost of their pension plan and parliamentarians pay 14 per cent. The gap that must be closed in order to achieve an equivalent sharing is thus smaller for public servants. The jump in contribution rates is greater.

Mr. Ménard: Your figures are correct.

Senator Bellemare: What contribution rates will public servants pay in 2017?

Mr. Ménard: There will be different contribution rates at the bottom and top of maximum insurable earnings scales. I will take an approximate figure because we will still have an opportunity to prepare actuarial reports between now and then.

However, let us suppose that the current service cost is 22 per cent for the public service; that means an 11 per cent contribution for members.

Senator Bellemare: Compared to a 22 per cent contribution from parliamentarians.

Mr. Ménard: The plan is different.

Senator Bellemare: But the federal public service plan has been slightly more capitalized since 2000. Is that not correct?

Mr. Ménard: Yes. All are funded.

Senator Bellemare: They are funded by means of a real fund based on the pay-as-you-go method.

[*English*]

Senator Mitchell: I would like to put a plug in for the spouse of a prime minister. My spouse, were I to predecease her, would get 60 per cent of the benefit, but the Prime Minister's spouse, on the Prime Minister's allowance, should he or she predecease his or her spouse, would only get 50 per cent. I do not think that is fair, and that should be adjusted. That is just a statement.

My question concerns the idea of the notational fund. It is not real. It seems to me that in your report, and in this whole configuration, that is the worst of both possible worlds. On the one hand, people, the public, think there is money there, and there is not. In fact, there is really an extra billion dollars of debt that this government owes, and it should be in the debt column.

On the other side, there are no earnings benefits to the subscribers of the pension and the pension recipients by virtue of the fact that that should be generating money, in some years would generate more than is necessary, and would actually reduce the cost.

If we are going to compare it to private sector pensions, they have to put up pools of money and we should be doing that. What do you think about that?

Second, when you evaluate the price, because there is no real money you cannot really consider buying a life annuity for the payout. However, buying a life annuity makes it cheaper because of the way life annuities work, over and above just taking interest

Le sénateur Bellemare : Les fonctionnaires payent 35 p. 100 du coût de leur régime de retraite et les parlementaires payent 14 p. 100. L'écart à combler pour atteindre un partage équivalent est donc plus faible pour les fonctionnaires. Le saut est plus grand en termes de taux de cotisation.

M. Ménard : Vos chiffres sont exacts.

Le sénateur Bellemare : Quel taux de cotisation les fonctionnaires vont-ils payer en 2017?

M. Ménard : Il y a un taux de cotisation différent en bas et en haut du maximum des gains admissibles. Je vais prendre un chiffre approximatif parce qu'on aura encore l'occasion de faire des rapports actuariels d'ici là.

Mais supposons que le coût du service courant est de 22 p. 100 pour la fonction publique, cela signifie une cotisation pour les membres de 11. p. 100.

Le sénateur Bellemare : Comparé à une cotisation de 22 p. 100 des parlementaires.

M. Ménard : Le régime est différent.

Le sénateur Bellemare : Mais il est capitalisé un peu plus depuis 2000 dans le cas de la fonction publique fédérale. N'est-ce pas?

M. Ménard : Oui. Tous les engagements-retraite sont investis.

Le sénateur Bellemare : Ils sont capitalisés dans un vrai fonds selon la méthode de répartition.

[*Traduction*]

Le sénateur Mitchell : Je veux parler de la conjointe du premier ministre. Si je meurs avant ma conjointe, elle va obtenir 60 p. 100 des prestations, mais la conjointe du premier ministre ne recevrait que 50 p. 100 des allocations fixées selon son salaire. Je pense que c'est injuste et qu'il faut apporter une modification. Ce n'était qu'un commentaire.

Ma question porte sur le fonds notionnel. C'est surréaliste; il me semble que cette éventualité présentée dans votre rapport, c'est la pire option. La population va penser à tort qu'il y a de l'argent dans ce fonds. En fait, le gouvernement doit un milliard de dollars de plus, qui devrait figurer dans la colonne de la dette.

De plus, les cotisants et les prestataires ne profitent pas des revenus générés par le fonds. Les coûts seraient pourtant réduits si le fonds entraînait des retombées plus importantes durant certaines années.

Les régimes du secteur privé demandent d'accumuler beaucoup d'argent. Nous devrions en faire autant. Qu'en pensez-vous?

Concernant l'évaluation des coûts, nous ne pouvons pas envisager d'acheter une rente viagère grâce aux dividendes, puisque le fonds ne contient pas d'argent comptant. Mais c'est moins cher d'acheter des rentes viagères, parce qu'elles rapportent

off the top. Have you factored into your pricing that it would reduce the cost if you had a pool of funds on which you could earn money and buy life annuities?

Mr. Ménard: In the actuarial report, if the valuation interest rate is raised by 100 basis points, the current service cost goes from 52 per cent to 45 per cent. Compared to the private sector, the RCA component in most private sector pension plans is financed on a pay-as-you-go basis. It will not necessarily reduce a lot the costs associated with the RCA component.

Senator Mitchell: You said that if it goes up 1 per cent, then it reduces the cost. However, it does not reduce what we pay, so why does the subscriber not get some benefit? We will not go down from $34,500.

Mr. Ménard: If it reduces the cost, then "50 per cent of reduced costs" mean lower contributions.

Senator Mitchell: The way it reads here is the government gets the benefits of variation; we do not. The government would have to make a decision to reduce our cost. It will not happen automatically, although the government share will go down automatically. That is what it says in your report.

Mr. Ménard: Even if you are going with invested funds, the contribution will increase. The objective is to share the costs of the plan 50-50.

Senator Mitchell: Yes, but that has not been happening, actually, and it will not happen.

The Chair: That concludes our questioning. Does any senator have any questions of the entire panel with respect to any clause that you are about to deal with?

Senator Finley: One would assume that there will be the possibility of other pensions being affected as a consequence of this. In order to get the thing set, to get it rolling and get it through transition, how long would it be before, reasonably, Parliament could look or you could recalculate numbers and options and stuff? How long a period of time from now until then? Are we talking five years, a decade — I do not know, 15 or 20 years? I imagine you want to do it in January, for example, but if one were to go back to revisit this, how long a period of time are we looking at?

Mr. Ménard: I will speak about Bill C-46. We are expecting to send a special actuarial report to the President of the Treasury Board in the following months, once the amendment is made, once the bill is passed.

Senator Finley: That sets in motion a whole bunch of actions, right? That is, MPs and senators contributing more, changes to the whole actuarial model and everything. How long does that take to dig in, if you like? If a future Parliament or a future Senate committee, or whatever, wanted to look at this, what would be a reasonable time to allow this to settle in — five years, ten years — before we revisit or could reasonably revisit this?

plus que les simples intérêts. Avez-vous tenu compte de cette possibilité qui permet de générer des revenus et d'acheter des rentes viagères?

M. Ménard : Le rapport actuariel indique que, si l'évaluation du taux d'intérêt augmente de 100 points de base, les coûts de service courants vont passer de 52 à 45 p. 100. Le régime compensatoire associé à la plupart des régimes de retraite du secteur privé se finance au fur et à mesure. Il ne va pas forcément réduire beaucoup les coûts.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit qu'une augmentation d'un pour cent réduisait les coûts, mais elle ne réduit pas nos cotisations. Pourquoi le cotisant n'en tire-t-il pas un certain avantage? Nous n'allons pas verser moins de 34 500 $.

M. Ménard : Si les coûts sont réduits de 50 p. 100, les cotisations vont diminuer.

Le sénateur Mitchell : Selon ce qui est écrit ici, le gouvernement profite de la variation, pas nous. Il doit décider de réduire nos cotisations. Ce n'est pas automatique, contrairement à la part du gouvernement. C'est ce que votre rapport précise.

M. Ménard : Même si vous investissez dans des fonds de placement, les cotisations vont augmenter. L'objectif, c'est de partager les coûts en deux parts égales.

Le sénateur Mitchell : Oui, mais ce n'est pas ce qui arrive, et ça n'arrivera pas.

Le président : Cela met fin aux séries de questions. Les sénateurs veulent-ils poser des questions à tous les témoins concernant les articles que nous allons étudier?

Le sénateur Finley : On peut présumer que les autres pensions pourraient subir des conséquences. Concernant la transition, combien de temps faudra-t-il raisonnablement au Parlement ou à vous pour examiner les options et recalculer les chiffres? Parlons-nous de 5, 10, 15 ou 20 ans? J'imagine que vous voulez le faire en janvier, par exemple, mais combien de temps faudrait-il pour réviser les chiffres?

M. Ménard : Concernant le projet de loi C-46, nous prévoyons remettre un rapport actuariel spécial au président du Conseil du Trésor dans les mois suivants, après que le projet de loi aura été modifié et adopté.

Le sénateur Finley : Nous parlons de bien des changements, n'est-ce pas? Les députés et les sénateurs cotisent davantage, le modèle actuariel est modifié, et cetera. Combien de temps faut-il pour appliquer le régime? Est-il raisonnable d'attendre 5 ou 10 ans avant qu'un prochain parlement, un prochain comité sénatorial ou une autre entité puisse examiner ce régime de nouveau?

Mr. Ménard: A special actuarial report will be sent to the President of Treasury Board, the Honourable Tony Clement, in the following months. Later on, there will be also another triennial report as of March 2013. This report will likely be available somewhere in 2014.

Senator Finley: I do not think we are —

Mr. Ménard: We are not on the same page?

Senator Finley: I do not think so. Let us say Parliament passed this bill this week and in January decided to change it again. Would that be feasible? Would that be considered to be too early because the first one had not taken impact? There has to be a period of time for the bill that we are discussing now to be passed, enacted, and then all of the mechanisms set up to make deductions and everything else. How long does that take? Is it a year, five years? I am asking for a very specific reason.

Mr. Ménard: It depends on the complexity of the measure. There is a workload on my team, and I will have to address this request and prioritize it compared to other work that we have to do.

Is it complex? Yes; it could take a year or more. If it is not so complex, it might be earlier than that. This is one of the most complicated plans in Canada, but that is the reality.

Senator Finley: Four hundred people?

Mr. Ménard: That is not the number of people.

Senator Finley: I know there are survivors and stuff, but basically we are talking about fewer than a thousand people. The parliamentary pension plan would be fewer than a thousand people.

Mr. Ménard: Yes.

Senator Finley: Sorry, chair.

The Chair: Senator Finley, it is helpful to have it reconfirmed that Mr. Ménard said this is one of the most complex pieces of legislation. Are you aware of any movement to make this more simple and straightforward?

Mr. Ménard: I am not aware of that.

The Chair: Ms. Arnold pointed out, on the last day in her testimony, a similar type of comment, namely that it is quite complex with two different parts to it, et cetera.

While we have the whole team here, are there any clauses of this legislation, Bill C-46, which you wish explained to you more thoroughly before we proceed to clause by clause?

Could you tell me if everything here in Bill C-46 is to deal with the integration of the Canada Pension Plan and the members' allowance plan?

Mr. Ménard: Yes. All the measures I described in the opening remarks are in this bill.

The Chair: Are you able to quickly point out to me which clause? I have been looking for it for some time — that is, the intricacies of how that is being handled. Ms. Arnold?

M. Ménard : Nous allons envoyer un rapport actuariel spécial au président du Conseil du Trésor, l'honorable Tony Clement, dans les mois suivants. Ensuite, nous allons produire un autre rapport triennal en mars 2013, qui sera sans doute disponible en 2014.

Le sénateur Finley : Je pense que nous ne...

M. Ménard : Nous ne nous comprenons pas?

Le sénateur Finley : Je ne pense pas. Si le Parlement adopte le projet de loi cette semaine, pourra-t-il apporter d'autres changements en janvier? Est-ce trop tôt, parce que le nouveau régime ne s'appliquera pas encore? Il faut un certain temps pour que le projet de loi soit adopté et promulgué et pour établir tous les mécanismes de déductions, et cetera. Combien de temps faut-il, un an, cinq ans? Je pose la question pour une raison très précise.

M. Ménard : Cela dépend de la complexité de la mesure. Je devrai accorder la priorité à cette demande dans la charge de travail de mon équipe.

Si la mesure est complexe, il faudra un an ou plus. Si elle ne l'est pas vraiment, ça pourrait prendre moins de temps. C'est un des régimes les plus complexes au Canada, mais c'est la réalité.

Le sénateur Finley : Pour 400 personnes?

M. Ménard : La question, ce n'est pas le nombre de personnes.

Le sénateur Finley : Il y a les survivants, et cetera, mais au fond, le régime de retraite parlementaire concerne moins de 1 000 personnes.

M. Ménard : Oui.

Le sénateur Finley : Veuillez m'excuser, monsieur le président.

Le président : Monsieur le sénateur Finley, c'est bien que M. Ménard confirme de nouveau qu'il s'agit d'une des mesures législatives les plus complexes. Connaissez-vous des façons de simplifier et de rationaliser le processus?

M. Ménard : Je n'en connais pas.

Le président : Durant la dernière journée de son témoignage, Mme Arnold a aussi souligné que le régime est très complexe, qu'il comporte deux volets, et cetera.

Étant donné que toute l'équipe est ici présente, les sénateurs veulent-ils obtenir des précisions sur des articles du projet de loi C-46, avant de passer à l'étude article par article?

Est-ce que tout le projet de loi C-46 porte sur l'intégration du Régime de pensions du Canada et du régime des députés?

M. Ménard : Oui. Toutes les mesures que j'ai décrites dans mon exposé font partie du projet de loi.

Le président : Pouvez-vous rapidement m'indiquer l'article en question? Je cherche depuis un certain temps à savoir quelles sont les modalités. Madame Arnold?

Ms. Arnold: Proposed section 17.1 is one of the new allowances that will apply in respect of an individual's service from January 1, 2016, forward.

The Chair: Is that section 17.1 of the existing act?

Ms. Arnold: Sorry. It is page 11, clause 16 of the bill.

The Chair: Yes. Sorry. I did not mean to interrupt; I wanted to make sure that we were all there.

Ms. Arnold: This one talks about how an allowance will be payable under Part I of the act, which is the registered plan; in respect of one's situation as a member from January 1, 2016, forward. You will see in the chapeau of subsection 2 of 17.1, which is at the top of page 12, the calculation set out for the integration with the CPP. It is a number of years of the service multiplied by 0.02, and then you subtract a percentage, which is fixed by my colleague the Chief Actuary, of the person's average maximum pensionable earnings, which of course are the average maximum pensionable earnings under the CPP. That is then multiplied by the number of years of pensionable service as a member. That is as uncomplicated as I can make it. It was a difficult provision to draft.

The Chair: I imagine it was.

Ms. Arnold: There is also another reference to the CPP reduction in Part II of the act, which is to pick up the benefit payable under the retirement compensation arrangement. That you would find, I think, on page 30. It is in clause 30, as it turns out, and it is about approximately halfway down the page. Again, it is the same concept as in Part I, except that it is different multiplication because the benefit earned here under Part II is a 1 per cent benefit on your earnings because that is the part that cannot be paid under the registered plan. This is the benefit payable under this part of the plan, and there is also a CPP reduction for that particular benefit as well.

Again, it is just on the MP pension — the CPP pension is not affected at all — and it is only in respect of the number of years that you are contributing as a member to the CPP and also as a member of this pension plan. It is only service from January 1, 2016, forward.

The Chair: Once the member reaches age 71, this stops because you do not contribute to CPP after age 71. Is that correct?

Ms. Arnold: Yes, that is correct.

The Chair: All of this integration stops as of age 71 for members who might still be serving at age 71 and beyond.

Ms. Arnold: Because they would no longer be contributing under CPP, that is right.

The Chair: Any questions on that? Anything else?

Mme Arnold : L'article 17.1 porte sur les nouvelles allocations qui vont s'appliquer au service des parlementaires à compter du 1er janvier 2016.

Le président : Parlez-vous de l'article 17.1 de la loi actuelle?

Mme Arnold : Désolé. C'est l'article 16, à la page 11 du projet de loi.

Le président : Oui, excusez-moi. Je ne voulais pas vous interrompre; c'est simplement pour que nous examinions tous le même article.

Mme Arnold : Cet article concerne l'allocation versée aux termes de la partie I de la loi, le régime de pension agréé, à partir du 1er janvier 2016. Les calculs qui servent à l'intégration avec le RPC figurent au début du paragraphe 17.1(2), en haut de la page 12. Il faut multiplier le nombre d'années de service par 0,02, puis soustraire un pourcentage fixé par mon collègue, l'actuaire en chef, de la moyenne des gains maximums ouvrant droit à pension, qui sont bien sûr ceux prévus par le RPC. Le résultat est ensuite multiplié par le nombre d'années de service du cotisant. C'est la façon la plus simple que j'ai trouvée de l'expliquer. C'était une disposition difficile à élaborer.

Le président : Je suppose que oui.

Mme Arnold : Il y a aussi une référence à la réduction du RPC dans la partie II de la loi, qui permet de recevoir les prestations payables du régime compensatoire. Je pense que c'est l'article 30, qui se trouve environ au milieu de la page 30. C'est le même principe que pour la partie I, sauf que la multiplication est différente. L'allocation de la partie II s'élève à un pour cent des gains, parce que cette somme ne peut pas être versée en vertu du régime agréé. C'est la prestation payable dans cette partie du régime, qui est aussi visée par la réduction du RPC.

Encore une fois, cela ne s'applique qu'à la pension des parlementaires — la pension du RPC n'est pas touchée du tout — et ne s'applique que pour le nombre d'années que vous cotisez comme parlementaire au RPC et au régime de pension. Ce n'est que pour la période postérieure au 1er janvier 2016.

Le président : Lorsque le parlementaire atteint l'âge de 71 ans, cela s'arrête, car on ne cotise plus au RPC à partir de cet âge, n'est-ce pas?

Mme Arnold : Oui, c'est exact.

Le président : Tout cela s'arrête à 71 ans lorsqu'un parlementaire est encore en poste.

Mme Arnold : Parce qu'il ne cotisera plus au RPC, c'est exact.

Le président : Y a-t-il des questions? Des commentaires?

Thank you, Mr. Ménard. You have been very helpful, and we appreciate that you have been very forthright in helping to explain this. Mr. Pomroy, we did not ask too many questions of you, but it has been good that you are here. You are welcome to stay. We are about to go to clause-by-clause consideration. We would like Treasury Board to stay, if you could find a seat, just in case we need to call you back; rather than have you at the table, this would be an exercise that we will go through as honourable senators.

[*Translation*]

The Chair: I would like to welcome the members of the public with us in the room.

We are meeting today to continue consideration of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act. We are now at the stage where the committee will go through the bill clause by clause.

Before we do this, I would like to remind senators of a number of points. I know that senators from both sides are very eager to ensure that, in this committee, we do the best we possibly can so that, when the Senate takes up this bill, it has before it the best possible product.

[*English*]

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. However, this will depend upon our cooperation. I ask all of you to think of the other senators and to keep remarks to the point and as brief as possible should there be any discussion in relation to the various articles or sections that that we will be looking at.

Finally, I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the result of a voice vote or a show of hands, the cleanest and clearest route is to request a roll call vote, which provides clear results. Senators are aware that any tied vote negatives the motion in question.

Are there any questions with respect to any of these rules, honourable senators? If not, I believe that we can proceed with Bill C-46.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed? Thank you. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

[*Translation*]

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Some Hon. Senators: Yes.

Merci, monsieur Ménard. Vous nous avez apporté une aide précieuse et nous sommes heureux que vous nous ayez expliqué clairement ce qu'il en est. Monsieur Pomroy, nous ne vous avons pas posé beaucoup de questions, mais nous sommes contents de votre présence. Je vous invite à rester si vous le souhaitez. Nous allons passer à l'étude article par article. Nous aimerions que les représentants du Conseil du Trésor restent dans la salle, si vous pouvez trouver une place, au cas où nous aurions à vous rappeler. Au lieu de vous avoir à la table, ce sera un exercice pour nous, honorables sénateurs.

[*Français*]

Le président : J'aimerais souhaiter la bienvenue aux personnes du public présents dans la salle.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour continuer notre étude du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Nous en sommes rendus à l'étape de l'étude du projet de loi article par article.

Avant de procéder à cette étude, je tiens à rappeler certains points aux sénateurs. Je sais que les sénateurs des deux cotés tiennent beaucoup à s'assurer que notre comité fera tout en son pouvoir afin que le projet de loi soit renvoyé en bonne et due forme au Sénat.

[*Traduction*]

En tant que président, je ferai tout en mon pouvoir pour m'assurer que tous les sénateurs qui veulent s'exprimer puissent le faire. Cela dépendra toutefois de notre collaboration. Je vous demanderais donc de penser aux autres et d'être le plus brefs et précis possible si vous avez des commentaires à formuler sur les divers articles que nous allons examiner.

Enfin, je tiens à vous rappeler que si le résultat d'un vote oral ou à main levée n'est pas clair, la meilleure façon de procéder est de demander un vote par appel nominal. Les résultats seront alors clairs. Les sénateurs savent, de plus, que tout vote à égalité équivaudra au rejet de la motion en question.

Honorables sénateurs, avez-vous des questions au sujet de ces règles? Si tout est clair, nous pouvons alors commencer.

Plaît-il au comité d'entreprendre l'étude article par article du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord? Merci. L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

[*Français*]

Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

The Chair: Agreed.

Le président : Convenu.

[*English*]

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*Traduction*]

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

[*Translation*]

Shall clause 3 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 4 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 5 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

[*Français*]

L'article 3 est-t-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 4 est-t-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 5 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*English*]

Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

[*Traduction*]

L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

[*Translation*]

The Chair: Shall clause 8 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 9 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Agreed, on division.

[*Français*]

Le président : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 9 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*English*]

The Chair: Shall clause 10 carry?

Some Hon. Senators: On division.

[*Traduction*]

Le président : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 11 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 12 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

[*Translation*]

Shall clause 13 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 14 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 15 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

[*English*]

Shall clause 16 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 17 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

[*Translation*]

Shall clause 18 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 19 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 20 carry?

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 11 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 12 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

[*Français*]

L'article 13 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 14 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 15 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

L'article 16 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 17 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

[*Français*]

L'article 18 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 19 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 20 est-il adopté?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 21 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

[*English*]

Shall clause 22 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 23 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 24 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

[*Translation*]

Shall clause 25 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 26 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 27 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 28 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 29 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 21 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

L'article 22 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 23 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 24 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

[*Français*]

L'article 25 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 26 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 27 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 28 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 29 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

Shall clause 30 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 31 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

[*English*]

Shall clause 32 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 33 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 34 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

[*Translation*]

Shall clause 35 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 36 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

[*English*]

Shall clause 37 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 38 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

[*Translation*]

Shall clause 39 carry?

L'article 30 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 31 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

L'article 32 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 33 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 34 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

[*Français*]

L'article 35 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 36 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

L'article 37 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 38 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

[*Français*]

L'article 39 est-il adopté?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 40 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

[*English*]

Shall clause 41 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 42 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

[*Translation*]

Shall the title carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

[*English*]

Shall the bill carry, as a whole?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Is it agreed, honourable senators, that I report the bill, unamended, to the Senate?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I will report back at the earliest opportunity, which I expect will be this afternoon. Honourable senators, this has not been an easy one, and I thank you for your assistance. I would also like to thank Treasury Board, who stayed on to help us with respect to this matter.

(The committee adjourned.)

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 40 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

L'article 41 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 42 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. L'article 1, soit le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

[*Français*]

Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

Le projet de loi dans son l'ensemble est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Honorables sénateurs, puis-je faire rapport du projet de loi, non modifié, au Sénat?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Je ferai rapport au Sénat à la première occasion, probablement cet après-midi. Honorables sénateurs, tout s'est bien passé, et je vous remercie de votre collaboration. Je tiens à remercier également les représentants du Conseil du Trésor, qui sont demeurés dans la salle pour nous prêter main-forte, au besoin.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, October 31, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m. to examine the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2013.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, tonight we will continue our study of the Main Estimates for fiscal year ending March 31, 2013. We are pleased to welcome Mr. Michael Ferguson, Auditor General of Canada. He is accompanied by Mr. Ronnie Campbell, Ms. Wendy Loschiuk and Mr. Jerome Berthelette, who are Assistant Auditors General.

Welcome and thank you for being here.

Our focus tonight will be the 2012 fall report of the Office of the Auditor General of Canada.

Mr. Ferguson, I believe you have introductory remarks, after which we will have a discussion.

[*Translation*]

Michael Ferguson, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: Mr. Chair, committee members, I am pleased to present my report, which was tabled in Parliament on October 23rd. The report includes the results of seven different audits. In the first, we looked at how Public Works and Government Services Canada, Health Canada and Human Resources and Skills Development Canada plan their use of professional service contractors.

We found that the departments plan their needs for employees and contractors separately. This hampers their ability to assess whether they have the best mix of employees and contractors to meet their objectives.

Departments need to consider the full range of options that will enable them to most effectively deliver programs and services to Canadians.

[*English*]

Moving to our report about grant and contribution program reforms, in May 2008, the government announced an action plan to reform the administration of grant and contribution programs and streamline the administrative and reporting burden on recipients. Our audit looked at whether the government has adequately implemented this action plan. We found that the government has focused its actions where they are most important. Treasury Board of Canada Secretariat has provided leadership and guidance to federal organizations to make the necessary changes. These organizations have acted on most of their obligations. The government has made good progress in implementing the 2008 action plan. Now, it needs to determine if the actions taken have made a difference for recipients.

OTTAWA, le mercredi 31 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 45, pour étudier les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, ce soir nous poursuivons notre étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Nous sommes heureux d'accueillir M. Michael Ferguson, vérificateur général du Canada. Il est accompagné par M. Ronnie Campbell, Mme Wendy Loschiuk et M. Jerome Berthelette, les vérificateurs généraux adjoints.

Madame, messieurs, soyez les bienvenus.

Aujourd'hui, nous nous pencherons sur le rapport d'automne 2012 du Bureau du vérificateur général du Canada.

Monsieur Ferguson, vous pouvez faire votre déclaration et après, il y aura des échanges.

[*Français*]

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada : Monsieur le président, membres du comité, j'ai le plaisir de vous présenter mon rapport qui a été déposé au Parlement le 23 octobre. Le rapport contient les résultats de sept audits. Dans le premier, nous avons examiné comment Travaux publics et Service gouvernementaux Canada, Santé Canada et Ressources humaines et Développement des compétences planifient l'utilisation des contractuels.

Nous avons constaté que les ministères planifient séparément leurs besoins d'employés et de contractuels. Cette façon de faire les empêche de déterminer s'ils font le meilleur partage possible entre employés et contractuels pour réaliser leurs objectifs.

Les ministères doivent prendre en considération toutes les options pour fournir avec le plus d'efficacité possible des programmes et des services aux Canadiens.

[*Traduction*]

Passons maintenant à notre audit des réformes des programmes de subventions et de contributions. En mai 2008, le gouvernement annonçait un plan d'action pour réformer ces programmes et diminuer le fardeau administratif pour ceux qui en bénéficient. Notre audit a porté sur la mise en œuvre de ce plan d'action. Nous avons constaté que le gouvernement a concentré ses efforts où ils comptent le plus. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a fait preuve d'initiative. Il a fourni aux organisations fédérales des conseils pour qu'elles apportent les changements nécessaires. Les organisations se sont acquittées de la majorité de leurs obligations. Le gouvernement a fait de bons progrès dans la mise en œuvre du plan d'action de 2008. Il doit maintenant déterminer si les mesures prises ont eu des répercussions concrètes pour les bénéficiaires.

Let us turn to our audit about what government is doing to help protect Canadian infrastructure against cyberthreats. Critical infrastructure includes the power grid, banking and telephone systems, and the government's information systems. The government has a leadership role to play in ensuring that information about threats is shared, and it has to improve the way it does this. This is important because officials are concerned that cyber threats are evolving faster than the government can keep pace.

In 2001, the government committed to building partnerships with the owners and operators of critical infrastructure systems to share information and provide technical support. We found that 11 years later, those arrangements are not fully operational. Similarly, the Canadian Cyber Incident Response Centre has only been operating eight hours a day, five days a week. It is not the 24/7 information hub it was designed to be in 2005. Furthermore, it is not being kept abreast of cybersecurity incidents in a timely manner.

Since 2010, the government has made some progress in protecting its own systems and building partnerships to secure Canada's infrastructure. The government must now ensure that the sector networks are in place and working with the Cyber Incident Response Centre.

We are also reporting on how National Defence and Veterans Affairs Canada manage selected programs, benefits and services to support eligible ill and injured Canadian Forces members and veterans in the transition to civilian life. There are many support programs, benefits and services in place to help ill and injured members of the military make the transition to civilian life. However, we found that understanding and accessing these supports is often complex, lengthy and challenging. The lack of clear information about programs and services, the complexity of eligibility criteria and the dependence on paper-based systems are some of the difficulties for both clients and departmental staff. We also found inconsistencies in how individual cases are managed, and problems sharing information between the two departments. As a result, forces members and veterans did not always receive services and benefits in a timely manner or at all.

National Defence and Veterans Affairs Canada recognize they need to work together on solutions. I am pleased that they have accepted our recommendations, including streamlining their processes to make programs more accessible for ill and injured forces members and veterans.

[*Translation*]

The next report also concerns National Defence — specifically, how the department is managing its real property at 21 main bases across Canada. The Canadian Forces rely on real property

Passons maintenant aux résultats de notre audit sur les actions prises par le gouvernement pour aider à protéger l'infrastructure essentielle contre les cybermenaces. L'infrastructure essentielle désigne notamment les réseaux électriques, les systèmes bancaires et téléphoniques, et les systèmes d'information du gouvernement. Le gouvernement a un rôle de premier plan à jouer en veillant à ce que l'information sur les menaces soit mise en commun, et il doit améliorer ses actions à cet égard. La question est pressante, car les fonctionnaires craignent que les cybermenaces n'évoluent plus rapidement que la capacité à les contrer.

En 2001, le gouvernement s'est engagé à bâtir des partenariats avec les propriétaires et exploitants de systèmes d'infrastructure essentiels pour échanger de l'information et fournir un soutien technique. Onze ans plus tard, ces partenariats ne sont pas complètement opérationnels. De même, le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques est ouvert huit heures par jour, cinq jours par semaine. Il n'est pas le pôle d'information à plein temps prévu en 2005. De plus, il n'est pas informé des incidents de cybersécurité en temps voulu.

Depuis 2010, le gouvernement a progressé au plan de la protection de ses propres systèmes et de la création de partenariats pour protéger l'infrastructure du Canada. Il doit maintenant s'assurer que les réseaux sectoriels sont en place et travaillent avec le Centre de réponse aux incidents cybernétiques.

Notre rapport porte aussi sur la façon dont la Défense nationale et Anciens Combattants Canada gèrent certains programmes, services et avantages pour appuyer les membres des Forces canadiennes et les vétérans malades ou blessés à faire la transition à la vie civile. Il existe de nombreux programmes, avantages et services pour aider les membres des Forces canadiennes malades ou blessés à faire la transition à la vie civile. Cependant, nous avons noté que le processus pour comprendre ces soutiens et y accéder est souvent complexe, long et difficile. Le manque d'information claire sur les programmes et les services offerts, la complexité des critères d'admissibilité et la paperasse posent des problèmes pour les clients et les employés des ministères. Nous avons aussi constaté que les cas ne sont pas tous gérés de la même manière, et qu'il y a des problèmes d'échange d'information entre les deux ministères. Cela veut dire que les membres des forces et les vétérans ne recevaient pas toujours en temps voulu les services et avantages, et des fois pas du tout.

La Défense nationale et Anciens Combattants Canada reconnaissent qu'ils doivent collaborer pour trouver des solutions. Je suis heureux qu'ils aient accepté nos recommandations, y compris celle de simplifier leurs processus pour améliorer l'accès aux programmes pour les militaires et les vétérans malades ou blessés.

[*Français*]

Toujours au sujet de la Défense nationale, nous avons examiné comment le ministère gère ses biens immobiliers dans 21 bases principales au Canada. Les Forces armées canadiennes utilisent

such as buildings, airfields and training facilities to carry out missions. These assets are valued at 22 billion dollars.

I am concerned that the department is not yet adequately maintaining and renewing its assets. We found several weaknesses in the department's management practices.

For example, the approval process for construction projects is cumbersome and slow. It takes an average of six years to approve projects over 5 million dollars.

We also found that National Defence is behind in its spending targets for maintenance and repair, and recapitalization. As such, weaknesses in National Defence's management of real property could jeopardize the Canadian Forces' ability to carry out its missions. National Defence recognizes it needs to improve and change its approach to managing real property.

We also looked at programs that provide repayable assistance to support industrial research and development in Canada's aerospace sector. Since 2007, Industry Canada has authorized almost $1.2 billion in assistance to 23 Canadian aerospace companies through the strategic aerospace and defence initiative and the Bombardier CSeries program.

Industry Canada has done a good job of managing most of the administrative aspects of the two transfer payment programs. However, we found that the department has been slow to measure progress against program objectives and report results publicly.

Repayable support to the aerospace sector represents a significant investment on behalf of Canadians. Industry Canada has a responsibility to ensure that funding contributes to meeting the government's objectives in this area.

[English]

Finally, in our audit focusing on long-term fiscal sustainability, we found that Finance Canada analyzes and considers the long-term financial impact of policy measures it recommends. However, at the time of the audit, the government had yet to make public its reports on long-term fiscal sustainability. Analysis that provides a long-term budgetary perspective would help parliamentarians and Canadians better understand the fiscal challenges facing the federal government.

The department has accepted our recommendations. Following the tabling of my report in Parliament, it issued its first long-term analysis for the federal government. We also recommended that the department publish, from time to time, an analysis for all governments combined — federal, provincial and territorial — to give a total Canadian perspective.

des biens immobiliers, comme des édifices, des aérodromes et des sites d'entraînement, pour mener des missions. Ces biens valent 22 milliards de dollars.

Je m'inquiète que le ministère ne gère et ne renouvelle pas encore ses biens de manière adéquate. Nous avons noté des faiblesses dans les pratiques de gestion du ministère.

Par exemple, le processus d'approbation des projets de construction est lourd et long; il faut en moyenne six ans pour approuver les projets de plus de cinq millions de dollars.

Nous avons aussi noté que la Défense nationale n'a pas touché ses cibles pour les dépenses d'entretien, de réparation et de réfection. C'est-à-dire que les faiblesses que nous avons notées dans la gestion des biens immobiliers de la Défense pourraient menacer la capacité des forces armées à mener les missions. Le ministère de la Défense nationale reconnaît qu'il doit s'améliorer et changer sa façon de gérer ses biens immobiliers.

Nous avons aussi examiné deux programmes de contribution remboursable pour encourager la recherche-développement dans l'industrie aérospatiale canadienne. Depuis 2007, Industrie Canada a approuvé le financement de presque 1,2 milliard de dollars à 23 sociétés canadiennes en vertu de l'initiative stratégique pour l'aérospatial et la défense et du programme CSeries de Bombardier.

Industrie Canada a géré de façon appropriée la plupart des volets administratifs des deux programmes de paiement de transfert audité, mais nous avons trouvé que le ministère était lent à collecter l'information requise pour mesurer les progrès réalisés contre les objectifs des programmes et à publier les résultats.

Les contributions remboursables à l'industrie aérospatiale représentent un investissement important pour les Canadiens. Industrie Canada doit s'assurer que cet argent contribue à réaliser les objectifs du gouvernement pour cette industrie.

[*Traduction*]

Enfin, dans notre audit sur la viabilité à long terme des finances publiques, nous avons constaté que Finances Canada analyse et examine l'incidence à long terme sur les finances publiques des mesures qu'il recommande. Par contre, au moment de notre audit, le gouvernement n'avait pas encore publié ses rapports sur la viabilité à long terme des finances publiques. Des analyses sur les perspectives budgétaires à long terme aideraient les parlementaires et les Canadiens à mieux comprendre les défis financiers qui pèsent sur le gouvernement fédéral.

Le ministère a accepté nos recommandations. Après le dépôt de mon rapport au Parlement, le ministère des Finances a publié sa première analyse de la viabilité globale à long terme du gouvernement fédéral. Nous avons également recommandé que le ministère produise de temps en temps une analyse visant toutes les administrations publiques confondues (fédérale, provinciales et territoriales) afin de donner une perspective pour le Canada dans son ensemble.

Honourable senators, that concludes my opening statement.

[*Translation*]

We will be happy to answer any questions you may have.

[*English*]

The Chair: Thank you, Mr. Ferguson. I will ask a couple of preliminary questions, if I may, just to set the stage.

In the Main Estimates for this year, the net amount, if I am reading this correctly, is $84,323,000, and that includes a revenue amount, which is a positive amount of $2,510,000. Can you tell us what the revenue stream would be for the Auditor General's department?

Mr. Ferguson: Yes. I do not have all the details on all of it, but most of it would be a recovery that we get because we are the auditors of the International Labour Organization, which is a UN organization. We are the auditors for that UN organization, but they pay our costs, so I believe that would be most of that amount.

The Chair: Could you tell us how many employees you have in total?

Mr. Ferguson: It is roughly 620. Most of them are in Ottawa, but we do have offices in Vancouver, Edmonton, Montreal and Halifax.

The Chair: Your total budget for this year is very close to what it was last year. Is the number of employees roughly the same as well?

Mr. Ferguson: We are going through a process of reducing employees over the next few years to meet our obligations under the budget reduction exercise, so the number of employees is probably down a few from last year, and we expect it to continue to go down over the next couple of years, probably until we reach somewhere around 580.

The Chair: Do you know what percentage of your budget you are hoping to be reduced to?

Mr. Ferguson: I believe it was roughly 8 per cent of our budget.

The Chair: You indicated in more than one area of your report, more than one chapter, that the particular department that you were auditing has accepted your recommendations. Can you explain the process? You go in and do the audit. Before you make it public, what happens to it so that you know that your recommendations are being accepted or rejected?

Mr. Ferguson: The process is very much an interactive one between our office and the departments. Obviously when we go in and do an audit, we start out by talking to the department and telling them the area we are going to do the audit. We tell the

Honorables sénateurs, je termine ainsi ma déclaration d'ouverture.

[*Français*]

Nous serons heureux maintenant de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci, monsieur Ferguson. Permettez-moi de vous poser quelques questions préliminaires pour situer le contexte de votre rapport.

Dans le Budget principal des dépenses de cette année, je vois un montant net de 84 323 000 $, qui inclut le montant des recettes, soit 2 510 000 $. Pourriez-vous nous dire quelles sont les sources de recettes pour le Bureau du vérificateur général?

M. Ferguson : Bien sûr. Je n'ai pas tous les détails à portée de la main, mais je crois qu'il s'agit des sommes que nous recouvrons parce que nous sommes les vérificateurs de l'Organisation internationale du travail, un organisme de l'ONU. Ainsi, cet organisme rembourse nos coûts, et je crois qu'il s'agit là de l'essentiel de ce montant.

Le président : Combien d'employés comptez-vous en tout?

M. Ferguson : Environ 620, dont la plupart travaillent à Ottawa, mais nous avons aussi des bureaux à Vancouver, Edmonton, Montréal et Halifax.

Le président : Votre budget total de cette année est à peu près le même que l'année dernière. Avez-vous aussi le même nombre d'employés que l'année dernière?

M. Ferguson : Au cours des prochaines années, nous allons réduire nos effectifs pour remplir nos obligations en vertu de l'exercice de compressions budgétaires; nous avons donc probablement quelques employés de moins que l'année dernière et nous prévoyons qu'au cours des prochaines années, nos effectifs vont continuer à diminuer jusqu'à ce que nous en comptions environ 580.

Le président : Savez-vous de combien on espère réduire votre budget?

M. Ferguson : Je crois que c'est d'environ 8 p. 100.

Le président : Dans plus d'un chapitre de votre rapport, vous indiquez que le ministère en question a accepté vos recommandations. Pourriez-vous expliquer le processus? Vous vous rendez sur place pour procéder à la vérification. Avant de publier votre rapport, que faites-vous pour savoir si vos recommandations seront acceptées ou rejetées?

M. Ferguson : C'est essentiellement une démarche interactive entre mon bureau et le ministère qui fait l'objet de la vérification. Naturellement, nous commençons par communiquer avec le ministère pour lui expliquer le secteur que nous allons vérifier.

department what the objective of the audit will be, and we work with them, hopefully to get them to agree, but at least to get an understanding of what our objective is.

When we get to the point of having a first draft of the chapter, we will share that with the department so that they know the things that we have found and can provide us any comments or additional information that they might have. After we get that feedback from them, we provide them with a second version of the chapter, which is essentially the final version. There may still be a few minor modifications. At that point, we ask them to provide us with their response to any of the recommendations that we have in that chapter. We then put those in the final version that is used for publication.

The Chair: I notice that the Department of Finance indicated that they did not accept your recommendation from the point of view of the provinces because they are not responsible with respect to the provinces. Apart from that, it looked to me like all of the departments had accepted your recommendations. Is that correct?

Mr. Ferguson: I would certainly characterize it the way you just did, yes.

Senator Buth: Thank you for being here today and for your introductory remarks. I am interested in the grants and contribution program reforms, having been on the other side of it and having experienced some of the difficulties in administration of grants and contributions in my previous life. Your report concluded that the government adequately implemented the action plan and fulfilled most of its commitments. Can you comment on how you came to this conclusion?

Mr. Ferguson: Yes. A blue ribbon panel made recommendations about modifying the way grants and contributions are managed, and the government responded to that blue ribbon panel with an action plan of various reforms to put in place. We essentially used that as the basis of determining whether Treasury Board and the departments had taken the necessary actions that were outlined in that original action plan. We made that assessment and we found, for the most part, they did fulfill those items that were in the action plan. The one thing that concerned us was there still is not enough being done to determine whether the reforms that have been put in place are actually reducing the administrative burden on the applicants. Many good things have been done in some instances. In the chapter, we even identified that there were places where the number of application forms were reduced and that type of thing.

Therefore, when you look at that work, you would think it would have an impact on the applicants, but they have not actually gone back and assessed that. In the one case where they did do some assessment, it was not indicating that there had actually been much reduction in terms the administrative burden on the applicants.

Senator Buth: So the blue ribbon panel was set up by Treasury Board essentially to develop that action plan?

Nous lui expliquons l'objectif de la vérification et collaborons avec les fonctionnaires, dans l'espoir qu'ils soient d'accord, mais à tout le moins, pour qu'ils comprennent bien notre objectif.

Au moment où nous rédigeons la première ébauche du chapitre, nous communiquons cette information aux gens du ministère pour qu'ils puissent nous faire part de leurs observations ou de tout renseignement supplémentaire. Ensuite, nous leur remettons une deuxième version du chapitre qui est à peu près définitive, sous réserve de modifications mineures. Nous les invitons alors à nous faire part de leurs réponses à nos recommandations et nous incluons cette réponse dans la version finale du chapitre qui est publié.

Le président : Je vois que le ministère des Finances n'a pas accepté vos recommandations en ce qui concerne les provinces parce qu'il juge qu'il n'est pas responsable de ce qui a trait aux provinces. Mis à part cela, je crois que tous les ministères ont accepté vos recommandations, n'est-ce pas?

M. Ferguson : Oui, c'est exactement ce que je dirais.

Le sénateur Buth : Merci d'être des nôtres aujourd'hui et de nous avoir présenté cette déclaration. Je m'intéresse à la réforme des programmes de subventions et de contributions, car j'ai déjà été de l'autre côté et j'ai pu constater les difficultés de leur administration. Dans votre conclusion, vous indiquez que le gouvernement a mis à exécution son plan d'action et rempli la plupart de ces engagements. Qu'est-ce qui vous a amené à tirer cette conclusion?

M. Ferguson : En effet. Un comité d'experts a recommandé d'apporter des modifications aux méthodes de gestion des subventions et contributions; en réponse à ces recommandations, le gouvernement a mis au point un plan d'action comportant différentes réformes. C'est essentiellement sur cela que nous nous sommes fondés pour déterminer si le Conseil du Trésor et les ministères avaient pris les mesures nécessaires décrites dans ce premier plan d'action. Nous avons constaté qu'ils avaient effectivement mis en œuvre la plupart des mesures prévues dans le plan d'action. Notre seule réserve était qu'on n'avait pas assez fait pour voir si les réformes instaurées avaient effectivement allégé le fardeau administratif des demandeurs. Dans bien des cas, on a pris d'excellentes mesures. Nous avons même énoncé dans le chapitre les secteurs où on avait réduit le nombre de formulaires de demande.

À voir le travail qui s'est fait à cet égard, on pourrait penser qu'il y a eu un effet sur les auteurs des demandes, mais le ministère ne l'a pas évalué. Dans le seul cas où il a procédé à cette évaluation, il ne semblait pas qu'on ait réduit de beaucoup le fardeau administratif des demandeurs.

Le sénateur Buth : Le Conseil du Trésor a donc mis sur pied ce comité d'experts essentiellement pour tracer ce plan d'action?

Mr. Ferguson: That is my understanding.

Senator Buth: How many departments did you look at?

Mr. Ferguson: Six.

Senator Buth: Your recommendations are back to Treasury Board in terms of measuring the impact, as Senator Day mentioned, so that has been accepted by Treasury Board of Canada Secretariat. There is a commitment then to go back and look at the impact, is there?

Mr. Ferguson: There is already in place a plan to do a review. I am not sure exactly what year it will be — 2015, I believe. There will be a review of whether the changes have been effective and what other changes need to be made to the policy.

We have recommended that they need to also address or measure whether there has actually been an impact on the recipients. They should do that piece of work, and that should then feed into their own assessment that will happen in a couple of years to determine whether other changes need to be made.

Senator Buth: Are there any examples that you found that were particularly innovative in the ways that the different departments proposed to improve the grant and contribution program activities?

Mr. Ferguson: We did identify some pilot projects in paragraph 19 of the chapter that some departments had put in place to restructure some grant and contribution agreements, so that multiple departments were putting together a single comprehensive agreement. We found, for example, that the number of reports required from the recipient community had been reduced from 126 to 26, and the number of upfront application and proposal forms was reduced from 14 to 2.

Therefore, again, we found some areas where it appeared that there were some significant changes and some reductions in the amount of forms and work that needed to be done. However, then there was no further step to go back and discover if the recipients agree that this has reduced their workload.

Senator Callbeck: Mr. Ferguson, first, I would like to question you on Chapter 4, entitled "Transition of Ill and Injured Military Personnel to Civilian Life." In that and in your opening remarks tonight, you have mentioned a lot of the problems. It seems that the government is falling short in many areas within Veterans Affairs Canada. On page 25 of Chapter 4, you mention that in 68 per cent of cases you reviewed, "the Department did not meet applicable service standards for making a decision on the complete rehabilitation application." Would you explain first what you mean by "meet applicable service standards"?

Mr. Ferguson: If I may, I will ask Mr. Berthelette to give you those details.

M. Ferguson : C'est ce que je crois comprendre.

Le sénateur Buth : Combien de ministères avez-vous étudiés?

M. Ferguson : Six.

Le sénateur Buth : Comme l'a mentionné le sénateur Day, vous avez recommandé au Conseil du Trésor d'évaluer les répercussions des mesures prises, ce que le Secrétariat du Conseil du Trésor a accepté. Il s'est donc engagé à examiner les répercussions de cette mesure, n'est-ce pas?

M. Ferguson : Il a déjà préparé un plan d'examen. Je ne sais pas exactement quand cela se fera, mais je crois que c'est en 2015. Il va s'efforcer de déterminer si les changements ont été efficaces et quelles autres modifications devraient être apportées à la politique.

Nous leur avons conseillé aussi d'évaluer s'il y a eu un effet sur les bénéficiaires des subventions. Ils devraient le faire et les résultats de cet examen figureront dans l'évaluation qu'ils feront dans quelques années pour savoir si d'autres changements s'imposent.

Le sénateur Buth : Les différents ministères ont-ils proposé des façons particulièrement novatrices d'améliorer le programme des subventions et contributions?

M. Ferguson : Dans le paragraphe 19, nous avons mentionné certains projets pilotes mis en place par des ministères en vue de remanier des accords de subventions et contributions pour que plusieurs ministères puissent en arriver à un seul accord global. Ainsi, on avait réussi à ramener de 126 à 26 le nombre de rapports exigés des bénéficiaires, et le nombre de formulaires de demande et de proposition initiale a été ramené de 14 à 2.

Encore une fois, nous avons constaté qu'on avait apporté des réductions et des changements importants dans le nombre de formulaires et de formalités à remplir dans certains secteurs. Toutefois, on n'avait pas prévu de réévaluer la situation pour voir si les bénéficiaires jugeaient qu'on avait allégé leur charge de travail.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Ferguson, j'aurais une question à vous poser au sujet du chapitre 4, intitulé « La transition à la vie civile des militaires malades ou blessés ». Dans ce chapitre et dans votre exposé ce soir, vous avez fait état de nombreux problèmes. Il semble qu'Anciens Combattants Canada ne réponde pas aux besoins dans maints domaines. À la page 31 du chapitre 4, vous dites que dans 68 p. 100 des dossiers que vous avez examinés, « le ministère ne respectait pas les normes de service applicables pour rendre une décision après avoir reçu la demande de réadaptation complète ». Pourriez-vous tout d'abord expliquer ce que vous entendez par « respecter les normes de service applicables »?

M. Ferguson : Si vous le permettez, je vais demander à M. Berthelette de répondre à votre question.

Jerome Berthelette, Assistant Auditor General, Office of the Auditor General of Canada: For various decision-making processes within Veterans Affairs Canada, there are service standards in terms of how long it will take to arrive at a decision. That is what we refer to when we mean "service standards."

Senator Callbeck: So it is really the time?

Mr. Berthelette: That is correct.

Senator Callbeck: That is all you are talking about here?

Mr. Berthelette: That is correct.

Senator Callbeck: Mr. Ferguson, given that 68 per cent and the other problems that you mentioned here tonight in your opening comments, do you think more resources should be allocated to Veterans Affairs Canada?

Mr. Ferguson: In the audit, we identified that there were a number of obstacles in the way of these folks getting the services they need and are entitled to. I think we would start by saying that there are places where they need to streamline how they are managing people to try and make it less complicated. We did not specifically address the resource question in the chapter.

However, we identified a lot of issues with how they are managing people. Again, the processes are complex; there is a lack of consistency; and individual case management just was not happening to the level that it needed to happen. I think that by making things less complex and ensuring that people are complying with what they are supposed to be doing, they can make the improvements. However, we did not specifically look at how many resources they would need.

Senator Callbeck: If the department continues to downsize or transform, what impact do you feel this will have on services to veterans?

Mr. Ferguson: We identified in the report that there are a number of issues with how these ill and injured members of the Canadian Forces and veterans are being dealt with, again, in terms of the complexity, lack of consistency and that sort of thing. The two departments need to determine what processes they should have, how they make it simpler, how they then ensure that people get the services they need to get, and then, once they have done that and structured it the right way, they need to determine what level of resources they need.

I cannot specifically comment on what a reduction would mean, because I think the first thing they have to do is make the whole process efficient before they can determine the number of resources they need.

Senator Callbeck: On page 22, Veterans Affairs Canada's response states they will strengthen their support to veterans with more complex needs by putting "processes and standards . . . in place to give all case-management veterans more access to their case manager."

Jerome Berthelette, vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général du Canada : À Anciens Combattants Canada, il y a des normes de service qui s'appliquent à différentes décisions, notamment en ce qui concerne le temps écoulé avant d'arriver à une décision. Voilà ce que nous entendons par « normes de service ».

Le sénateur Callbeck : Alors, il s'agit d'un délai?

M. Berthelette : Exactement.

Le sénateur Callbeck : Il n'est pas question d'autre chose ici?

M. Berthelette : Non.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Ferguson, étant donné ces problèmes qui se posent dans 68 p. 100 des cas et les autres lacunes que vous avez mentionnées dans votre déclaration tout à l'heure, pensez-vous qu'il faudrait attribuer plus de ressources à Anciens Combattants Canada?

M. Ferguson : Dans la vérification, nous décrivons différents obstacles qui empêchent les anciens combattants d'obtenir les services dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit. Je crois qu'il faudrait tout d'abord simplifier la gestion des cas de manière à ce que les démarches soient moins compliquées. Nous n'avons pas traité expressément de la question des ressources dans ce chapitre.

Toutefois, nous avons signalé beaucoup de lacunes dans la gestion des cas. Les démarches sont compliquées, il y a un manque de cohérence et la gestion des cas individuels laisse à désirer. Je crois que le ministère peut s'améliorer en simplifiant les modalités et en veillant à ce que les gens fassent bien ce qu'ils sont censés faire. Cependant nous ne nous sommes pas demandé si les ressources étaient suffisantes pour le faire.

Le sénateur Callbeck : Si le ministère continue à se transformer et à réduire ses effectifs, quel impact cela aura-t-il sur les services aux anciens combattants à votre avis?

M. Ferguson : Dans notre rapport, nous avons signalé certaines lacunes dans le traitement accordé aux militaires et aux vétérans malades et blessés : démarches complexes, manque d'uniformité, entre autres. Les deux ministères doivent s'entendre sur les processus nécessaires, sur la façon de les simplifier et de faire en sorte que les gens obtiennent les services dont ils ont besoin. Lorsqu'ils l'auront fait et qu'ils auront établi les structures nécessaires, ils devront déterminer la quantité de ressources dont ils ont besoin.

Je ne peux pas commenter les éventuels effets d'une réduction des effectifs, car je crois qu'il faut avant tout rendre le processus efficace pour pouvoir décider des ressources nécessaires.

Le sénateur Callbeck : À la page 27, les fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada affirment leur volonté d'accorder une aide plus solide aux anciens combattants qui ont des besoins complexes en établissant « des processus et des normes pour donner aux vétérans qui bénéficient de la gestion de cas un meilleur accès à leur gestionnaire de cas ».

In my Province of Prince Edward Island, Veterans Affairs is closing its regional office and the three case managers will be gone, if they are not already. I cannot understand how Veterans Affairs can state that they will strengthen their support. Are you concerned at all about their ability to meet this claim — what they say they will do — with these cuts that are taking place?

Mr. Ferguson: I think the chapter is quite clear that we were concerned about the way they are managing these cases right now and that they have to make improvements to that. I think that challenge is an even greater one when they also then have to deal with possible changes to their resourcing levels.

We have identified that these issues exist and they need to fix them, regardless of what their resourcing levels are.

Senator Callbeck: I would agree with you that they have a big challenge. I guess what strikes me is they come back and tell you they will strengthen their support to veterans and yet here we have the regional office in P.E.I. closing and the case managers are gone. I cannot see how the government is meeting what they say they will do.

I want to go to Chapter 7 regarding long-term fiscal sustainability. It states on page 8 that "the Department has the analytical capacity and tools for projecting the long-term fiscal sustainability of measures before policy decisions are made." However, the report finds they only do so when they deem it is relevant. In other words, it may be done and it may not be done. When you consider it relevant to the performance, they assess the long-term impact of individual measures on revenue and expenditures; they do not always assess the impact in the budgetary balance and public debt. How could that be? How can they do the long-term analysis on public expenditures but they do not assess the budgetary balance and public debt? I do not understand that.

Mr. Ferguson: We identified they do have the tools; they have the right methods; they can do the analysis. They then make an assessment on individual budgetary measures on how much analysis they need to do. We found, for the measures that we looked at, that we were satisfied that they had done enough of an analysis that was required. However, we were a bit concerned that it was not really formalized in terms of when they should be doing which pieces of the analysis, and we feel that they should make that a bit more formal in terms of understanding when they will do those bits of analysis. They can do it. We did find for the most part they are doing it appropriately, but there is nothing giving them firm guidance in terms of when they should do each piece of the analysis.

Senator Callbeck: However, they do not assess the impact and the budgetary balance on public debt.

Mr. Ferguson: My recollection is that was on one individual item; it was not on all of them.

Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, Anciens Combattants Canada ferme son bureau régional et les trois gestionnaires de cas partiront, si ce n'est déjà fait. Je ne comprends pas comment le ministère peut affirmer qu'il renforcera le soutien aux vétérans. Étant donné les compressions auxquelles on assiste, craignez-vous que le ministère ne soit pas en mesure de tenir cet engagement?

M. Ferguson : Nous exprimons très clairement dans ce chapitre nos inquiétudes au sujet de la façon dont ces cas sont gérés en ce moment et nous signalons qu'il faudra l'améliorer. Ce sera d'autant plus difficile que les ressources du ministère vont diminuer.

Nous avons fait état de ces problèmes et le ministère devra les régler, peu importe les ressources dont il disposera.

Le sénateur Callbeck : Ce sera en effet un gros défi. Ce qui me renverse, c'est que le ministère vous dise qu'il va renforcer son soutien aux vétérans alors que le bureau régional à l'Île-du-Prince-Édouard va fermer ses portes et que les gestionnaires des cas sont partis. Je ne vois pas comment le gouvernement peut tenir cet engagement.

Passons au chapitre 7 qui traite de la viabilité à long terme des finances publiques. À la page 11, on y trouve l'affirmation suivante : « le ministère possédait les moyens et les outils analytiques nécessaires pour établir des projections à long terme de la viabilité financière des mesures avant de prendre des décisions stratégiques ». Or, le rapport indique qu'il ne le fait que lorsqu'il le juge pertinent. Autrement dit, le ministère peut faire ces analyses ou ne pas les faire. En ce qui concerne le rendement, les fonctionnaires du ministère évaluent les répercussions à long terme de certaines mesures sur les recettes et les dépenses, mais ils n'évaluent pas toujours leurs effets sur l'équilibre budgétaire et la dette publique. Comment est-ce possible? Comment peuvent-ils analyser leurs effets sur les dépenses publiques à long terme sans évaluer les effets sur l'équilibre budgétaire et la dette publique? Je ne comprends pas.

M. Ferguson : Nous avons constaté que le ministère dispose des outils et des méthodes nécessaires et qu'il peut donc procéder à l'analyse. Il évalue ensuite chaque mesure budgétaire et l'analyse qu'il faut faire. Dans le cas des mesures que nous avons examinées, nous avons constaté qu'on avait fait une analyse suffisante. Toutefois, le ministère n'indiquait pas officiellement le moment où chaque élément de l'analyse devait être fait; nous croyons que cela devrait être officialisé pour qu'on sache quand ces parties d'analyse se feront. Le ministère est en mesure de le faire. Pour l'essentiel, nous avons constaté qu'il le fait correctement, mais il n'y a pas de consigne claire indiquant quand ils doivent procéder à chaque segment de l'analyse.

Le sénateur Callbeck : Pourtant, il n'évalue pas les répercussions sur l'équilibre budgétaire et la dette publique.

M. Ferguson : Je crois que c'était relativement à un élément particulier, mais pas tous.

Senator Callbeck: I have another question on that chapter. You state:

> For a given budget, the Minister is not informed of the overall long-term fiscal impact until months after the budget measures had been approved.

To be clear on this, you are saying that they put forth a budget but with little or no knowledge of the long-term impact.

Mr. Ferguson: When they put together a budget, they have done the analysis on individual budget measures, which may include that long-term analysis. However, before the budget comes out, they do not bring it all together and say, "Before the budget, this is what the long-term fiscal position would have looked like. After the budget this is what we think it would look like and here is the difference." That does not happen until later on. They know the impact on the current budget year and the impact of individual measures, but there is not that bringing it all together and saying here is what has changed in terms of the long-term picture.

Senator L. Smith: In listening to your presentation, I have a question when you talk about the military. I looked at page 15. In terms of the feedback, an overarching governance framework has been established to coordinate, harmonize, communicate the various programs and benefits available to ill, often injured, forces member. It does not specify the authority, responsibility or accountability of joint steering committee, et cetera.

You made recommendations, as I understand correctly. Some of the issues seem to be tied to process management and how people do things. There is a recognition that the systems need to be improved, so there is acknowledgement. Are you folks tracking the improvements that they will do to ensure that they implement and effect the changes they say so that there will be more efficiencies? It is not just a case of cutting people. It is a case of reviewing your processes and ensuring your processes are effective, making sure you have the technology to support them so that you can deliver the deliverable.

Do you folks track what they say they will do so that you can get the feedback and say yes they have done this, they have done that, they have not done this, they have not done that so there is an efficiency verification process in addition to a financial process? How does that work?

Mr. Ferguson: We do the audit and make our recommendations and get their response to those. Then we inventory the responses so we know what they are. We then come along a few years later and choose which audits we will follow up on. We do not do a follow-up audit on everything, but we will choose which audit we will follow up on. We may come back three or four years later and say we want to go back and look at this particular issue and see whether they did what they said they would do.

There are other processes in place in terms of, I suppose, if there is a hearing in front of the Public Accounts Committee they may be asked to bring forward an action plan and then the Public

Le sénateur Callbeck : J'ai une autre question sur le même chapitre. Vous y dites ce qui suit :

> Le ministre reçoit des informations sur l'incidence globale à long terme d'un budget donné des mois après que les mesures prévues dans ce budget aient été approuvées.

En clair, vous dites que le gouvernement dépose un budget alors qu'il a peu ou n'a pas d'idée de ses effets à long terme.

M. Ferguson : Quand le ministère dresse un budget, il a déjà analysé les répercussions de chaque mesure budgétaire, ce qui peut englober cette analyse à long terme. Toutefois, on ne dit pas avant le dépôt du budget : « Avant le budget, voici ce qu'aurait été la position des finances à long terme. Après le budget, voici ce qu'elle sera à notre avis et voici la différence ». Cela n'est fait que plus tard. On connaît l'effet de ces mesures sur l'exercice en cours et sur certaines mesures, mais on ne fond pas ensemble tous ces renseignements pour brosser le tableau des changements à long terme.

Le sénateur L. Smith : J'ai une question au sujet de ce que vous avez dit dans votre exposé relativement à l'armée. Je regarde la page 19. En ce qui concerne la rétroaction, on a établi un cadre de gouvernance globale afin de coordonner, d'harmoniser et de faire connaître les divers programmes et avantages dont des militaires malades et souvent blessés peuvent se prévaloir. On ne parle pas expressément des pouvoirs, de la responsabilité ou de la reddition de comptes du comité directeur mixte, et ainsi de suite.

Je comprends que vous avez formulé des recommandations. Certaines des lacunes constatées sont liées à la gestion du processus et à la façon de faire des employés. On reconnaît qu'il faut améliorer les systèmes. Votre bureau va-t-il surveiller les améliorations qu'on va apporter pour s'assurer qu'on améliore le système? Ce n'est pas seulement la réduction des effectifs. Le ministère doit réexaminer ses façons de faire et s'assurer que ses modalités sont efficaces et qu'il a les outils techniques nécessaires pour livrer la marchandise.

Votre bureau assure-t-il un suivi de manière à pouvoir dire que le ministère a effectivement fait ceci et cela, mais qu'il n'a pas fait ceci et cela, afin qu'il y ait vérification de l'efficacité en plus de l'évaluation financière? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Ferguson : Nous réalisons la vérification et formulons nos recommandations au ministère intéressé, qui nous fait part de sa réponse. Ensuite, nous répertorions les réponses et, quelques années plus tard, nous décidons des vérifications pour lesquelles nous ferons un suivi. Nous ne faisons pas une vérification de suivi dans tous les cas, mais nous choisissons dans quels cas nous le ferons. Nous pouvons donc revenir trois ou quatre ans plus tard et dire que nous voulons revoir cet aspect particulier pour voir si le ministère a bien fait ce qu'il a dit qu'il ferait.

Il y a également d'autres modalités en place. Par exemple, s'il y a une audience devant le Comité des comptes publics, le ministère peut être tenu de proposer un plan d'action; dans ce cas, le Comité

Accounts Committee can also be part of that process, for example, of ensuring that the departments implement what they said they would implement. From our perspective, it is whether we choose to do a follow-up audit later; and if we do, we go in and determine if they have done what they said they would do.

des comptes publics fait également partie du processus en s'assurant que les ministères font bien ce qu'ils s'étaient engagés à faire. Quant à nous, nous pouvons décider d'effectuer une vérification de suivi un peu plus tard et, dans ce cas, nous vérifions si le ministère a bien pris les mesures qu'il s'était engagé à mettre en place.

Senator L. Smith: Would any of the improvements they said they would do be tied, say, to the Red Tape Reduction Commission where if there were 90 recommendations — I remember reading it and I may not have the exact number, but there were something like 80 or 90 recommendations — made by this commission in terms of various government departments and efficiencies and cutting the red tape to make access easier, would any of the types of things you saw within National Defence or Veterans Affairs fall into that red tape commission so that you could be tracking the success to see if there is a tie-in this particular group delivered? I am looking at results and deliverables and efficiencies and how you track that so when people say they will do something, they are actually delivering and you are able to act not only like an auditor but an internal consultant, if that is the role. I could be completely out on that one.

Le sénateur L. Smith : Est-ce que certaines des améliorations qu'ils ont dit vouloir apporter seraient liées, disons, à la Commission sur la réduction de la paperasse, si cette commission faisait 90 recommandations — je me souviens avoir lu cela, mais je ne me rappelle plus le nombre exact, mais c'était quelque chose comme 80 ou 90 recommandations. Elles portaient sur les gains d'efficience et la réduction de la paperasserie dans divers ministères pour faciliter l'accès. Est-ce que ce genre de choses que vous avez vues au ministère de la Défense nationale ou à celui des Anciens Combattants s'inscriraient dans ce que fait la commission, de sorte que vous pourriez faire un suivi des mesures qui visaient ce groupe particulier, et voir si les objectifs ont été réalisés? Je m'intéresse aux résultats, à ce qui est attendu et aux gains d'efficience, et à la manière dont on en fait un suivi de sorte que quand des gens disent qu'ils feront quelque chose, ils doivent le faire et vous pouvez agir non seulement en qualité de vérificateur, mais aussi d'experts-conseils à l'interne, au besoin. Peut-être est-ce que je me trompe, à ce sujet.

Mr. Ferguson: Certainly there is no direct tie into any other process, red tape or any other process like that.

M. Ferguson : Il n'y a certainement pas de liens directs avec aucune autre démarche, que ce soit celle de la Commission sur la réduction de la paperasse ou toute autre chose.

One of the interesting things for me in terms of the audit we did on the ill and injured members returning is it was not just the members of the forces or the veterans that were telling us things were complex. The employees as well have to try and help them navigate and were also telling us that things were complex. That says to me that there are ways of making it more efficient. When you talk about red tape, it is not sort of a specific tie-in to the work that anyone else has done, but it indicates that there are inefficiencies in the way that these things are being managed when even the employees are saying this is hard to navigate.

Ce que j'ai, entre autres, trouvé intéressant dans la vérification que nous avons faite sur les militaires blessés ou malades qui revenaient de mission, c'est que les membres des forces armées ou les anciens combattants n'étaient pas les seuls à nous dire que la situation était complexe. Les employés aussi doivent essayer de les aider à naviguer dans le système, et eux aussi nous disaient que c'était complexe. Cela signifie pour moi qu'il y a des moyens de le rendre plus efficace. Quand on parle de paperasserie, ce n'est pas lié de façon précise au travail qu'a fait quelqu'un d'autre, mais c'est signe qu'il y a des déficiences dans la manière dont les choses sont gérées quand même les employés disent que c'est difficile de s'y retrouver.

Senator McInnis: Long-term fiscal sustainability is the area I wanted to touch on in particular. A hot issue and a major expense in the country is the Canada Health Transfer to the provinces. As you probably are aware, the national government committed 6 per cent annually to the year 2017 or 2016. It then will go to the nominal GDP or 3 per cent, whatever the greater is.

Le sénateur McInnis : J'aimerais parler, en particulier, de la viabilité budgétaire à long terme. Le Transfert canadien en matière de santé aux provinces est un dossier épineux et une dépense importante au pays. Vous le savez certainement, le gouvernement national y a réservé 6 p. 100 du PIB par année jusqu'en 2017 ou 2016. Ensuite, ce sera le taux le plus élevé entre le PIB nominal ou 3 p. 100.

The provinces have called for the transfers to run free, greater than what the economy would grow. If, in fact, that were the case, could you speculate as to what that might mean for the long-term sustainability of the Government of Canada, as it is predicted?

Les provinces ont demandé que le transfert puisse croître plus rapidement, et soit supérieur au taux de croissance de l'économie. Si c'était le cas, pourriez-vous nous dire ce que cela pourrait signifier pour la viabilité à long terme du gouvernement du Canada, en regard des prévisions actuelles?

Mr. Ferguson: I am really not in a position to try to speculate on something like that. The chapter was essentially saying that for those types of significant decisions it is important that the government release the information. That is why we recommended that, from time to time, they should also include the long-term fiscal position of the provinces.

You can have things where a change may make the long-term fiscal position of the federal government improve but could have a different impact or the opposite impact on the long-term fiscal situation of provinces.

For us, what is important is when there are significant policy changes made there should be, annually, the release of what the long-term fiscal situation of the federal government looks like and from a time to time — maybe every three years or something like that — that analysis should also bring in what the long-term fiscal situation of the provinces looks like. Then people can piece that together and understand at all levels of government — because, again, as we all know, there is only one taxpayer — what the long-term fiscal picture looks like.

Senator McInnis: In that regard, the provinces are responsible for their own finances and they are responsible to their own electors. You will help me here, if you would. Is it in your jurisdiction to ask about the fiscal sustainability of the respective provinces? If so, would you entertain writing to them and asking?

Mr. Ferguson: Certainly we do not have any authority to do any audit work on the provinces. That is why our recommendation was to the Department of Finance that they should collect that information periodically and publish it.

The Chair: Do you have another follow-up question?

Senator McInnis: It is on a different topic.

The Chair: That is okay.

Senator McInnis: It is amazing when one looks at the number of structures that the military have to maintain. It is actually mindboggling: 20,000 buildings, 13,000 works, and so on. There is also the multiplicity of the forces, the respective divisions, air force, navy, army and other departments.

You made 12 recommendations for National Defence to deal with real property management. Have you prioritized those at all as to how that could happen? You mentioned earlier something that I wrote down, which was also amazing, namely that for a project $5 million or over it takes it six years to see a contract awarded.

Is there any prioritization of those recommendations? In those recommendations, is there a better mechanism where there would be one department that would be responsible for such infrastructure projects?

M. Ferguson : Je ne suis absolument pas en mesure de faire des hypothèses sur quelque chose de ce genre. Dans ce chapitre, on dit en gros que pour ce genre de décisions importantes, il est essentiel que le gouvernement fournisse de l'information. C'est pourquoi nous avons recommandé que de temps à autre les analyses portent aussi sur la situation budgétaire des provinces à long terme.

Il se peut très bien qu'un changement améliore la situation financière à long terme du gouvernement fédéral, mais qu'elle ait une incidence différente ou carrément contraire sur la situation budgétaire à long terme des provinces.

Pour nous, ce qui compte, c'est que lorsque des changements importants sont apportés aux politiques publiques, il faudrait diffuser annuellement de l'information sur la situation budgétaire à long terme du gouvernement fédéral et, de temps à autre — peut-être tous les trois ans, quelque chose du genre —, cette analyse devrait aussi porter sur la situation budgétaire à long terme des provinces. Ainsi, les Canadiens pourraient avoir une vue d'ensemble et se faire une idée de la perspective budgétaire à long terme à tous les échelons de gouvernement — puisqu'en fait, comme nous le savons, il n'y a qu'un contribuable.

Le sénateur McInnis : À ce propos, les provinces sont responsables de leurs propres finances et elles doivent rendre des comptes à leurs propres électeurs. Peut-être pouvez-vous m'aider à comprendre quelque chose. Est-ce qu'il est en votre pouvoir de poser des questions sur la viabilité budgétaire des provinces? Dans l'affirmative, est-ce que vous envisageriez de leur écrire pour leur poser la question?

M. Ferguson : Nous n'avons absolument aucun pouvoir pour ce qui est de procéder à des vérifications auprès des provinces. C'est pourquoi nous avons recommandé au ministère des Finances de recueillir ces renseignements de façon périodique et de les publier.

Le président : Avez-vous une autre question sur le même sujet?

Le sénateur McInnis : C'est sur un autre sujet.

Le président : C'est bon.

Le sénateur McInnis : Il est étonnant de voir le nombre de structures que les forces armées doivent entretenir. C'est en fait ahurissant : 20 000 bâtiments et plus de 13 000 ouvrages, et cetera. Il y a aussi tout l'appareil des forces, les divisions, la Force aérienne, la marine, l'armée et d'autres départements.

Vous avez fait 12 recommandations au ministère de la Défense nationale relativement à la gestion des biens immobiliers. Est-ce que vous avez établi un ordre de priorité? Vous avez dit tout à l'heure quelque chose que j'ai pris en note, qui était aussi étonnant, c'est qu'il faut six ans avant qu'un contrat soit accordé pour la réalisation d'un projet de 5 millions de dollars ou plus.

Est-ce qu'il y a un ordre de priorité à ces recommandations? Est-ce que parmi elles, vous proposez un mécanisme qui ferait en sorte qu'un département serait responsable des projets d'infrastructure?

Mr. Ferguson: I would not be able to give you a prioritized list numbered 1 to 12. In general, however, I would suggest that the most important is our recommendation in paragraph 95 where we say that they need to completely transform, essentially, their real property business model.

What we found was that they have set targets. They know work needs to be done on this infrastructure. They have set targets for the amount that needs to be spent on it, but the processes that they are using, the way they are doing things are just not efficient enough.

As you mentioned, we found that it would take six years to deliver a project of $5 million or more. I think the chapter also states that they did their own analysis that indicated that some projects were taking six years, whereas in the private sector a similar project would take three years. Again, that speaks to the fact that right now the way they are trying to manage these assets is not efficient.

We also found that only 2 of the 21 bases are actually able to manage their assets in a proactive manner. They are able to say, okay, we need to do these things to prevent things from going wrong. Many of the other bases are in a reactive position where they are spending their repair and maintenance money only when something goes wrong.

The other thing that was interesting was we found that in a number of cases the bases were not even being told the full amount that they would have to spend on repairs and maintenance until more than half the year had gone by. You then have to try to figure out how we get tenders out, award contracts, get people in and get the work done, and you are only talking about a short period of the year.

In general, again, they know what needs to be done, and they are trying to get it done. They have set targets, but they just do not yet have the ways that let them get that work done as quickly as it needs to be.

[*Translation*]

Senator Chaput: Mr. Ferguson, my questions will bear on chapter 1, Planning the use of Professional Service Contractors.

There is nothing new about the departmental tendency to hire more and more contractors rather than employees. I think the trend began several years ago, but it does seem to have persisted and increased.

When you audited the three departments, what reasons did you find to explain why these three departments are increasingly likely to hire contractors? Did they share those reasons with you?

M. Ferguson : Je ne pourrais pas vous donner une liste des priorités de 1 à 12. De façon générale, par contre, je dirais que la plus importante recommandation est au paragraphe 95, où nous disons que la Défense nationale devrait complètement transformer, en fait, son modèle de gestion des biens immobiliers.

Nous avons constaté qu'ils ont fixé des objectifs. Ils savent que des travaux s'imposent relativement à l'infrastructure. Ils ont fixé des cibles en ce qui concerne les sommes qui doivent y être dépensées, mais les méthodes qu'ils appliquent et leur façon de faire ne sont tout simplement pas suffisamment efficaces.

Comme vous le disiez, nous avons constaté qu'il faut six ans avant qu'un contrat soit accordé pour la réalisation d'un projet de 5 millions de dollars ou plus. Je pense qu'on dit aussi dans ce chapitre qu'ils ont fait leur propre analyse, laquelle conclut que certains projets prenaient six ans, tandis que dans le secteur privé, un projet de même envergure prendrait trois ans. Cela démontre encore une fois que leur mode de gestion actuel n'est pas efficace.

Nous avons aussi constaté que seulement 2 des 21 bases sont actuellement en mesure de gérer leurs biens de manière proactive. Leurs gestionnaires déterminent que certaines choses doivent être faites pour prévenir les problèmes. Bien d'autres bases sont en position réactive, c'est-à-dire qu'elles ne dépensent leur budget de réparations et d'entretien que lorsque le problème survient.

Autre chose intéressante que nous avons constatée, c'est qu'il arrive que les bases ne sachent même pas le montant total dont elles disposent pour les réparations et l'entretien avant que plus de la moitié de l'exercice budgétaire se soit écoulé. Il faut alors déterminer comment les appels d'offres seront publiés, accorder les contrats, faire exécuter les travaux, et il ne reste alors que très peu de temps avant la fin de l'exercice.

De façon générale, les gens savent ce qui doit être fait et ils essaient de le faire. Ils ont défini des objectifs, mais ils n'ont pas mis en place encore les procédures pour exécuter les travaux aussi rapidement qu'ils devraient l'être.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Monsieur Ferguson, mes questions porteront sur le chapitre 1, Planifier le recours aux contrats de services professionnels.

La tendance d'embaucher de plus en plus de contractuels versus d'employés n'est pas nouvelle au sein des ministères. Je crois que cette tendance a débuté il y a plusieurs années, mais elle semble se poursuivre et augmenter.

Lorsque vous avez audité les trois ministères, quelles sont les raisons pour lesquelles ces trois ministères ont de plus en plus tendance à engager des contractuels? Ont-ils partagé ces raisons avec vous?

[*English*]

Mr. Ferguson: In the audit we were looking at how they manage all of those resources, whether they be employees or contractors. What we found was that they are managing them in silos.

They are saying, if we had employees doing something before, we continue to have employees doing that thing. If we had contractors doing it before, we continue to have contractors doing it, rather than looking at all of the things the department is trying to do and then looking at what they need in terms of resources, whether they are employees or contractors, and then figuring out the best way to get those resources, either as employees or contractors.

It was not really a case of them having much explanation. It was just a matter of, "that is the way it is working." Although we found Public Works has started to manage as a pool, they were managing them in separate silos.

[*Translation*]

Senator Chaput: I read that one or two of the departments mentioned that contractors are mainly used for services.

Do those departments mean services rendered to the department itself or are these services being provided to the public? Were you able to determine that?

[*English*]

Mr. Ferguson: It would be the departments contracting with those contractors to provide services to the department.

Senator Chaput: To the department?

Mr. Ferguson: Yes.

Senator Chaput: Not to the public, in most cases?

Mr. Ferguson: In most cases, it would have been services to the department.

[*Translation*]

Senator Chaput: Do you have a sense of the percentage of employees and contractors across the total number of employees of any given department? Is the percentage of people hired as contractors fairly high?

[*English*]

Mr. Ferguson: I will ask Mr. Campbell to answer that question.

Ronnie Campbell, Assistant Auditor General, Office of the Auditor General of Canada: No, we do not have that information because the departments do not gather that information themselves. As I say, they do not tend to look at the contractors as a pool and from departmental wide. They do not gather that information from a departmental point of view.

[*Traduction*]

M. Ferguson : Notre vérification portait sur la manière dont ils géraient toutes ces ressources, que ce soit des employés ou des contractuels. Tout ce que nous avons constaté, c'est qu'elles étaient gérées en vase clos.

Et ce qu'ils disent, c'est que si des employés faisaient quelque chose auparavant, ils doivent continuer de le faire, et si c'était des contractuels qui le faisaient, ce sera encore des contractuels. Ils pourraient au lieu de cela s'intéresser à tout ce que le ministère veut faire, et voir ce dont ils ont besoin sur le plan des ressources, que ce soit des employés ou des contractuels, et trouver le meilleur moyen d'obtenir ces ressources, que ce soit des employés ou des contractuels.

Ils n'avaient pas vraiment d'explication à cet état de fait. C'était plutôt du genre « c'est ainsi ». Nous avons constaté toutefois que le ministère des Travaux publics a entrepris d'appliquer un mode de gestion groupé, au lieu de le faire en vase clos.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : J'ai lu qu'un ou deux de ces ministères ont mentionné que les contractuels sont surtout engagés dans le domaine des services.

Ces ministères parlent-ils des services au ministère lui-même ou est-ce que ce sont des services au public? Avez-vous été en mesure de le déterminer?

[*Traduction*]

M. Ferguson : Les ministères embauchent des contractuels pour fournir des services au ministère.

Le sénateur Chaput : Au ministère?

M. Ferguson : Oui.

Le sénateur Chaput : Pas au public, dans la plupart des cas?

M. Ferguson : Dans la plupart des cas, il s'agirait de services au ministère.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Avez-vous une idée du pourcentage de répartition entre les employés et les contractuels sur le nombre d'employés d'un ministère? Est-ce un pourcentage assez élevé de personnes embauchées comme contractuels?

[*Traduction*]

M. Ferguson : Je laisserai M. Campbell répondre à cette question.

Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général du Canada : Non, nous n'avons pas ces renseignements, parce que les ministères ne les recueillent pas eux-mêmes. Donc, comme je l'ai dit, ils n'ont pas tendance à considérer les contractuels comme un tout dans l'ensemble du ministère. Ils ne recueillent pas ces renseignements à l'échelle du ministère...

[*Translation*]

Senator Chaput: Would it not be important to have that information? If a department is hiring more contractors, what happens to specialized knowledge and long-term departmental planning if there are more contractors than employees? It creates an imbalance, does it not? They are not in a position to provide that information and therefore you do not have it; is that right?

[*English*]

Mr. Campbell: That is correct. They do not have it. At Public Works, which is probably, of the three departments we looked at, the more advanced in what they are trying to do, some of their businesses are driven by services that they deliver to other government departments. With the reduction of spending across government, they have become very sensitive to the fact that the demand for their services, Public Works services, could very well reduce, but they are not quite sure where and to what level. For that reason, they are actively looking for a capacity to be flexible. I think this is driving quite a lot of analysis they are doing to ensure they have the flexibility so that when things out of their control change, they are able to react to that.

[*Translation*]

Senator Chaput: You recommended to those two departments that these two processes be integrated to improve planning. Who will follow up on that recommendation? And what will happen if that recommendation is not followed?

[*English*]

Mr. Campbell: As the Auditor General said earlier, we look at audits we have done a few years after the fact, and we try to do a risk assessment to see where our efforts would best have an impact by doing a follow-up.

The interesting thing about this report is we did the audit work in just three departments, so we cannot extrapolate to the rest of the departments, but in all probability, other departments are facing the same issues.

[*Translation*]

Senator Chaput: Given that you have audited those three departments, you will not be performing the same audit of those same three departments next year. Each department is audited every three or four years, right?

[*English*]

Mr. Ferguson: If we were going to do a follow-up on this chapter, we would — I was going to say we would probably follow up on the same three departments, but we may also decide

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Ne serait-ce pas important d'avoir l'information? Si un ministère engage davantage de contractuels, qu'est-ce qui se passe avec les connaissances spécialisées et la planification à long terme du ministère s'il y a plus de contractuels que d'employés? Il y a un débalancement, n'est-ce pas? Ils ne sont pas en mesure de donner ces informations et donc vous ne les avez pas; c'est bien cela?

[*Traduction*]

M. Campbell : C'est juste, ils n'ont pas l'information. Au ministère des Travaux publics qui est, probablement, parmi les trois ministères que nous avons étudiés, celui qui est le plus avancé dans ses démarches, certains de leurs secteurs d'activité sont tributaires de services fournis à d'autres ministères. Vu la compression des dépenses dans l'ensemble du gouvernement, ils sont devenus très sensibles au fait que la demande quant à leurs services, ceux offerts par Travaux publics, pourrait vraiment diminuer, mais ils ne savent pas réellement dans quelle mesure. C'est pourquoi ils cherchent des moyens d'être plus flexibles. Je crois que c'est d'ailleurs le fondement d'une grande part des analyses qu'ils font pour s'assurer d'avoir la flexibilité nécessaire pour que lorsque quelque chose change, sur quoi ils n'ont pas le contrôle, ils puissent y réagir.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Vous avez recommandé à ces deux ministères que ces deux processus soient intégrés pour une meilleure planification. Qui va assurer le suivi de cette recommandation? Et qu'arrive-t-il si cette recommandation n'est pas respectée?

[*Traduction*]

M. Campbell : Comme le disait le vérificateur général tout à l'heure, nous effectuons des vérifications de suivi quelques années plus tard, et nous nous efforçons de faire une évaluation des risques pour déterminer là où nous pouvons avoir le plus d'effet en effectuant un suivi.

Ce qui est intéressant, dans ce rapport, c'est que nous n'avons fait de vérification que dans trois ministères. Nous ne pouvons donc pas extrapoler sur l'ensemble des ministères, mais il est très probable que d'autres ministères aient les mêmes problèmes.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Étant donné que vous avez fait l'audit de ces trois ministères, vous ne ferez pas le même audit des trois mêmes ministères l'année prochaine. Chaque ministère est évalué tous les trois, quatre ans, environ, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

M. Ferguson : Si nous faisions un suivi de ce chapitre, nous le ferions... J'allais dire que nous le ferions probablement auprès des trois mêmes ministères, mais il se peut aussi que nous décidions

to bring some different departments into that as well. We do not have any plan that says we did these departments, next year will do another three and the next year another three.

However, we would do a follow-up and determine whether those three departments did what they said they were going to, and then we might also include looking at another couple of departments to see what they are doing. We would have to determine that at the time we were setting the audit.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I am pleased to be able to ask a few questions. I did have some questions about staffing, but I think that issue has been sufficiently discussed. I have a question about chapter 7, which has to do with long-term fiscal sustainability. Actually, I expect some comments from you on the subject.

On one hand, you state that Finance Canada has the tools and the means to perform the analysis of the long-term fiscal sustainability of budgetary measures. You are certain about that. What you are saying is that the department takes these analyses into account only if officials believe it is necessary at a given time. You also stated that the department analyzes Canada's long-term situation, but that it does not do so in time for budgetary choices, and that those analyses have not been published.

Furthermore, in your document, you refer to best practices across the world as defined by the OECD or the International Monetary Fund. You also say that the government, until 2015, will be measuring the impact of its decisions. Which brings to mind a famous quote by an economist.

[*English*]

In the long run, we are all dead.

[*Translation*]

Here is my next question: what does it mean to "make long-term projections"? How many years does that entail? 10 years? 15 years?

With regard to the impact of decisions based on demographic change, when one establishes forecasts over 20 years, as you said yourself, those are forecasts, they are not predictions. However, it remains that, from one year to the next, even when one considers Statistics Canada and its demographic analyses, its long-term forecasts of the Canadian population's turning points and such, there have been big changes during recent analyses.

My question is more of a reflection. How, as Auditor General, if you produced long-term forecasts, do you ensure that they are both relevant and reliable? Do you question hypotheses? Do you examine the number of years?

d'y intégrer d'autres ministères. Nous n'avons pas de plan selon lequel puisque nous avons déjà fait ces ministères, l'année suivante nous en ferons trois autres, et l'année suivante encore trois autres.

Par contre, nous ferions un suivi pour déterminer si ces trois ministères ont bien fait ce qu'ils avaient promis de faire, et nous pourrions ajouter à cela l'examen de deux ou trois autres ministères pour voir ce qu'ils font. Il faudrait en décider au moment de la préparation de la vérification.

[*Français*]

Le sénateur Bellemare : Je suis heureuse d'avoir la possibilité de poser des questions. J'avais des questions au sujet de la dotation des ressources humaines, mais je crois qu'on a fait le tour de la question. J'ai une question au sujet du chapitre 7, qui concerne la viabilité à long terme des finances publiques. En fait, je m'attends à des commentaires de votre part à cet effet.

D'une part, vous dites que Finance Canada a les moyens et les outils pour faire l'analyse de la viabilité financière à long terme des mesures budgétaires. Vous en êtes certain. Ce que vous dites, c'est que le ministère prend en considération ces analyses uniquement si les fonctionnaires le jugent nécessaire pour l'instant. Vous dites également que le ministère effectue des analyses de la situation à long terme du Canada, mais qu'il ne le fait pas à temps pour les choix budgétaires, et que ces analyses n'ont pas été publiées.

Par ailleurs, dans votre document, vous vous référez aux meilleures pratiques dans le monde telles qu'elles ont été définies par l'OCDE ou le Fonds monétaire international. Vous dites également que le gouvernement, jusqu'en 2015, mesure l'incidence de ses décisions. Je me souviens d'une phrase célèbre d'un économiste :

[*Traduction*]

À long terme, nous serons tous morts.

[*Français*]

Ma question est la suivante : qu'est-ce que ça veut dire, « faire des prévisions à long terme »? Combien d'années cela représente-t-il? 10 ans? 15 ans?

Concernant l'impact des décisions qui reposent sur l'évolution démographique, quand on fait des prévisions sur 20 ans, vous le dites vous-même, ce sont des prévisions, ce ne sont pas des prédictions. Mais il reste que, d'une année à l'autre, même quand on regarde Statistique Canada et leurs analyses démographiques, leurs prévisions à long terme sur les points de retournement de la population canadienne et tout cela, il y a eu de grands changements lors des récentes analyses.

Ma question est plutôt une réflexion. Comment, en tant que vérificateur général, si on vous produisait des prévisions à long terme, pourriez-vous vous assurer de leur pertinence et de leur fiabilité? Questionneriez-vous les hypothèses? Examineriez-vous le nombre d'années?

I know that the answer to my question may not be as clear as one might wish, but there are perhaps questions to be raised, particularly once this information is published. The public then accesses this information and can become worried and form opinions, incorrect ones, because in the end, over the long term, what was forecast will not happen because the appropriate measures will have been taken.

The Chair: Mr. Ferguson, could you attempt to answer that question?

Mr. Ferguson: Yes, perhaps the answer will be shorter than the question. I hope.

[*English*]

You are absolutely right that none of these are predictions, but it is still important to look out into the future, and usually these types of things are done 40 years into the future.

You are right, though, they are not predictions and they are not something of which you can determine what will happen. I think what is important, particularly, for example, if you look at the chart we included on page 24, page 27 in the French version, paragraph 56, to me what is important is not the numbers down the left-hand side; what is important is the difference between the two lines. The top line is what the forecast would have looked like before budget measures were taken; the bottom line is what it would look like after budget measures were taken. What it is doing is indicating that those budget measures, in the long term, have an impact that you can see as small in the first years but getting bigger in the out years.

It does not really matter — I mean, in some cases it would — what your starting point is. What this analysis is showing is that the budget changes have a significant impact on what that long-term fiscal picture looks like.

To me, that is what the important piece is. It is not the actual numbers; it is not about making predictions. It is how much it appears to have changed that picture.

Senator Bellemare: Do you look at the hypothesis behind the forecasts?

Mr. Ferguson: In this case, we looked at six or so different measures, and we determined whether they did the adequate analysis: Did they have the right models? Were they putting into it the right types of assumptions? Were they doing those things properly? We found that they were doing those things properly.

[*Translation*]

Senator Dallaire: I am not a member of this committee, but I am the vice-chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence and the chair of the Subcommittee on Veterans Affairs.

Je sais que la réponse à ma question ne sera pas aussi claire que voulu, mais il y a peut-être un questionnement à faire, surtout lorsqu'on publie cette information et que, par la suite, le public la reçoit et peut devenir angoissé et se faire des idées, de fausses idées parce que, finalement, à long terme, cela ne va pas se produire parce qu'on aura pris les mesures nécessaires.

Le président : Monsieur Ferguson, pouvez-vous tenter de donner une réponse?

M. Ferguson : Oui, peut-être que la réponse sera plus courte que la question. Je l'espère.

[*Traduction*]

Vous avez tout à fait raison, ce ne sont pas des prédictions, mais il reste qu'il est encore important de regarder vers l'avenir, et généralement, ce genre de choses se fait sur un horizon de 40 ans.

Vous avez néanmoins raison, ce ne sont pas des prédictions, et on ne peut pas se fier là-dessus pour déterminer ce qui arrivera. Ce qui compte, surtout, je pense, par exemple, si vous regardez le graphique que nous avons à la page 27 de la version française, page 24 de la version anglaise, au paragraphe 56, ce sont les chiffres qui sont sur le côté gauche; ce qui est important, c'est l'écart entre ces deux lignes. La ligne supérieure illustre ce qu'auraient été les prévisions avant que les mesures budgétaires soient adoptées; celle du bas représente les prévisions après l'adoption des mesures budgétaires. C'est pour démontrer que ces mesures budgétaires, à long terme, ont des répercussions qu'on peut considérer comme modestes les premières années, mais qui s'amplifient au fil des années.

Peu importe le point de départ, bien que dans certains cas, cela a une incidence bien sûr. Ce que démontre cette analyse, c'est que les mesures budgétaires ont d'importantes répercussions sur les finances publiques à long terme.

C'est là ce qui est important, à mon avis. Ce ne sont pas vraiment les chiffres; il ne s'agit pas de faire des prédictions. C'est la différence que les mesures budgétaires ont pu faire dans ce tableau.

Le sénateur Bellemare : Examinez-vous les hypothèses qui sous-tendent les prévisions?

M. Ferguson : Dans ce cas-ci, nous avons pris une demi-douzaine de mesures, et nous avons déterminé si l'analyse qui avait été faite était adéquate : Est-ce qu'elle se fondait sur les modèles appropriés? Est-ce que le bon type de postulats était appliqué? Est-ce que ces choses étaient faites comme il le fallait? Nous avons jugé que oui.

[*Français*]

Le sénateur Dallaire : Je ne suis pas membre de ce comité, mais je suis vice-président du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense et le président du sous-comité des anciens combattants.

I'm interested in chapters 4 and 5. It says in chapter 5 that each base must have a long-term development plan approved by NDHQ, which includes projections, construction and maintenance plans, as well as the state of infrastructure and sewers.

Your statement gives me the impression that it is as though these development plans did not exist, and that the bases do what they can with the little bit of money that they have, and that they wait for a crisis before reacting.

Surely, there must be a process to analyze construction priorities, maintenance priorities and funding allocation. Did you find that this system was inept, non-existent, too weak or not credible?

[*English*]

Mr. Berthelette: I will respond to the senator's question in two parts.

For the first part, I will make reference to paragraph 5-15. We note there that 18 of 21 bases now have current master real property development plans in place. There has been good progress made in terms of getting, at the base level, master real property development plans, essentially sort of zoning type plans in place at the bases.

The second part of my answer refers to the maintenance and repair. When we did the survey, we were told that the bases have not been able to conduct preventive maintenance in the manner in which they would have liked since about the 1990s with the budget cuts. The department has recognized that and has dedicated funding for maintenance and repair. The problem that the bases are having is being able to spend that money. They are not able to because of the processes that they have to work through to be able to spend the money and meet the targets that have been set by the department for maintenance and repair.

Senator Hervieux-Payette: I do not understand what you said. Could you give us an explanation?

The Chair: That is a fair intervention. If you could be a little more precise and clear, that would be helpful.

Mr. Berthelette: The department has set a target of 1.4 per cent in terms of the spending or the amount it will allocate to maintenance and repair on the bases. As we see from the chapter, only one base has been able to achieve the target of 1.4 per cent, and that is at Exhibit 5.4 on page 24 in the English version of the chapter.

Even with the money that has been allocated, the bases are unable to meet the targets because they do not have the processes or the staff to be able to follow through and spend the money that has been allocated.

Senator Dallaire: That is O&M, and on the actual capital programs, there is new construction within capital projects. There is new construction because of new units and new organizations coming on line. There is replacement construction — not

Je m'intéresse aux chapitres 4 et 5. Il est écrit dans le chapitre 5, que chaque base doit avoir un plan de développement à long terme approuvé par le QGDN, dans lequel on retrouve les pronostics et les plans de construction et d'entretien ainsi que l'état des infrastructures et des égouts.

Dans votre énoncé, j'ai l'impression que c'est comme si ce plan de développement n'existait pas et que les bases font ce qu'elles peuvent avec le peu d'argent dont ils disposent, et qu'ils attendent les crises pour réagir.

Il existe sûrement un processus analytique de priorités de construction, priorités d'entretien et d'allocation de ces fonds. Est-ce que vous avez trouvé ce système inepte, non existant, trop faible ou pas crédible?

[*Traduction*]

M. Berthelette : Je répondrai à la question du sénateur en deux volets.

Tout d'abord, j'aimerais me reporter au paragraphe 5.15. Nous avons constaté que 18 des 21 bases disposaient maintenant de plans directeurs d'aménagement immobilier à jour. De grands progrès ont été réalisés dans l'établissement de plans directeurs d'aménagement immobilier à l'échelon des bases, surtout un genre de plans de zonage aux bases.

Dans le deuxième volet de ma réponse, je fais référence à l'entretien et aux réparations. Lorsque nous avons mené notre enquête, nous avons appris que les bases n'ont pas pu effectuer tout l'entretien préventif qu'elles auraient souhaité depuis les années 90 en raison des compressions budgétaires. Le ministère l'a reconnu et a consacré des fonds à l'entretien et à la réparation. Le problème, c'est que les bases n'arrivent pas à dépenser cet argent. Elles n'y arrivent pas en raison du processus qu'elles doivent suivre pour pouvoir engager ces fonds et respecter les cibles établies par le ministère en matière d'entretien et de réparation.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je ne comprends pas. Pourriez-vous nous donner une explication?

Le président : C'est juste. Si vous pouviez être un peu plus précis et clair, cela nous serait utile.

M. Berthelette : Le ministère a établi la cible de 1,4 p. 100 des dépenses, le montant alloué à l'entretien et à la réparation dans les bases. Comme on le voit dans ce chapitre, seulement une base a été en mesure d'atteindre cette cible de 1,4 p. 100 : cela figure à la pièce 5.4, à la page 28 de la version française et à la page 24 de la version anglaise du chapitre.

Même si des fonds ont été alloués, les bases ne sont pas en mesure d'atteindre les cibles parce qu'elles n'ont pas les processus ou le personnel nécessaires pour faire le suivi et dépenser l'argent attribué.

Le sénateur Dallaire : Il est question d'exploitation et de maintenance alors que du côté des programmes d'immobilisations, il y a de nouvelles constructions, en raison de la mise sur pied de nouvelles unités et de nouvelles organisations. On construit

maintenance but actually replacement — and there are also a whole bunch of heritage buildings that are sitting there using up O&M money that should be replaced.

On the construction side, the budget allotted and the prioritization of construction, are you making the same assessment in that regard, that there is a funding allocation but the processes are so horrifically heavy — double checking and triple checking — and the matrix is so intertwined that they cannot get decisions out of there, before even getting a political decision, which in itself is an incredible zoo, so that in the internal processes of their matrix, they just cannot get decisions out of there fast enough?

Mr. Berthelette: That is correct. As the Auditor General mentioned earlier, it takes about six years to make a decision with respect to projects that cost more than $5 million. In the private sector, the department pointed out in their own study that it takes the private sector about three years. The process is set up in such a way that whenever there is a question or whenever there is an issue that has to be resolved, the process goes back on itself a number of steps and then has to come back forward. This can happen a number of times because the process is set up so that a number of different levels within National Defence have an opportunity to comment on the approvals for capital projects.

Senator Dallaire: Therefore, what they call the "matrix" is, in fact, continuously intertwining and throwing stuff back at them, and it is not just senior management or the new accountability processes that are doing that, but is it at a middle or lower level that they are doing this?

Mr. Berthelette: From what I understand from the audit team, it is at all levels throughout this process. They can double back at any number of steps in the process.

Senator Dallaire: Remember, it is six years to get it through approval and built, but it probably takes 20 years to get on the list to do that, so your building is way overdue.

Now, I do not see an argument here that is calling for the approval processes of infrastructure to be changed to the extent that you want to decentralize that to areas or commands, the construction part in particular. However, it seems to be continuously held up by that $1 million or $5 million level at departmental. Should that not be a recommendation, namely, to give them a higher figure to go after for lower level of approval?

Mr. Berthelette: I have a two-part answer to that question.

The first part is we noticed that for projects that cost less than $1 million, the department had told us that the $1 million cap makes it difficult for them to carry out projects. For instance, administrative buildings, three or four storeys on a base, can quickly cost more than $1 million, yet they are, and I think everyone would agree, fairly low risk. The department should take a look at its $1 million limit for low-risk projects at the base level.

également des édifices de remplacement — il ne s'agit pas d'entretien, mais véritablement de remplacement — et en outre, de nombreux édifices patrimoniaux grugent le budget d'exploitation et de maintenance alors qu'ils devraient être remplacés.

Côté construction, en ce qui concerne l'enveloppe budgétaire et l'ordre de priorité, en arrivez-vous aux mêmes conclusions, soit que les fonds sont alloués, mais que les processus sont à ce point pénibles — avec double et même triple vérifications — et le système si complexe qu'on ne peut obtenir de décisions, avant même d'obtenir une décision politique — et là encore c'est la jungle —, de sorte que même à l'interne, les décisions ne peuvent être prises suffisamment rapidement?

M. Berthelette : C'est exact. Comme le vérificateur général l'a indiqué plus tôt, il faut environ six ans avant qu'une décision soit prise à l'égard des projets de plus de 5 millions de dollars. Dans le secteur privé, le ministère lui-même a indiqué dans sa propre étude qu'il faut environ trois ans. Le processus est tel que chaque fois qu'une question se pose ou qu'un problème doit être résolu, il faut retourner quelques pas en arrière et reprendre certaines étapes. Cela peut se produire à plusieurs reprises, parce que le processus permet à divers niveaux au sein du ministère de la Défense nationale d'avoir l'occasion de donner leur avis sur l'approbation des projets d'immobilisations.

Le sénateur Dallaire : Par conséquent, le système est complexe et truffé d'entrelacements et de retours en arrière, ce qui n'est pas attribuable uniquement qu'à la haute direction ou au nouveau processus de reddition de comptes, mais également au niveau de gestion intermédiaire et inférieure?

M. Berthelette : Si j'ai bien compris l'équipe de vérification, cela peut se produire à tous les niveaux, tout au long du processus. On peut revenir en arrière et reprendre un certain nombre d'étapes.

Le sénateur Dallaire : Souvenez-vous qu'il faut six ans pour obtenir l'approbation à la construction, mais il faut probablement 20 ans pour être mis sur la liste, donc l'édifice est très en retard.

Ensuite, je n'ai pas l'impression qu'on réclame la décentralisation du processus d'approbation en matière d'infrastructure au profit des commandements, surtout dans le cas de la construction. Cependant, on dirait que le processus bloque toujours au niveau du ministère lorsqu'on atteint ce seuil de 1 ou 5 millions de dollars. Ne recommanderiez donc vous pas de permettre un seuil plus élevé pour le niveau d'approbation?

M. Berthelette : J'aimerais vous répondre en deux temps.

Tout d'abord, nous avons remarqué que pour les projets de moins de 1 million de dollars, le ministère indique que ce plafond rend la réalisation de projets difficile. Par exemple, les édifices administratifs de trois ou quatre étages sur les bases peuvent rapidement voir leur coût dépasser le million de dollars. Pourtant, et je pense que nous sommes d'accord là-dessus, ils représentent un risque plutôt faible. Le ministère devrait donc réévaluer son plafond de 1 million de dollars pour les projets à faible risque dans les bases.

For the second part of my response, I would refer to the response to our recommendation at paragraph 32 in the chapter. The department itself has said that it has initiated a comprehensive departmental review with the objective of reducing the project approval process time, and this is as part of their transformation initiative and infrastructure and environment business modernization program. They have recognized that there is a need to transform the way they do business, and they have stated in their recommendation that they have this transformation initiative — modernization initiative — in place.

Senator Dallaire: However, you have not seen any of it; is that right?

Mr. Berthelette: No, this is new.

Senator Dallaire: I would like to go to Chapter 4. Your assessment period is 1 April 2006 to 31 March 2012. Two things happened then. The New Veterans Charter came into action at nearly the same date, and also we were at war. You have two significant exercises going on for a department to realign itself. It has a whole new legislative framework, plus it has the grandfather old stuff, like the Pension Act. Then it is taking casualties and it is involved in significant operations with these casualties, which is making it difficult to conduct any assessment of what the requirement is.

I am not looking for mitigation to that, except that I do not see there — unless I have not read it correctly — that you actually looked at the New Veterans Charter and said, "It is meeting the requirement; it is just that it is not being implemented properly," or something of that nature. Have you looked at that?

Mr. Ferguson: Mr. Berthelette can help me out on this, but fundamentally the audit was not about the New Veterans Charter or how it was implemented. As I understand it, one the key components of the New Veterans Charter is case management, how you manage individual people. We very much focused on the case management piece. We did not look at all aspects of the New Veterans Charter, but we did zero in on how cases are managed. I do not know whether Mr. Berthelette might have anything else to add to that.

Mr. Berthelette: No.

Senator Dallaire: You indicate that the governance framework, which is a term I had not seen before, between VAC and DND at the ADM level started in 1999. It started in 1998, because I started it when I was ADM myself. That body was, in fact, the tool to build a bridge between VAC and DND so we would not have people falling into this gap of services and paperwork and trying to sort it out, having computers talk to each other, both medical and personnel and so on.

Ensuite, je me reporte à la réponse à notre recommandation, au paragraphe 32 du chapitre. Le ministère a indiqué qu'il avait lancé un examen ministériel approfondi dans le but de réduire le délai d'approbation des projets, et ce, dans le cadre de son initiative de transformation et du programme de modernisation des activités en matière d'infrastructure et d'environnement. Le ministère reconnaît la nécessité de changer son approche et signale dans sa recommandation que cette initiative de transformation, de modernisation, est en place.

Le sénateur Dallaire : Cependant, vous ne l'avez pas vu à l'œuvre, n'est-ce pas?

M. Berthelette : Non, c'est nouveau.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais qu'on se reporte au chapitre 4. Votre vérification visait la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2012. Au cours de cette période, deux choses sont arrivées. Tout d'abord la Nouvelle Charte des anciens combattants est entrée en vigueur à peu près à la même date, et nous étions en guerre. Il s'agit de deux exercices importants, et le ministère doit s'adapter. Il a un tout nouveau cadre législatif, mais il doit tenir compte des clauses de droits acquis, comme la Loi sur les pensions. Ensuite, il accuse des pertes dans ces importantes opérations militaires, ce qui rend difficile l'évaluation des besoins.

Je ne cherche pas de circonstances atténuantes, mais je ne vois pas nulle part — à moins que je n'ai pas lu correctement — que vous vous êtes effectivement penchés sur la Nouvelle Charte des anciens combattants et que vous avez conclu qu'elle répondait aux besoins, mais qu'elle n'était tout simplement pas mise en œuvre adéquatement. L'avez-vous fait?

M. Ferguson : Monsieur Berthelette pourra m'aider, mais au fond, la vérification ne portait pas sur la Nouvelle Charte des anciens combattants ou sa mise en œuvre. Si je comprends bien, l'un des éléments clés de la Nouvelle Charte portait sur la gestion de cas, c'est-à-dire la gestion des dossiers des personnes. Nous avons donc mis l'accent sur cet aspect de gestion des cas. Nous n'avons pas évalué tous les aspects de la Nouvelle Charte des anciens combattants, mais nous nous sommes concentrés sur la façon dont les dossiers sont gérés. Je ne sais pas si M. Berthelette voudra ajouter quoi que ce soit.

M. Berthelette : Non.

Le sénateur Dallaire : Vous avez indiqué que le cadre de gouvernance — une expression que je n'avais jamais entendue auparavant — entre ACC et le SMA du MDN avait été mis en place en 1999. C'est plutôt en 1998, parce que je l'ai lancé moi-même lorsque j'étais SMA. Il devait s'agir d'un outil servant à jeter des ponts entre ACC et le MDN afin que plus personne ne tombe entre les mailles du filet et soit privé des services ou soit dépassé par toute cette paperasserie. On voulait un système informatique qui permet l'échange de renseignements, tant sur le plan médical que sur celui du personnel, et autres.

The way you have described it is that that has in fact been ineffective in providing that guidance to those two departments in sorting out all the administrative and we still have people falling through the cracks.

Did anyone raise the fact that there was a need for that deputy minister-level advisory board, multi-disciplinary advisory board, that they had just previous to this period under the Neary report?

Mr. Berthelette: No one raised that committee to us as we were doing the audit, to my recollection.

Senator Dallaire: Do you recommend that Veterans Canada merge with DND?

Mr. Ferguson: That certainly was not something that we were looking at. In this instance, I think what we were saying was where the two departments are working together, there are not clear roles and responsibilities, and it is not clear what the committees can do, what they have the authority to do on their own, so that needs to be improved; and then, again, just the overall, everything in the processes. There are lots of places where those need to be improved, but one is that this sort of area where the two departments are trying to work together needs to be clear what that group can do, what they have authority over.

Senator Gerstein: The question I am going to ask is not one that is found in the report that you just tabled but, rather, with regard to four words that you used in your earlier presentation: "We do the audit." I am trying to get my mind around what "we do the audit" means.

My question is the following: You have Crown corporations and departments you are dealing with. How do you sit down at the first stage and scope out what it is that you are looking to do? What is the AG actually doing by looking at an audit? Are you focused on financial controls? Is it an issue of fraud? Is it an issue of trying to find where there are more efficiencies? Is it a collaborative approach that you are taking? What are the deliverables you give to them? How do you compare it to a commercial audit? Maybe you could kick off with some thoughts on that.

Mr. Ferguson: I think probably the answer to your question is all of the above, but not necessarily all in the same audit. We have essentially three lines of business. Everyone knows us best for these types of reports that we are talking about today, but that is not our only line of business. We do financial statement audits, for example, of roughly 140 organizations, starting with the Government of Canada's own public accounts, then Crown corporations, and we do the financial statement audit of the three northern territories and their Crown corporations.

We do a lot of financial statement audit work, which is the same type of thing as you would normally find in the private sector, an audit of the financial statements of a company. We do a lot of that work. Unfortunately, unless we find that an

D'après ce que vous décrivez, il n'aurait absolument pas réussi à aider ces deux ministères à s'y retrouver dans la paperasserie administrative, alors il y a encore des gens qui sont laissés-pour-compte.

Quelqu'un a-t-il fait valoir la nécessité d'un conseil consultatif multidisciplinaire au niveau SMA, ce qu'on avait auparavant après le rapport Neary?

M. Berthelette : D'après mes souvenirs, personne ne nous a parlé de ce comité au cours de la vérification.

Le sénateur Dallaire : Recommanderiez-vous qu'Anciens Combattants Canada fusionne avec le MDN?

M. Ferguson : Ce n'est absolument pas une option que nous avons envisagée. Dans ce cas-ci, ce que nous essayons de faire comprendre, c'est que lorsque les deux ministères travaillent de concert, les rôles et responsabilités ne sont pas clairement définis. On ne sait donc pas véritablement ce que les comités peuvent faire, ni leur niveau d'autorité et d'autonomie, donc il faut voir des améliorations de ce côté-là. Et puis, on en revient encore aux processus d'ensemble. Ceux-ci doivent être améliorés à de nombreux égards, en particulier sur le plan de la collaboration entre les deux ministères, puisqu'il faut définir plus clairement ce que ce groupe peut faire, quel est son mandat.

Le sénateur Gerstein : La question que je m'apprête à poser ne porte pas sur le rapport que vous venez de déposer, mais plutôt sur quelques mots que vous avez prononcés plus tôt dans votre exposé. Vous avez dit que vous faisiez la vérification. J'essaie de comprendre ce que cela signifie.

Ma question est la suivante : Vous faites affaire avec des sociétés d'État et des ministères. Au tout début, comment définissez-vous la portée de votre vérification? Que fait véritablement le vérificateur général lorsqu'il se penche sur une vérification? Vous intéressez-vous davantage au contrôle financier? Est-ce que c'est plutôt une question de fraude? Essayez-vous de trouver où on peut être plus efficace? Adoptez-vous une approche de collaboration? Quels sont les résultats que vous leur donnez? Comment cela se compare-t-il à une vérification commerciale? Vous pourriez peut-être commencer par nous faire part de vos réflexions là-dessus.

M. Ferguson : La réponse à votre question est probablement : toutes ces réponses, mais pas nécessairement au cours de la même vérification. Nous avons en gros trois secteurs d'activité. La plupart des gens connaissent bien les rapports du genre de celui dont nous parlons aujourd'hui, mais ce n'est pas la seule chose dont nous nous chargeons. Nous effectuons également des vérifications des états financiers, par exemple, pour environ 140 organisations, en commençant par les comptes publics du gouvernement du Canada lui-même, puis en passant aux sociétés d'État, et on termine avec les trois territoires du Nord et leurs sociétés d'État.

Nous effectuons beaucoup de vérification des états financiers, et notre travail est alors très semblable à celui du secteur privé, lorsqu'il est question de la vérification des états financiers d'une entreprise. Cela représente une forte part de notre charge de

organization is not keeping their books properly and we have to qualify the audit opinion, no one really knows very much about the financial statement work we do, and it is a big piece of our business.

We have another piece of business, special examinations, which probably focuses in most on the control aspect that you mentioned, looking at whether organizations have in place appropriate controls in various areas. It is a point-in-time checking of controls.

Then we do these types of audits, which are referred to as performance audits. In these audits, we start by looking at government as a whole. We do risk assessments on different aspects of government. We try to say that if a certain program was not operating the way it should, what would the impact of that be? In the places where there can be significant impact, we say those are high-risk areas. It may be that the departments have all the controls and procedures and everything in place to ensure that those risks are mitigated, but it still has the potential that if it is not operating properly, it will have a significant impact.

We try to look at the government as a whole. We spend a lot of time analyzing what the government does, trying to focus on those high-risk areas. Then we select which ones we want do audits on. Even once we have selected, we have to say: In this area, what is our objective?

For example, we have been talking quite a bit about ill and injured veterans. We decided that we wanted to see how the government is managing that transition. We could have said that we want to do an audit of the New Veterans Charter and we want to see how that is done, or we could have looked at something else.

Once we have zeroed in on an area, then we have to determine what exactly the objective is that we want to reach. Then you people see the end result of that work when we have these types of reports to talk about.

Senator Gerstein: Is the report you have just outlined different in any way from some of your illustrious predecessors from the AG's department? Is there something different about how the AG is approaching what you have just described from what took place before?

Mr. Ferguson: Believe me, I am not foolish enough to change all of that. The office does a wonderful job. It has wonderful processes in place for determining the audits that we do. My goal is to let them continue to do that and let the process continue, because what is important for us is that we have good processes in place, and processes that work, regardless of the individuals involved.

travail. Malheureusement, à moins que nous ne constations qu'une organisation ne tient pas ses registres comme il se doit et que nous ayons à émettre une opinion avec réserve, personne n'est vraiment au courant du travail que nous effectuons en matière de vérification des états financiers, même s'il s'agit là d'une part importante de notre travail.

Nous effectuons également des examens spéciaux, qui nous permettent de nous concentrer davantage sur l'aspect de contrôle dont vous parliez, puisque nous évaluons alors si les organisations ont mis en place les mesures de contrôle appropriées dans divers domaines. C'est une vérification ponctuelle des mesures de contrôle.

Nous effectuons également des audits de performance dans lesquels nous prenons une vue d'ensemble du gouvernement. Nous évaluons les risques associés à différents aspects du gouvernement. Nous essayons de déterminer quelles seraient les conséquences si un programme ne fonctionnait pas comme il se doit. Lorsque l'incidence peut être grande, nous considérons ces domaines comme étant à risque élevé. Les ministères ont peut-être mis en place toutes les mesures de contrôle et les procédures nécessaires pour atténuer ces risques, mais si tout ne fonctionne pas correctement, les conséquences pourraient tout de même être importantes.

Nous essayons d'avoir une vue d'ensemble du gouvernement. Nous analysons longuement les activités du gouvernement, en nous concentrant sur ces domaines à haut risque. Nous choisissons alors lesquels feront l'objet d'un audit. Même lorsque nous avons fait notre choix, nous devons nous poser la question : dans ce secteur, quel est notre objectif?

Par exemple, nous avons beaucoup parlé des anciens combattants blessés et malades. Nous avons donc décidé de déterminer comment le gouvernement gérait cette transition. Nous aurions pu décider de faire une vérification de la Nouvelle Charte des anciens combattants pour voir comment elle est appliquée, ou nous aurions pu nous pencher sur autre chose.

Une fois que nous avons ciblé un secteur, nous devons déterminer précisément l'objectif que nous souhaitons atteindre. Vous voyez le résultat de ce travail lorsque nous discutons de ce genre de rapport.

Le sénateur Gerstein : Le rapport dont vous venez de parler est-il différent d'une quelconque façon de ceux produits par vos illustres prédécesseurs au Bureau du vérificateur général? L'approche que vous venez de décrire est-elle différente de celle utilisée précédemment?

M. Ferguson : Croyez-moi, je ne suis pas assez fou pour tout chambouler. Le bureau fait un excellent travail. D'excellents processus sont en place pour déterminer quelles vérifications nous effectuons. Mon objectif, c'est de le laisser continuer à procéder ainsi, parce que l'important, c'est que nous ayons en place de bons processus qui fonctionnent, peu importe les acteurs.

Senator Gerstein: Is that describing your view of it as a bit of a caretaker position that you are now in — in other words, you are continuing to allow the great processes that may exist to continue — or is there something that you are starting to see in your own mind as to how you might approach it differently, or add to it, or bring added value to it as an individual? What mark are you going to leave on the AG's position?

Mr. Ferguson: Certainly, risk assessments are always influenced by the individuals who are looking at the information and trying to determine the risks. Therefore I would never say that two individuals would look at the same set of circumstances and necessarily come up with the same evaluation of risks.

We have a number of people involved in that process, so we have lots of different input into how serious these risks are and then we make that decision as a group. As a group, though, we will also talk about what things we think are important right now.

It is not my intention to start going to the organization and saying, "I want to audit this, this, this and this," but it certainly is my intention to be part of the conversation and provide my input into where I think the most serious risks are. That will obviously have some impact on what we do.

Senator Gerstein: You have been in your position now for just over a year. Time goes quickly.

Mr. Ferguson: It is just under a year.

Senator Gerstein: What is your biggest surprise so far, sitting in the position you are in now?

Mr. Ferguson: I have been asked this question a couple of times and I want to break it into two pieces. My biggest surprise has been the depth and the rigour in the processes, which I am glad to see because, as you can see, when we come in here to talk about reports we are often talking about weaknesses in processes in departments. I have been very impressed with all of the machinery in the way we do audits.

The other thing that has not been so much of a surprise, but has been gratifying to see, is the skill of the people involved and their competence. I say "competence" but it is beyond competence. For me, it is a matter of ensuring that I pay attention to all of that great depth of knowledge and the amazing skill of all of those people. That has really been something that I am grateful for every day.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Mr. Ferguson, I'm going to look at chapter 7 more specifically with you. Probably because I am a grandmother and long-term sustainability interests me more for my successors than for myself, and I believe that it is our role to oversee public finance.

Le sénateur Gerstein : Est-ce que vous décrieriez alors votre poste comme celui d'un gardien — en d'autres mots, vous permettez que les excellents processus en place continuent d'exister —, ou est-ce que vous commencez à avoir une idée d'une façon différente de faire, une façon d'améliorer le système? Quelle marque allez-vous laisser en tant que vérificateur général?

M. Ferguson : Évidemment, les évaluations des risques sont toujours influencées par les personnes qui étudient les renseignements et essaient de déterminer quels sont les risques. Par conséquent, je n'oserais jamais dire que deux personnes étudiant les mêmes circonstances en arriveraient nécessairement à la même évaluation des risques.

Diverses personnes participent à ces processus, donc nous avons diverses opinions sur la gravité des risques, et nous prenons une décision en groupe. C'est également en groupe que nous discutons de ce que nous considérons comme important pour l'instant.

Je n'ai pas l'intention d'aller voir l'organisation et de dire « Je veux faire une vérification sur telle, telle ou telle chose », mais j'ai très certainement l'intention de faire partie de la conversation et d'y contribuer là où se trouvent les risques les plus sérieux. Manifestement, cela aura une incidence sur ce que nous faisons.

Le sénateur Gerstein : Vous occupez votre poste maintenant depuis un peu plus d'un an. Le temps passe rapidement.

M. Ferguson : En fait, cela ne fait pas encore un an.

Le sénateur Gerstein : Quelle est votre plus grande surprise jusqu'à maintenant, dans le poste que vous occupez?

M. Ferguson : On m'a déjà posé cette question à quelques reprises et je peux répondre en deux volets. Ce qui m'a surpris le plus, c'est la profondeur et la rigueur du processus, et je suis heureux de le constater puisque, comme vous le voyez, lorsque nous venons ici pour parler de rapports, nous parlons bien souvent des faiblesses des processus des ministères. J'ai été très impressionné par tous les mécanismes et la façon dont nous faisons les vérifications.

Un autre élément, qui ne m'a pas vraiment surpris, mais qui est valorisant, c'est de voir le savoir-faire et les compétences du personnel. Lorsque je dis « compétences », il faut savoir que cela va au-delà du sens de ce mot. Pour moi, c'est une question de m'assurer que je tiens compte de toutes les connaissances et de la profondeur du savoir-faire de toutes ces personnes. C'est vraiment quelque chose que j'apprécie au quotidien.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : Monsieur Ferguson, je vais regarder avec vous plus spécifiquement le chapitre 7. Probablement parce que je suis grand-mère et que la viabilité à long terme m'intéresse pour mes successeurs plus que pour moi, et je crois que c'est un peu notre rôle de voir aux finances publiques.

At the end of your summary, in section 27, you say that you also recommended that the department produce, from time to time, an analysis of all levels of public administration: federal, provincial, and territorial, in order to give an overview of the entire country.

With the crisis in Europe, and taking into account that in my province, we pay more provincial tax than federal tax — therefore, there is a tax rate that people can accept — the economy must be able to support not only my province's debt, but municipal debts as well.

I looked at the end of your report and I didn't see a commitment to act systematically. In other words, it must be ensured that things can continue as they have been, be it health or education or all other areas, and still get a big picture. Do you see it as an annual overview of different provinces and territories? I would also add municipalities because they are present on financial markets and issue bonds. This section is of particular interest to me. But for your part, are you going to insist that there always be an accurate picture of Canada's financial situation?

[*English*]

Mr. Ferguson: We are not trying to influence policy in any way in this chapter. We are trying to determine that the government needs to make sure that it is making public the information about the federal government's long-term picture every year, every time it does a budget. From time to time the government needs — and for us that is every three years or something like that — to ensure that it is also including the long-term fiscal picture of the provinces. For us, the audit was very much about making sure that the government is doing that analysis and making that analysis public. We will not do that analysis every year. The audit ensures that they are making that information available.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I am coming back to more concrete matters. In the French version, with regard to long-term sustainability of pension income splitting done by the government, it is indicated that $925 million were lost in 2011. Based on what I read, that is going to sort itself out because there will be more women working, and so this problem will no longer exist. Are you as unconcerned as the public servants who gave you this answer? I am concerned to see that a policy is being implemented and that people believe that this will be resolved quickly through chance and education. Are these kinds of comments accepted during an audit?

[*English*]

Mr. Ferguson: That was simply the explanation that we received from the department about why they did the level of work that they had done. They felt in this particular instance,

À la fin de votre sommaire, à l'article 27, vous dites que vous avez également recommandé que le ministère produise de temps en temps une analyse visant toutes les administrations publiques confondues : fédérales, provinciales et territoriales afin de donner une perspective pour le Canada dans son ensemble.

Avec la crise en Europe et sachant que dans ma province on paie plus d'impôt provincial que fédéral — donc, il y a une charge que les gens peuvent accepter — il faut que l'économie soit capable de le supporter y compris la dette de ma province, plus les dettes des municipalités.

J'ai regardé à la fin de votre rapport et je n'y vois pas d'engagement de faire de façon systématique. Autrement dit, qu'on soit toujours assuré qu'on peut continuer dans la même veine que ce soit pour la santé ou pour l'éducation ou dans tous les autres domaines d'avoir un portrait global. Le voyez-vous annuel ce portrait global des différentes provinces et territoires et j'ajouterais les municipalités parce qu'elles sont également sur le marché du financement et émettent des obligations? Cet article m'intéresse particulièrement. Mais vous, allez-vous insister pour qu'on ait tout le temps une vue correcte et réelle de la situation financière du Canada?

[*Traduction*]

M. Ferguson : Nous n'essayons pas d'influer sur les politiques en aucune façon dans ce chapitre. Nous essayons de déterminer ce que doit faire le gouvernement pour s'assurer qu'il rend publique l'information sur ses objectifs gouvernementaux à long terme chaque fois qu'il dépose un budget. De temps en temps, le gouvernement — et pour nous cela veut dire tous les trois ans ou à peu près — doit s'assurer qu'il inclut également l'aperçu financier à long terme des provinces. Pour nous, la vérification visait surtout à nous assurer que le gouvernement fait cette analyse et qu'il la rend publique. Nous ne ferons pas cette analyse tous les ans. La vérification permet de s'assurer que l'information est accessible.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je reviens à des choses plus terre à terre. Dans la version française, en ce qui concerne la viabilité à long terme du fractionnement du revenu de pension faite par le gouvernement, on dit qu'il y a eu une perte de 925 millions de dollars en 2011. Par contre de ce que je peux en lire, c'est que ça va s'arranger parce qu'il va y avoir de plus en plus de femmes qui vont travailler donc on n'aura plus ce problème. Êtes-vous aussi détendu que les fonctionnaires qui vous ont donné cette réponse? Ça m'inquiète de savoir qu'on implante une politique et qu'on pense que ça va se régler sous peu juste par le hasard des choses et de l'éducation. Accepte-t-on ce genre de commentaires quand on fait de la vérification?

[*Traduction*]

M. Ferguson : C'était tout simplement l'explication que nous avons reçue du ministère quant aux raisons pour lesquelles il avait effectué la quantité de travail qui a été fait. Il estimait, dans ce cas

because of changing demographics, the impact of that particular policy change would decline into the future years.

I would have to get someone else here to actually give us any more details, if I am allowed to do that.

The Chair: Do you want to bring someone up?

Please introduce yourself.

[*Translation*]

Richard Domingue, Principal, Office of the Auditor General of Canada: I was responsible for the audit.

Senator Hervieux-Payette: It's paragraph 724 of the French version.

Mr. Domingue: Indeed, what is in paragraph 724 is what the department said to us to justify the fact that they had not performed an analysis. It is for that reason that a little further on in the report, in paragraph 741, the department is criticized indirectly when it is told that it should have implemented a system to better document policies that required long-term analysis, and those that did not warrant one. But we did not question the justification offered to us by the department. However, what we did see is that this policy choice was not subjected to long-term analysis. They claimed that impact on opportunities to separate pension income would be more limited in the long term.

Senator Hervieux-Payette: In paragraph 725, I do not know who did the GST analysis, where it is indicated that the rate that we pay was reduced from seven to five per cent, and yet the tax credit was not reduced. It remained at seven per cent, and that led to $1.1 billion in additional expenses. These tax credits, if I understand correctly, involve sending a cheque to people. When they buy things, they pay five per cent GST, but they are reimbursed for seven per cent.

May I have the officials' explanation for this? How can there be a policy to reduce one and leave the other at the same level? There must have been some reasoning behind it, and they must have known, at the time, that there was a cost difference.

Mr. Domingue: Clearly, it was a policy decision. We did not question the decision to reduce the GST while maintaining the credit at a level of seven per cent, as though the tax were still seven per cent.

Senator Hervieux-Payette: Was the amount taken into consideration? Less was collected than sent out. Did they take into account that there was less money coming in and that expenses were higher?

Mr. Domingue: Historically, GST revenue increases and decreases with the size of the economy. The GDP ratio didn't fluctuate. That was how they justified not performing a long-term

particulier, qu'en raison des changements démographiques, les incidences de ce changement de politique précis diminueraient au fil du temps.

Il faudrait que je demande à quelqu'un d'autre de nous donner davantage de détails, si vous me le permettez.

Le président : Vous voulez faire venir quelqu'un à la table?

Veuillez vous présenter.

[*Français*]

Richard Domingue, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada : J'étais responsable de la vérification.

Le sénateur Hervieux-Payette : C'est le paragraphe 724 de la version française.

M. Domingue : Effectivement, ce qu'on a dans le paragraphe 724 c'est ce que le ministère nous a répondu pour justifier le fait qu'ils n'ont pas fait d'analyse. C'est pour cette raison qu'un peu plus loin dans le rapport au paragraphe 741, on critique un peu indirectement le ministère en leur disant qu'il devrait peut-être mettre en place un système pour mieux documenter les politiques pour lesquelles il devrait y avoir une analyse à long terme et pour lesquelles ce n'est pas justifié. Mais on n'a pas remis en question la justification qui nous a été donnée par le ministère. Ce qu'on a vu par contre, c'est que pour ce choix de politique, il n'y a pas eu d'analyse à long terme prétextant que l'impact sur les opportunités pour séparer les revenus de pension serait de plus en plus limité à long terme.

Le sénateur Hervieux-Payette : Au paragraphe 725, je ne sais pas qui a fait l'analyse sur la TPS où on dit qu'on a réduit le taux que nous payons c'est-à-dire de 7 à 5 p. 100, par contre le crédit d'impôt qui est donné n'a pas été réduit. Il est resté à 7 p. 100 et cela a occasionné 1,1 milliard de dollars de dépenses additionnelles. Ces crédits d'impôt, si je comprends bien, on envoie un chèque aux gens. Lorsqu'ils achètent des choses, ils paient la TPS de 5 p. 100, mais sont remboursés pour sept p. 100.

Puis-je avoir les explications des fonctionnaires à cet effet? Comment peut-on avoir fait une politique de réduire un et de laisser l'autre au même point? Il faut quand même une rationnelle et qu'on sache, quand on a fait cela, qu'il y avait une différence de coût?

M. Domingue : C'était clairement un choix de politique. Nous n'avons pas remis en question ce choix de réduire la TPS tout en maintenant le crédit à sept p. 100, comme si la taxe était toujours à sept p. 100.

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-ce que le montant était pris en compte? On collecte moins que ce qu'on envoie. Est-ce qu'on prend en compte qu'il y a moins d'entrées d'argent et qu'il y a plus de dépenses?

M. Domingue : Historiquement, les revenus de la TPS croissent et décroissent au même rythme que la taille de l'économie. Par rapport au PIB, il n'y a pas de fluctuation. C'est la raison pour

analysis. As for the GST credit, they applied the same logic, and as a result, they decided not to perform a long-term analysis of the measure's financial impact.

Senator Hervieux-Payette: My other concern is the TFSA, the tax-free savings accounts, which should have been at 50 million, but in the end, have reached 220 million. But I do not understand one amount more than the other, because in the end, as far as I know, a TFSA is money that I set aside, for which I have already paid taxes, and the investment income is not taxable. But when the interest rate is three per cent, I ask myself how we could have been so wrong. How were the evaluations done?

Each time an error is made, when a budget is tabled, we expect that things will cost what people tell us they will. In this case, it is another mistake and it is serious. In one case, it is 900 million, in this case it is 220 million instead of 50 million.

How do you explain these errors?

Mr. Domingue: I would not go so far as to say that the department was wrong. However, we did observe that their long-term sustainability analysis of TFSAs took into consideration the annual impact of the measure's cost — I do not remember the numbers — over several decades. The cost is going to be progressive, because the contributions are cumulative. Therefore, the cost will increase over time.

Senator Hervieux-Payette: Five thousand dollars is still the amount that is being set aside. I will have $15,000 in three years, and so on?

Mr. Domingue: It is the tax-free interest that will have an effect on revenue. You are right, the money put into a TFSA is after-tax income.

Senator Hervieux-Payette: Which belongs to us and which has already been taxed.

Mr. Domingue: Exactly, but when an individual has accumulated $20,000, $30,000 or $50,000, the interest on that will be tax-free, and that is a tax expenditure that will keep increasing for the government. That analysis has been done. That is what was observed.

Senator Hervieux-Payette: And that went, in 2009, 2010, and 2011, from 50 million to 220 million. In your opinion, is it going to increase this quickly over the next 10 years? Because the curve is rather pronounced.

Mr. Domingue: You would have to ask the Department of Finance about the projected size of the tax expenditure.

Senator Hervieux-Payette: Thank you.

laquelle ils ont justifié de ne pas faire d'analyse à long terme. Pour ce qui est du crédit TPS, ils ont appliqué la même logique et, par conséquent, ils ont décidé de ne pas faire une analyse à long terme sur l'impact fiscal de la mesure.

Le sénateur Hervieux-Payette : Mon autre préoccupation, c'est le CELI, le compte d'épargne libre d'impôt, qui devait être à 50 millions et qui finalement est à 220 millions. Mais je ne comprends pas plus un montant que l'autre, parce que finalement un CELI, à ce que je sache, c'est de l'argent que je mets de côté, pour lequel j'ai déjà payé de l'impôt et qui n'est pas imposable sur le rendement de cet argent. Mais quand on a des taux d'intérêt de trois p. 100, je me demande comment on a pu se tromper tant que cela. Comment a-t-on fait les évaluations?

Chaque fois qu'on fait une erreur, quand on dépose un budget, on s'attend à ce que les choses coûtent ce que les gens nous disent ce que cela va coûter. Dans ce cas, c'est une autre erreur quand même importante. Dans un cas, c'est 900 millions, dans ce cas-ci c'est 220 millions par rapport à 50 millions.

Quelle est l'explication pour nous dire qu'on s'est trompé?

M. Domingue : Je n'irais pas jusqu'à dire que le ministère s'est trompé. Ce qu'on a par contre vu, c'est qu'ils ont fait, dans leur analyse sur la viabilité à long terme des CELI, ils ont pris en considération l'impact annuel — je n'ai pas les chiffres en tête, mais pour plusieurs décennies — du coût de la mesure. C'est un coût qui sera progressif, parce que les contributions sont cumulatives. Alors le coût augmentera à mesure que le temps passera.

Le sénateur Hervieux-Payette : C'est toujours le montant du 5 000 $ qu'on met de côté. J'aurai 15 000 $ dans trois ans et ainsi de suite?

M. Domingue : C'est le rendement ici qui va faire une différence sur les rentrées de fonds. Vous avez raison, l'argent qu'on met dans un CELI est de l'argent après impôt.

Le sénateur Hervieux-Payette : Qui nous appartient et qui a déjà été imposé.

M. Domingue : Exactement, mais lorsque l'individu aura accumulé 20 000, 30 000 ou 50 000 $, ce rendement sera libre d'impôt et c'est là qu'il y a une dépense fiscale qui grossit de plus en plus pour le gouvernement. ils ont fait cette analyse. C'est ce qu'on a vu.

Le sénateur Hervieux-Payette : Et cela a passé en 2009, 2010 à 2011 de 50 millions à 220 millions. Est-ce que selon vous cela augmentera à cette vitesse dans les dix prochaines années? Parce qu'on voit une courbe assez importante.

M. Domingue : Il faudrait demander au ministère des Finances quelles sont leurs prévisions sur la taille de la dépense fiscale.

Le sénateur Hervieux-Payette : Merci.

[*English*]

The Chair: It has been a long evening, but I know the Auditor General would like you to put your questions on the record. Please try to be as succinct as possible. If the question is complicated and you would rather provide a written response, that would be okay as well.

Senator Buth: I would like to go back to some of the questions that Senator Gerstein asked. In one of your responses, you said that you take a look at high-risk areas. Could you describe "high-risk area" and how you do that assessment?

Mr. Ferguson: In general terms, it is a matter of looking at what the impact might be, which might be financial. For example, if a program is not well managed, what could the financial impact be? What would the impact be on people who are receiving a particular service if the particular area is not well managed and the services are not being delivered properly? What would the impact be on the people? It is a case of trying to understand which areas of government are critical to being delivered well to ensure that they have the right impact, whether financial or human.

Senator Buth: Do you look at areas of control and where control might be lacking?

Mr. Ferguson: That is sort of the second piece. First, we determine the riskiest areas. We might look at those and say that we have done some preliminary work and think that in certain areas there probably are good controls. In other areas, the controls are weaker. We have gone beyond the first assessment of how important it is and into the second assessment of how likely it is that there could be something wrong because those controls are not working. We may still pick somewhere we think the controls are working well because we think it is important for Canadians to know what area it is. For example, maybe it is a regulatory area where it is important that it functions properly; and it is important for Canadians to know it is functioning properly. We still might do some of those. In most cases, we would zero in on the places where we think the controls are not working properly and there may be some issues.

Senator Buth: Do you have on the go what you will audit next year?

Mr. Ferguson: Yes. We put that on our website. I am not sure how long out it is, but we tend to plan out three years. When I say that, in the third year it becomes a case of knowing we will audit human resources, for example, although it may not be the specific audit. Certainly, one year and two years it is pretty specific but in the third year it is less specific. Our planning cycle is three years.

[*Traduction*]

Le président : La soirée a été longue, mais je sais que le vérificateur général aimerait que vous posiez vos questions aux fins du compte rendu. Essayez d'être le plus bref possible. Si la question est complexe et que vous préférez offrir une réponse écrite, ce serait également tout à fait acceptable.

Le sénateur Buth : J'aimerais revenir sur certaines des questions posées par le sénateur Gerstein : dans l'une de vos réponses, vous avez signalé que vous examinez les secteurs à risque élevé. Pouvez-vous nous dire en quoi consistent les « secteurs à risque élevé » et la façon dont vous les évaluez?

M. Ferguson : En terme général, il s'agit d'examiner les répercussions potentielles, qui pourraient être de nature financière. Par exemple, si un programme est mal géré, quelles pourraient être les répercussions financières? Est-ce que cela toucherait la population qui reçoit un service particulier si ce secteur d'activité n'est pas bien géré et que la prestation des services n'est pas bien faite? Quelle serait l'incidence sur les personnes visées? Il s'agit d'essayer de comprendre quels secteurs d'activités gouvernementaux sont cruciaux en matière de prestation pour garantir qu'ils ont les effets escomptés, soit financier ou humain.

Le sénateur Buth : Vous attardez-vous au contrôle et au secteur où il pourrait y avoir un manque de contrôle?

M. Ferguson : C'est en quelque sorte le deuxième volet. D'abord, nous nous attardons aux secteurs les plus risqués. Il se peut qu'on s'y attarde et que l'on dise que nous avons effectué un travail préliminaire et que nous estimons que dans certains domaines il existe probablement de bons contrôles. Dans d'autres secteurs, les contrôles sont plus faibles. Nous sommes allés au-delà de la première évaluation qui porte sur l'importance et nous sommes passés à la deuxième évaluation qui porte sur la probabilité qu'il y ait quelque chose qui cloche parce que certains contrôles ne fonctionnent pas. Il se peut aussi que nous décidions d'examiner un secteur où les contrôles fonctionnent bien parce que nous estimons qu'il est important que les Canadiens le sachent. Par exemple, il s'agit peut-être d'un élément réglementaire qui impérativement doit bien fonctionner; et il est important que les Canadiens sachent qu'il fonctionne adéquatement. Il se peut que nous fassions cela. Dans la plupart des cas, nous ciblons plutôt les endroits où nous estimons que les contrôles ne fonctionnent pas convenablement et où cela pourrait poser problème.

Le sénateur Buth : Savez-vous d'emblée ce que vous allez vérifier l'an prochain?

M. Ferguson : Oui. Nous le publions sur notre site web. Je ne sais pas si cette information y figure pendant beaucoup de temps, mais nous avons tendance à planifier trois ans à l'avance. Cela étant dit, au courant de la troisième année, il suffit de déterminer que nous allons faire une vérification des ressources humaines, par exemple, même si la vérification ne portera peut-être pas précisément sur cet élément. Manifestement, sur une année ou deux ans nous pouvons le prévoir avec assez de précision, mais pour la troisième année, c'est plus vague. Notre cycle de planification est sur trois ans.

Senator Buth: You do audits on specific issues and specific departments. Have you ever noticed that departments that are not audited may take particular notice of an audit that has been done and perhaps start changing systems?

Le sénateur Buth : Vous faites des vérifications sur des questions précises et des ministères en particulier. Avez-vous déjà remarqué que des ministères qui ne font pas l'objet de vérification peuvent tout de même tenir compte d'une vérification ayant été faite ailleurs et qu'il arrive qu'ils changent leur propre système?

Mr. Ferguson: We find that as soon as we tell the department we are coming in to do an audit in a particular area, we often find that all of a sudden there is a bit more activity in that area in trying to fix some of the issues quite quickly.

M. Ferguson : Nous constatons que dès que nous avisons un ministère que nous allons faire une vérification dans un secteur particulier, il arrive souvent que, tout d'un coup, il y ait un peu plus d'activités dans ce secteur et que les ministères essaient de régler certains des problèmes très rapidement.

Senator Buth: Having been in an organization that was audited by the government, I understand that process.

Le sénateur Buth : Ayant appartenu à une organisation visée par une vérification de la part du gouvernement, je comprends ce processus.

You did an audit on planning the use of professional service contractors. You looked at three departments. Would you expect that other departments might take a look at how they are managing human resources, permanent staff and contracts as well?

Vous avez fait une vérification sur la planification du recours à des contractuels pour les services professionnels. Vous avez examiné trois ministères. Vous attendriez-vous à ce que d'autres ministères jettent également un coup d'œil à leur gestion des ressources humaines et au recours au personnel permanent et contractuel?

Mr. Ferguson: That would certainly be our hope. As I said before, we might choose to do a follow-up audit in this area. We might include those three departments, but then we might choose a couple of other departments. The idea would be to see if those two departments would be at the same place that the original three were at. Now that it is four years later, we would be tougher on them than we might have been otherwise because they would have had the warning.

M. Ferguson : C'est très certainement ce que l'on souhaite. Comme je l'ai dit plus tôt, il se peut que nous fassions une vérification de suivi dans ce domaine. On pourrait alors viser ces trois ministères, mais nous pourrions aussi choisir de vérifier quelques autres ministères également. Cela nous permettrait de voir si ces nouveaux ministères se trouvent dans la même position que les trois initialement visés par la vérification. Et puisque quatre années se seraient maintenant écoulées, nous serions beaucoup plus sévères à leur égard que ce que nous aurions pu être autrement parce qu'ils auraient été avisés.

Senator Buth: How did you choose those three departments?

Le sénateur Buth : Comment avez-vous choisi ces trois ministères?

Mr. Campbell: We had a couple of considerations, one being that we wanted to collectively capture a significant amount of dollars. Between the three departments, it came to about 25 per cent. We also wanted to capture some departments that had different lines of business, and Public Works and Government Services Canada was good for both of those because of the size of it and because much of what they do is driven by what happens in other departments with the services they provide. That was quite insightful to their need for flexibility.

M. Campbell : Nous avons tenu compte de certains éléments, dont le fait que nous voulions collectivement vérifier une somme considérable. Entre les trois ministères, cela s'élevait à environ 25 p. 100. Nous voulions également viser certains ministères ayant différents secteurs d'activité, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada était visé par ces deux critères en raison de sa taille et parce qu'une bonne part de ses activités découlent de ce qui se passe dans d'autres ministères quant aux services qu'ils offrent. C'était assez révélateur de leur besoin de souplesse.

Senator Buth: What departments would have the largest number of employees and professional services contracts? Would these three be some of the highest in terms of the number of employees in departments?

Le sénateur Buth : Quels ministères emploient le plus grand nombre de personnes et ont le plus recours à des contrats pour services professionnels? Ces trois ministères sont-ils les plus importants pour ce qui du nombre d'employés par ministère?

Mr. Campbell: In terms of number of employees, National Defence would be a big one and Public Works as well. We did not go into National Defence, which we mention in the report, because we were trying to "spread the love" as much as we could. DND had looked at this issue after it came to their attention in an internal review; so we left them to it.

M. Campbell : Pour ce qui est du nombre d'employés, la Défense nationale est un ministère important et il en va de même pour Travaux publics. Nous n'avons pas ciblé la Défense nationale, comme nous l'avons mentionné dans le rapport, parce que nous tâchions de « répandre les bienfaits ». Le ministère de la Défense s'était déjà penché sur cette question lorsque cela avait été porté à son attention dans un examen interne; nous l'avons donc laissé agir seul.

The Chair: We are glad the Auditor General's department in conscious of spreading the love.

Le président : Nous sommes bien heureux de voir que le Bureau du vérificateur tente de « répandre les bienfaits ».

Senator L. Smith: Earlier I asked some questions around process management. In reading some of the information you sited in Chapter 4, the complexity of the overall system is a potential barrier to assessing benefits from Veterans Affairs. In your report, you noted that a benefits browser should be fully implemented and would go a long way to clarify the system in terms of making it simpler. I read in the newspaper that, believe it or not, Veterans Affairs Canada launched the Benefits Browser, making it easier for the veterans to access benefits.

Were you aware of this? Was it a specific response to what you had suggested? In other words, I am acting as a sales rep for you in saying you have done a great job, made a recommendation and then Veterans Affairs launched the Benefits Browser. Are you aware of it? What type of benefits should they get out of it as that was obviously one of the things you identified as a weakness?

Mr. Ferguson: They were already using it in some places. Some of their employees were using it, but it was not widespread. It would be my belief that we helped move it along as something that should be put in place fairly quickly.

In fact, we found some employees trying to help veterans who were not using the browser. They had large binders of material and some of it was out of date. We found another employee who was using the browser and that employee's binder was a few pages because everything else was available. When you are using something like that, it is much easier. Everyone knows that what they are looking at is up to date because they are all looking at the same thing.

I would suggest they were leading down the path of implementing it, but we probably helped push it along a little quicker.

Senator L. Smith: That is a success story. Congratulations.

[*Translation*]

Senator Dallaire: I would like to congratulate you. I have a particular interest in two topics, and they are the transition of injured members, and the whole aspect of army infrastructure. These are two very timely topics.

[*English*]

The way I was educated is that auditing is not a Gestapo exercise; it is a tool to help management improve. I am looking at Chapter 5 and there seems to be a bit of a lack of specificity in the recommendations.

Do you have another level of audit that you provided within the department to give them more hard data and examples? For example, instead of them taking all their funds to build a building,

Le sénateur L. Smith : J'ai posé, plus tôt, des questions sur la gestion des processus. En lisant l'information que vous citez au chapitre 4, la complexité globale du système est un obstacle potentiel à l'accès aux avantages offerts par le ministère des Anciens Combattants. Dans votre rapport, vous notez qu'un navigateur des avantages devrait passer à un déploiement complet et que cela contribuerait beaucoup à clarifier le système en le simplifiant. J'ai lu dans les journaux, croyez-le ou non, que le ministère des Anciens Combattants a lancé le navigateur des avantages pour faciliter l'accès des anciens combattants aux programmes offerts par le ministère.

Étiez-vous au courant de cela? Était-ce une réponse directe à ce que vous aviez proposé? En d'autres mots, je me fais votre représentant de commerce en disant que vous avez fait un excellent travail, proposé une recommandation qui a été acceptée par le ministère des Anciens Combattants qui a lancé son navigateur des avantages. Étiez-vous au courant? Comment devraient-ils en tirer profit étant donné qu'il s'agit manifestement d'une des faiblesses que vous aviez recensées?

M. Ferguson : Ils se servaient déjà de ce navigateur dans certains endroits. Certains de leurs employés l'utilisaient déjà, mais il n'était pas déployé à grande échelle. J'ose croire que nous avons contribué à faire avancer ce dossier pour qu'il puisse être mis en œuvre assez rapidement.

En fait, nous avons constaté que certains employés essayaient d'aider les anciens combattants qui ne se servaient pas du navigateur. Ils avaient d'immenses cahiers à anneaux remplis de documents dont certains étaient désuets. Nous avons vu un autre employé qui utilisait le navigateur et dont le cahier à anneaux ne comportait que quelques pages parce qu'il avait accès à tout le reste. Quand un employé utilise un outil comme celui-ci, c'est beaucoup plus facile. Tout le monde sait que l'information qui y figure est à jour parce que chacun a accès à la même information.

Je dois dire que le ministère s'apprêtait à le déployer, mais nous avons peut-être contribué à accélérer le processus.

Le sénateur L. Smith : C'est une réussite. Toutes mes félicitations.

[*Français*]

Le sénateur Dallaire : J'aimerais vous féliciter. Deux sujets m'intéressent beaucoup, soit la transition des blessés et tout le volet des infrastructures de l'armée. Ces deux sujets sont arrivés à point.

[*Traduction*]

D'après ce qu'on m'en a dit, la vérification n'est pas un exercice de type Gestapo. C'est un outil permettant d'améliorer la gestion. J'ai maintenant le chapitre 5 sous les yeux et il semble y avoir un manque de détails dans les recommandations.

Avez-vous rédigé un rapport plus détaillé que vous auriez fourni au ministère pour lui donner davantage d'information et d'exemples concrets? Par exemple, leur avez-vous conseillé de ne

they would go to a civilian firm. The civilian firm builds it and rents it for five years, and then buys it from them, and those types of things. Have you provided any of that to them?

Mr. Ferguson: No, we would not have gone down that other level of detail.

Again, we found some issues in the process, taking so long to deliver. When the bases do not even know their entire budget until halfway through the year, how can you deliver on the things that are important? We said look, you have these high-level things that need to be fixed and we did not get down into another level of detail.

Senator Dallaire: I appreciate you going macro in that regard, but on page 15 you said that you looked at 80 case files in DND. There are thousands of them. It demonstrated that the troops were not particularly happy that standards were not met. However, we are seeing that the troops prefer staying within DND, even with that, rather than being handed over to VAC.

Did any of that transitional atmosphere get related to you as a result of processes in both departments in taking care of them?

Mr. Berthelette: The CF members did not raise the point exactly as the senator has raised it. They mentioned that the processes take a long time. In one paragraph, we mentioned that some CF members have left the forces before the final decision about whether to release for medical purposes had been made, which has some consequences later when they go to VAC and try to access benefits. That point was raised, but we did not have anyone raise the point about actually wanting to stay in the CF longer than the time limits we had here.

Senator Dallaire: They ran through modernization exercise, had a year-long study in 2011 of looking at their processes, and now all this transformation. Surely some of that stuff is now on the table to be implemented. Has it been implemented or is it stalling there? The recent information about cutting red tape is not very big. They could cut red tape in a couple of areas, but nothing significant. Did you see the results of that stuff coming to the fore?

Mr. Berthelette: I am not sure we saw the results of that stuff. We saw processes that were complex and decisions taking longer than they should. I do not think what the senator is referring to was something that came up in this particular audit.

Senator Dallaire: Incredible. Thank you very much.

pas engager tous leurs fonds pour la construction d'un bâtiment, mais d'avoir plutôt recours à une entreprise civile. L'entreprise construit le bâtiment et le loue ensuite pour une période cinq ans, et par la suite, le bâtiment peut être racheté et ainsi de suite. Avez-vous fourni ce genre de recommandations?

M. Ferguson : Nous ne serions pas entrés dans ce genre de détail.

Encore une fois, nous avons constaté quelques problèmes dans le processus c'est-à-dire dans son temps d'exécution. Lorsque les bases ne sont même pas au courant de l'ensemble de leur budget avant la mi-exercice, comment font-elles pour s'attarder aux choses les plus importantes? Nous leur avons dit de modifier certaines composantes globales sans toutefois leur donner beaucoup de détails.

Le sénateur Dallaire : Je comprends que vous ayez voulu faire des recommandations générales, mais à la page 19, vous dites que vous avez examiné 80 dossiers au ministère de la Défense nationale. Il y en a des milliers. Cela démontre que les troupes n'étaient pas particulièrement heureuses de constater que les normes n'étaient pas respectées. Toutefois, nous remarquons que les soldats préfèrent rester avec le ministère de la Défense, en dépit de ce problème, plutôt que d'être transférés au ministère des Anciens Combattants.

Est-ce qu'on vous a mis au courant des problèmes de transition qui découlent des processus dans les deux ministères afin que vous proposiez des solutions?

M. Berthelette : Les membres des Forces canadiennes n'ont pas soulevé ce point précisément comme l'a fait le sénateur. Ils ont mentionné que le processus prenait beaucoup de temps. Dans un paragraphe, nous disons que certains des membres des Forces canadiennes ont quitté les forces avant qu'une décision finale n'ait été prise, à savoir s'ils devaient recevoir un congé pour raison médicale, ce qui peut avoir des conséquences plus tard lorsque ces membres se présentent au ministère des Anciens Combattants et qu'ils essaient d'avoir accès à certains avantages. C'est un point qui a été soulevé, mais personne ne nous a dit vouloir rester dans les Forces canadiennes au-delà des limites indiquées.

Le sénateur Dallaire : Il y a eu un exercice de modernisation, une étude d'un an en 2011 pour examiner les processus, et maintenant toute cette transformation. Manifestement, certains éléments doivent maintenant être prêts à la mise en œuvre. Y a-t-il eu mise en œuvre de certains programmes ou bien s'agit-il d'atermoiements? L'information récente concernant l'élimination de la paperasserie n'est pas très importante. Ils auraient pu réduire la paperasserie dans certains domaines, mais sans grand résultat. Avez-vous vu le résultat de ces initiatives?

M. Berthelette : Je ne sais pas si nous avons vu le résultat de ces initiatives. Nous avons vu des processus complexes et des décisions qui prenaient plus de temps qu'elles n'auraient dû. Je ne pense pas que ce qu'évoque le sénateur a été soulevé dans cette vérification particulière.

Le sénateur Dallaire : C'est incroyable. Merci beaucoup.

The Chair: On behalf of myself and all the members of our committee let me think the Auditor General of Canada and his team. The work you do is very important to us to help hold the government to account. We appreciate the work that you have done and that you continue to do. Thank you very much.

Mr. Ferguson: Thank you, Mr. Chair. We are very happy for the interest that the committee has shown in these reports.

The Chair: Thank you.

(The committee adjourned.)

Le président : En mon nom et en celui de tous les membres du comité, je veux remercier le vérificateur général du Canada et son équipe. Le travail que vous faites est très important pour nous permettre d'exiger des comptes de la part du gouvernement. Nous vous savons gré du travail que vous avez fait et que vous continuez de réaliser. Merci beaucoup.

M. Ferguson : Merci, monsieur le président. Et merci de l'intérêt que le comité montre à l'égard de ces rapports.

Le président : Merci.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, October 30, 2012

Office of the Superintendent of Financial Institutions:

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

Department of Finance Canada:

Ian Pomroy, Senior Tax Policy Officer.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Kathleen Kelly, Executive Director;

Joan Arnold, Senior Director;

Kim Gowing, Director.

Wednesday, October 31, 2012

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Ronnie Campbell, Assistant Auditor General;

Wendy Loschiuk, Assistant Auditor General;

Jerome Bethelette, Assistant Auditor General;

Richard Domingue, Principal.

TÉMOINS

Le mardi 30 octobre 2012

Bureau du surintendant des institutions financières :

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.

Ministère des Finances Canada :

Ian Pomroy, agent de la politique de l'impôt, Division de l'impôt des particuliers.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Kathleen Kelly, directrice executive;

Joan Arnold, directrice principale;

Kim Gowing, directrice.

Le mercredi 31 octobre 2012

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint;

Wendy Loschiuk, vérificatrice générale adjointe;

Jerome Berthelette, vérificateur général adjoint;

Richard Domingue, directeur principal.